

# CREDOC

---

LES PRESTATIONS MALADIE  
PAR  
CATEGORIE DE FAMILLES

**Sou1982-2211**

● 1982

Les Prestations maladie par  
catégorie de familles / G. Hatchuel et  
P. Mannoni. (Décembre 1982).



C R E D O C

LES PRESTATIONS MALADIE  
PAR  
CATEGORIE DE FAMILLES

G. HATCHUEL  
P. MANNONI

CD/4848

Décembre 1982

R<sup>5</sup> 75

L'enquête a été réalisée à la demande de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, avec sa participation et celle de :

- . Le Commissariat Général du Plan et de la Productivité.
- . Le Centre des Revenus et des Coûts.
- . Le Ministère de la Santé et de la Famille.
- . La Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés.
- . La Caisse Nationale d'Assurance Maladie et Maternité des Travailleurs Non Salariés des Professions non Agricoles.
- . La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés.

Cette étude sur les prestations maladie a été plus particulièrement réalisée à la demande de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS), qui l'a financée.

R E S U M E

*Ce rapport a pour but d'analyser, à travers la prise en compte de certaines prestations maladie, une partie de la consommation médicale des familles en 1978.*

*Les populations étudiées sont issues de l'échantillon de l'enquête CNAF - CREDOC de mars 1979, dans lequel ont été sélectionnées les familles dont tous les membres relevaient, pour la maladie, du régime général (CNAMTS) ou du régime des indépendants (CANAM).*

*Les prestations analysées, relevées administrativement, sont les biens et honoraires médicaux (maladie), pour ce qui a trait aux prestations en nature et les indemnités journalières maladie (CNAMTS uniquement), pour ce qui concerne les prestations en espèces. Malgré ces restrictions, il est à noter que les prestations sélectionnées ici représentent plus de 40 % de l'ensemble des prestations versées en 1978 aux assurés et ayants droit dépendant de la CNAMTS ou de la CANAM.*

\*  
\* \* \*

*Le fait d'étudier les consommations au niveau familial et non au niveau individuel entraîne une réduction de la concentration des remboursements relatifs aux prestations en nature. Il n'en subsiste pas moins d'assez fortes inégalités dans la répartition des masses consommées au cours de la période d'observation. Plus de 50 % des familles n'ont consommé que 11 % des biens médicaux et 48 % n'ont consommé que 10 % des honoraires. A l'opposé, 13 % des familles ont consommé plus de la moitié des biens médicaux et 15 % ont consommé 50 % des honoraires.*

*La prise en compte, une par une, des quelques caractéristiques familiales suivantes : nombre d'ayants droit de la famille, nombre d'assurés, âge du chef de famille, "état de santé", composition de la famille et activité*

des conjoints, "revenus primaires + retraites" de la famille permet une analyse plus fine des phénomènes ayant une influence sur les consommations moyennes de biens et honoraires médicaux, tant au niveau de la consommation globale du noyau familial qu'au niveau des consommations par assuré ou par ayant droit. De façon très schématique, on peut observer que la consommation de biens médicaux semble être liée à la morbidité et donc à tout ce qui lui est plus ou moins corrélé (âge, niveau d'activité, revenus, ...). Quant aux honoraires médicaux, on voit s'ajouter à ce facteur "morbidité" l'influence due à la taille de la famille et à un certain statut social, qui apparaissent par exemple de façon très nette dans les montants moyens consommés par ayant droit.

Une analyse multi-critères tenant compte, cette fois-ci simultanément, d'un maximum de renseignements issus du questionnaire d'enquête, permet d'avoir une vue plus synthétique et hiérarchique des principales caractéristiques des forts ou faibles consommateurs de biens et honoraires médicaux en mettant l'accent sur les "qualificatifs" les plus marquants liés à tel ou tel niveau de consommation.

Notons, schématiquement, à ce propos que les noyaux non-consommateurs de biens médicaux sont aussi pour l'essentiel des non-consommateurs d'honoraires médicaux, et vice-versa. L'influence de la morbidité (et donc de l'âge) est forte chez les gros consommateurs de biens médicaux. Le "statut social" s'ajoute à celle-ci pour qualifier les forts consommateurs d'honoraires médicaux.

\*  
\* \* \*

L'analyse des indemnités journalières maladie ne concerne pas la totalité du champ des familles couvertes par la CNAM ou la CANAM, mais uniquement celles en étant potentiellement bénéficiaires, c'est-à-dire celles comprenant au moins un assuré susceptible de percevoir cette prestation.

La concentration est bien plus importante pour ces prestations en espèces que pour les prestations en nature : 8 % des noyaux susceptibles d'en bénéficier ont consommé plus des trois quarts de la masse des indemnités journalières maladie et 64 % n'en n'ont pas bénéficié du tout pendant la période d'observation. L'importance de ce pourcentage de noyaux non-consommateurs nécessitait l'analyse, par catégorie de familles, aussi bien des montants moyens perçus par

noyau bénéficiaire, que de la proportion de noyaux bénéficiaires d'indemnités journalières maladie parmi ceux susceptibles d'en percevoir.

L'analyse multi-critères réalisée sur cette prestation met enfin en évidence que les noyaux non-consommateurs d'indemnités journalières maladie sont majoritairement des non-consommateurs de biens médicaux et des non-consommateurs d'honoraires médicaux. L'effet de la morbidité apparaît d'autre part nettement dans les caractéristiques principales qualifiant les noyaux plus forts consommateurs.

\*  
\* \*

Enfin, l'étude permet de situer les prestations maladie - celles analysées - par rapport d'une part aux autres types de transferts sociaux, d'autre part à l'ensemble des ressources des familles. On y analyse ainsi l'impact redistributif relatif des différents mécanismes de politique sociale et les effets propres aux prestations médicales. On relève notamment que celles-ci contribuent à réduire l'éventail des revenus des différentes catégories de familles ; notons cependant que l'objectif assigné aux prestations d'assurance maladie n'est pas de réduire les disparités de revenus, les consommations médicales étant précisément, par définition, inégalement réparties.

\*  
\* \*

CREDOC  
BIBLIOTHÈQUE

C R E D O C

LES PRESTATIONS MALADIE  
PAR  
CATEGORIE DE FAMILLES



G. HATCHUEL  
P. MANNONI

CD/4848

Décembre 1982

R<sup>5</sup> 75

L'enquête a été réalisée à la demande de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, avec sa participation et celle de :

- . Le Commissariat Général du Plan et de la Productivité.
- . Le Centre des Revenus et des Coûts.
- . Le Ministère de la Santé et de la Famille.
- . La Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés.
- . La Caisse Nationale d'Assurance Maladie et Maternité des Travailleurs Non Salariés des Professions non Agricoles.
- . La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés.

Cette étude sur les prestations maladie a été plus particulièrement réalisée à la demande de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS), qui l'a financée.

R E S U M E

*Ce rapport a pour but d'analyser, à travers la prise en compte de certaines prestations maladie, une partie de la consommation médicale des familles en 1978.*

*Les populations étudiées sont issues de l'échantillon de l'enquête CNAF - CREDOC de mars 1979, dans lequel ont été sélectionnées les familles dont tous les membres relevaient, pour la maladie, du régime général (CNAMTS) ou du régime des indépendants (CANAM).*

*Les prestations analysées, relevées administrativement, sont les biens et honoraires médicaux (maladie), pour ce qui a trait aux prestations en nature et les indemnités journalières maladie (CNAMTS uniquement), pour ce qui concerne les prestations en espèces. Malgré ces restrictions, il est à noter que les prestations sélectionnées ici représentent plus de 40 % de l'ensemble des prestations versées en 1978 aux assurés et ayants droit dépendant de la CNAMTS ou de la CANAM.*

\*  
\* \* \*

*Le fait d'étudier les consommations au niveau familial et non au niveau individuel entraîne une réduction de la concentration des remboursements relatifs aux prestations en nature. Il n'en subsiste pas moins d'assez fortes inégalités dans la répartition des masses consommées au cours de la période d'observation. Plus de 50 % des familles n'ont consommé que 11 % des biens médicaux et 48 % n'ont consommé que 10 % des honoraires. A l'opposé, 13 % des familles ont consommé plus de la moitié des biens médicaux et 15 % ont consommé 50 % des honoraires.*

*La prise en compte, une par une, des quelques caractéristiques familiales suivantes : nombre d'ayants droit de la famille, nombre d'assurés, âge du chef de famille, "état de santé", composition de la famille et activité*

des conjoints, "revenus primaires + retraites" de la famille permet une analyse plus fine des phénomènes ayant une influence sur les consommations moyennes de biens et honoraires médicaux, tant au niveau de la consommation globale du noyau familial qu'au niveau des consommations par assuré ou par ayant droit. De façon très schématique, on peut observer que la consommation de biens médicaux semble être liée à la morbidité et donc à tout ce qui lui est plus ou moins corrélé (âge, niveau d'activité, revenus, ...). Quant aux honoraires médicaux, on voit s'ajouter à ce facteur "morbidité" l'influence due à la taille de la famille et à un certain statut social, qui apparaissent par exemple de façon très nette dans les montants moyens consommés par ayant droit.

Une analyse multi-critères tenant compte, cette fois-ci simultanément, d'un maximum de renseignements issus du questionnaire d'enquête, permet d'avoir une vue plus synthétique et hiérarchique des principales caractéristiques des forts ou faibles consommateurs de biens et honoraires médicaux en mettant l'accent sur les "qualificatifs" les plus marquants liés à tel ou tel niveau de consommation.

Notons, schématiquement, à ce propos que les noyaux non-consommateurs de biens médicaux sont aussi pour l'essentiel des non-consommateurs d'honoraires médicaux, et vice-versa. L'influence de la morbidité (et donc de l'âge) est forte chez les gros consommateurs de biens médicaux. Le "statut social" s'ajoute à celle-ci pour qualifier les forts consommateurs d'honoraires médicaux.

\*  
\*   \*  
\*

L'analyse des indemnités journalières maladie ne concerne pas la totalité du champ des familles couvertes par la CNAM ou la CANAM, mais uniquement celles en étant potentiellement bénéficiaires, c'est-à-dire celles comprenant au moins un assuré susceptible de percevoir cette prestation.

La concentration est bien plus importante pour ces prestations en espèces que pour les prestations en nature : 8 % des noyaux susceptibles d'en bénéficier ont consommé plus des trois quarts de la masse des indemnités journalières maladie et 64 % n'en n'ont pas bénéficié du tout pendant la période d'observation. L'importance de ce pourcentage de noyaux non-consommateurs nécessitait l'analyse, par catégorie de familles, aussi bien des montants moyens perçus par

noyau bénéficiaire, que de la proportion de noyaux bénéficiaires d'indemnités journalières maladie parmi ceux susceptibles d'en percevoir.

L'analyse multi-critères réalisée sur cette prestation met enfin en évidence que les noyaux non-consommateurs d'indemnités journalières maladie sont majoritairement des non-consommateurs de biens médicaux et des non-consommateurs d'honoraires médicaux. L'effet de la morbidité apparaît d'autre part nettement dans les caractéristiques principales qualifiant les noyaux plus forts consommateurs.

\*  
\* \*

Enfin, l'étude permet de situer les prestations maladie - celles analysées - par rapport d'une part aux autres types de transferts sociaux, d'autre part à l'ensemble des ressources des familles. On y analyse ainsi l'impact redistributif relatif des différents mécanismes de politique sociale et les effets propres aux prestations médicales. On relève notamment que celles-ci contribuent à réduire l'éventail des revenus des différentes catégories de familles ; notons cependant que l'objectif assigné aux prestations d'assurance maladie n'est pas de réduire les disparités de revenus, les consommations médicales étant précisément, par définition, inégalement réparties.

\*  
\* \*

## S O M M A I R E

	Page
R E S U M E	I
INTRODUCTION	1
Chapitre I - PRESENTATION METHODOLOGIQUE : LA POPULATION RETENUE ET LES PRESTATIONS ANALYSEES	5
1 - Le sous-échantillon retenu	5
2 - Les prestations analysées	9
Chapitre II - REPARTITION, PAR CATEGORIE DE FAMILLES, DES BIENS ET HONORAIRES MEDICAUX	17
1 - Concentration des dépenses	17
2 - Analyse des montants moyens par catégorie de familles	23
3 - Description comparative des noyaux selon le niveau de leur consommation	39
3.1. Règles d'interprétation des tableaux	42
3.2. Biens médicaux - description des classes	43
3.3. Honoraires médicaux - description des classes	47
Chapitre III - LES INDEMNITES JOURNALIERES MALADIE PAR CATEGORIE DE FAMILLES	53
1 - Concentration des dépenses	54
2 - Analyse des montants moyens et des bénéficiaires par catégorie de familles	57
3 - Caractérisation synthétique des noyaux faiblement ou fortement consommateurs d'indemnités journalières	69
Chapitre IV - PRESTATIONS MALADIE ET RESSOURCES PAR CATEGORIE DE FAMILLES	75
CONCLUSION	87
ANNEXES	
Tableaux de description comparative des noyaux selon le niveau de leur consommation	93
Tableaux sur les prestations maladie et les ressources totales des familles	113
Tableaux démographiques	129
Fac-similés des relevés d'enquête	141
Contenu des rubriques analysées dans le rapport	145

I N T R O D U C T I O N

## I N T R O D U C T I O N

Le CREDOC a effectué en 1979, à la demande de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), une enquête consacrée à l'impact socio-économique des prestations familiales et de la politique sociale sur les conditions de vie des familles (1).

Cette étude a pour but d'apprécier l'effet que les divers transferts positifs et négatifs, de l'Etat et de la Sécurité Sociale (prestations familiales, pensions et retraites, prestations d'assurance maladie, impôts,...) ont sur la situation financière des ménages de façon à évaluer l'impact propre des prestations familiales dans ces résultats d'ensemble. Elle vise donc à établir, pour différentes catégories de familles classées selon divers critères pertinents, un bilan du processus de la redistribution collective publique.

Le rapport d'enquête publié en novembre 1981 (2) constitue ainsi un important dossier d'informations chiffrées consacré à l'évaluation des ressources disponibles monétaires des familles en 1978 et leur décomposition par type de revenus ou transferts. Cependant, ce rapport n'utilisait que partiellement certains types d'informations administratives collectées pour la réalisation de l'enquête. Une des originalités de celle-ci résidait en effet dans la multiplicité des provenances des différentes données recueillies. Venant s'adjoindre à celles collectées directement auprès des ménages (questionnaire d'enquête), de nombreuses informations sur les transferts versés furent ainsi recueillies auprès des grandes Caisses Nationales de Sécurité Sociale directement parties prenantes dans les principaux mécanismes analysés : prestations familiales, prestations vieillesse, prestations maladie.

-----  
1 - L'étude a été réalisée à la demande de la C.N.A.F., avec sa participation et celle du Commissariat Général du Plan et de la Productivité, du Centre d'Etude des Revenus et des Coûts (C.E.R.C.), du Ministère de la Santé et de la Famille, de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (C.N.A.M.T.S.), de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et Maternité des Travailleurs non salariés des Professions non-agricoles (C.A.N.A.M.) et de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés (C.N.A.V.T.S.).

2 - "Les ressources des familles et l'impact des prestations familiales", rapport CNAF-CREDOC, 1981. L'enquête a été réalisée par une équipe composée de F. BOSCHER, C. DRILLET, C. DUBOIS, P. MANNONI et D. PRANGERE, sous la direction de G. HATCHUEL. Elle a été effectuée sur le terrain par plus de mille enquêteurs, travailleurs sociaux et personnel technique de 104 Caisses d'Allocations Familiales.

S'agissant des prestations maladie, la C.N.A.M.T.S. et la C.A.N.A.M. ont participé à cette collecte d'informations. La C.N.A.M.T.S. a fourni, pour chaque assuré ou ayant droit ayant déclaré à l'enquête dépendre du régime général (ou d'un régime géré par le régime général), l'ensemble des prestations servies du 1er juillet 1978 au 28 février 1979. Les prestations relevées, détaillées par grandes rubriques, étaient différenciées selon qu'il s'agissait de prestations en espèces ou en nature. Les mêmes informations sur les prestations en nature servies en 1978 à ses prestataires ont été fournies par la C.A.N.A.M. (1).

Ces informations n'ont cependant pas directement été utilisées dans le rapport d'enquête : en effet, d'une part cette publication était consacrée aux ressources *monétaires* des familles et, dans ces conditions, les prestations maladie *en nature* n'avaient pas lieu d'être prises en compte. D'autre part, l'objectif était d'analyser *l'ensemble* de la population enquêtée et non les seuls allocataires de la C.N.A.M.T.S. ou de la C.A.N.A.M., puisque nous ne disposons pas d'informations administratives similaires en provenance d'autres organismes maladie (2).

Le présent rapport est précisément consacré à une exploitation particulière (3), portant sur ce sous-échantillon des familles couvertes par la C.N.A.M. et la C.A.N.A.M.. L'analyse porte sur la répartition, par catégorie de familles, des prestations maladie les plus correctement saisies par les relevés administratifs effectués : *biens et honoraires médicaux, indemnités journalières*. Notons que, si malheureusement les frais de séjour (hospitalisation) sont absents de nos évaluations, l'étude proposée ici porte néanmoins sur environ 40 % de l'ensemble des prestations versées en 1978 par le régime général et le régime des indépendants.

Une telle analyse présente certes l'intérêt d'actualiser certaines données, ou plus précisément, une partie de ces données, déjà anciennes, la dernière enquête nationale publiée sur les consommations médicales portant sur l'année 1970. L'enquête 1980 devrait néanmoins fournir des résultats en la matière très prochainement. Mais, surtout, son originalité réside en ce qu'elle

- 
- 1 - On trouvera en annexe un fac-similé des documents remplis par les C.P.A.M. et les organismes conventionnés.
  - 2 - Les seules prestations monétaires relatives à la branche maladie prises en compte dans le rapport général d'enquête concernent celles liées à un handicap ou une invalidité (notamment pensions d'invalidité et rentes d'accidents du travail). Il s'agit cependant de l'exploitation des réponses des ménages enquêtés, non des informations administratives recueillies.
  - 3 - Effectuée à la demande de la C.N.A.M.T.S.

est effectuée, non au niveau individuel, mais au niveau *familial*. Comprendre les consommations médicales ne saurait en effet être réalisé sans prendre en compte les caractéristiques socio-démographiques des populations concernées. Or, celles-ci ne se définissent pas seulement au niveau individuel. Certes, les caractéristiques individuelles expliquent en grande partie les inégalités en matière de prestations médicales, mais l'analyse au niveau familial permet d'apprécier, d'une part comment se cumulent les diverses consommations individuelles et d'autre part si les caractéristiques familiales ne génèrent pas elles-mêmes des différences dans les comportements de consommation.

Une telle étude permet aussi de fournir des informations, encore rares, sur le nombre d'assurés et d'ayants droit par type de noyau familial et de comparer, par catégorie de familles, les consommations respectives selon le statut d'affiliation.

Enfin, elle permet d'apprécier l'importance relative des prestations maladie - ou de certaines d'entre elles - par rapport aux autres transferts sociaux (positifs ou négatifs) et la part représentée par ces prestations dans les ressources totales des différents groupes de familles, la notion de ressources totales ne trouvant vraiment tout son sens qu'au niveau familial évoqué (1).

Le chapitre I, d'ordre méthodologique, présente et définit la population retenue et les prestations analysées dans cette étude. Le chapitre II est consacré à l'analyse de la répartition, par catégorie de familles, des biens et honoraires médicaux. Précisons que seules sont retenues ici les prestations relatives au risque maladie. Le chapitre III s'attache aux indemnités journalières maladie. Enfin, le chapitre IV, plus bref, permet d'apprécier la part représentée par ces trois types de prestations maladie dans les ressources totales des différents groupes de familles.

---

1 - Ce niveau ne peut être par ailleurs que celui retenu pour l'élaboration de bilans "Prestations/Cotisations". Les cotisations individuelles par assuré ouvrant droit en effet à des contreparties familiales (ayants droit).

CHAPITRE I

## Chapitre I

### PRESENTATION METHODOLOGIQUE :

#### LA POPULATION RETENUE ET LES PRESTATIONS ANALYSEES

On trouvera ci-après, dans une première section, une présentation du champ de la population retenue dans cette étude : il s'agit de l'ensemble des noyaux dont tous les membres relèvent, pour la maladie, du régime général ou du régime des indépendants. La section 2, elle, est consacrée à une présentation des masses étudiées et des prestations retenues (biens et honoraires médicaux, indemnités journalières maladie). Quelques aspects du déroulement de l'enquête y sont évoqués.

#### 1 - LE SOUS-ECHANTILLON RETENU.

Les résultats de l'enquête portent sur une population, redressée, de 17.841.000 "noyaux", représentative de la population française non agricole au début de 1979 (1). Cette population correspond à un échantillon brut de 3.937 noyaux familiaux, comprenant 13.919 personnes.

Rappelons que les taux de repérage des enquêtés, dans les différentes Caisses de Sécurité Sociale, ont été particulièrement bons :

- sur ces 13.919 personnes, 12.201 ont déclaré à l'enquête dépendre, pour la maladie, du régime général ou d'un régime géré par le régime général (fonctionnaires, collectivités locales, ...) et 98,8 % d'entre elles ont été effectivement repérées dans les dossiers de la C.N.A.M.T.S.
- 952 individus ont d'autre part déclaré dépendre de la C.A.N.A.M. et 98,4 % d'entre eux y ont effectivement été repérés.

-----

1 - Pour la définition précise des procédures de redressement, du champ retenu et de l'unité statistique de référence choisie (le noyau familial), on se réfèrera au rapport "Les ressources des familles et l'impact des prestations familiales" pages 41 à 47 notamment. Précisons qu'aucun redressement supplémentaire particulier n'a été effectué pour la publication du présent rapport.

Nous disposons donc au total, après résolution de quelques doubles emplois (1), d'informations administratives sur les remboursements "maladie", concernant 12.967 personnes affiliées, soit au régime général, soit au régime des indépendants en mars 1979 (date de l'enquête). Cet échantillon brut correspond à une population totale redressée de 42.554.000 individus.

Le tableau 1 ci-dessous compare l'estimation ainsi obtenue du nombre total d'affiliés à la C.N.A.M. et à la C.A.N.A.M. avec celle réalisée, aux dates les plus proches possibles de l'enquête, par les régimes eux-mêmes. Cette comparaison porte aussi bien sur le statut d'affiliation des individus que sur le régime auquel ils appartiennent.

On relève une assez grande concordance entre les deux estimations : celle fournie par l'enquête représente 95 % de celle issue des statistiques administratives. On remarque cependant que l'écart est globalement plus important sur les ayants droit que sur les assurés, sans que les variations soient très élevées. Précisons néanmoins que même si les estimations des régimes étaient tout à fait précises, le taux de couverture de 100 % ne pouvait être atteint : l'enquête porte en effet sur les seuls ménages ordinaires ; les personnes vivant en institution (personnes vivant en maison de retraite notamment) en sont donc exclues. Une même exclusion concerne par ailleurs les ménages dont le chef relève d'un régime de Sécurité Sociale agricole. Or, ceux-ci peuvent évidemment inclure des individus couverts par la C.N.A.M. ou la C.A.N.A.M.

Mais il est vrai aussi que, compte tenu notamment de la part (77 %) que représente le régime général dans l'ensemble de la population, une incertitude difficile à maîtriser pèse sur les statistiques d'affiliés, au

---

1 - Certains individus ont en effet été effectivement repérés dans les deux régimes à la fois. Il s'agissait aussi bien d'individus ayant changé de régime fin 1978 ou début 1979 (et dans ce cas, ils pouvaient bénéficier de prestations en provenance des deux régimes à la fois compte tenu des périodes de recueil de l'information) que de personnes effectivement affiliées dans les deux organismes (souvent assurées dans l'un et ayants droit dans l'autre).

**Tableau 1**  
**POPULATION COUVERTE PAR LA CNAM ET LA CANAM :**  
**COMPARAISON DES EFFECTIFS ESTIMES PAR L'ENQUETE**  
**ET DE CEUX FOURNIS PAR LES STATISTIQUES ADMINISTRATIVES**

Régimes	Effectifs estimés par l'enquête (1) - A -	Statistiques des régimes (2) - B -	A/B
Nombre d'individus couverts par le Régime général (et assimilés) dont : Assurés ... ayants droit ...	39.028.000 (12.049) 22.581.000 ( 4.895) 16.447.000 ( 7.154)	41.149.000 23.074.000 18.075.000	94,8% 97,9% 91,0%
Nombre d'individus couverts par la CANAM dont : Assurés ... ayants droit ...	3.526.000 ( 918) 1.816.000 ( 354) 1.710.000 ( 564)	3.670.000 1.855.000 1.815.000	96,1% 97,9% 94,2%
Population totale couverte par la CNAM et la CANAM dont : Assurés ... ayants droit ...	42.554.000 (12.967) 24.397.000 ( 5.249) 18.157.000 ( 7.718)	44.819.000 24.929.000 19.890.000	94,9% 97,9% 91,3%
<p>(1) Entre parenthèses, nombre total d'individus de l'échantillon brut.                      (2) Pour la CNAMTS : "Statistiques de l'année 1979". Les valeurs retenues sont celles relatives à l'année 1978 (chiffres définitifs).                      Pour la CANAM : "Statistiques 1979". Les chiffres retenus sont relatifs à avril 1979.</p>			

moins celles de la C.N.A.M.T.S. (1). Dans ces conditions, les pourcentages calculés dans la colonne 3 du tableau 1 ne doivent être appréciés que comme des révélateurs d'une adéquation très satisfaisante entre la population estimée par l'enquête et celle, évaluée à partir de sources totalement différentes, par les régimes sociaux concernés.

L'enquête permet d'estimer à 1,73 le nombre de personnes protégées pour un assuré de la C.N.A.M.T.S.. Ce chiffre est de 1,94 pour la C.A.N.A.M.

Nous disposons donc, pour tous ces individus, des informations administratives sur le montant des prestations versées. L'analyse proposée vise cependant le niveau familial, non le niveau individuel. Il convenait, dans ces conditions, de définir un sous échantillon de "noyaux" (2) pour lesquels

- 
- 1 - Cf. "Statistiques de l'année 1979", C.N.A.M.T.S., octobre 1980, p. 403, notamment.  
 2 - Rappelons succinctement que figurent sous cette appellation aussi bien des familles que des personnes seules, avec ou sans enfants.

nous disposions d'informations complètes : *l'échantillon retenu ne pouvait donc être que celui relatif à l'ensemble des noyaux dont tous les membres se sont avérés relever, pour la maladie, du régime général - ou assimilés (1) - ou du régime des indépendants.*

Les noyaux "totalement couverts par la C.N.A.M. ou la C.A.N.A.M.", objets de l'exploitation, sont au total au nombre de 3.495 (données brutes). Ils correspondent à une population redressée de 15.554.000 noyaux (87,2 % de l'ensemble des noyaux français non agricoles) et 41.052.000 individus (96,5 % de l'ensemble de la population affiliée à la C.N.A.M. ou la C.A.N.A.M., estimée par l'enquête).

L'exclusion ainsi opérée d'une partie de la population enquêtée appelle les quelques remarques suivantes :

- au niveau "noyau", les 12,8 % des noyaux exclus se répartissent de la façon suivante : 7,7 % correspondent à des noyaux dont *tous* les membres appartiennent à un régime spécial non géré par la C.N.A.M. ou la C.A.N.A.M. (notamment S.N.C.F., R.A.T.P., Mines, Marins, Compagnie Générale des Eaux, Militaires). Le reste, soit 5,1 %, correspond à des noyaux "mixtes" composés à la fois d'individus relevant de la C.N.A.M. ou la C.A.N.A.M. et d'individus affiliés à l'un des régimes spéciaux cités ci-dessus.
- au niveau individuel, le tableau 2 ci-après présente une répartition par régime et statut d'affiliation des "pertes" entraînées par la réduction de l'échantillon aux seuls noyaux totalement couverts par la C.N.A.M. ou la C.A.N.A.M.. Un examen détaillé de la répartition, selon le statut d'affiliation et diverses caractéristiques significatives (âge, sexe notamment), de la population ainsi "exclue" et de celle "restante" ne met d'ailleurs pas en évidence de différences très sensibles. Une même analyse comparative sur les montants moyens perçus par les deux populations aboutit aux mêmes conclusions.

-----  
1 - Les fonctionnaires en font donc, notamment, partie.

**Tableau 2**  
**COMPARAISON DE LA POPULATION**  
**SUR LAQUELLE PORTE L'EXPLOITATION**  
**ET DE CELLE COUVERTE PAR LA CNAM ET LA CANAM**

Régimes	Population sur laquelle porte l'exploitation (1) - A -	Population couverte par la CNAM et la CANAM (estimation de l'enquête) - B -	A/B
Nombre d'individus couverts par le régime général (CNAMTS) dont : Assurés ... ayants droit ...	37.652.000 (11.648) 21.557.000 ( 4.679) 16.095.000 ( 6.969)	39.028.000 22.581.000 16.447.000	96,5% 95,5% 97,9%
Nombre d'individus couverts par le régime des indépendants (CANAM) dont : Assurés ... ayants droit ...	3.400.000 ( 879) 1.745.000 ( 340) 1.655.000 ( 539)	3.526.000 1.816.000 1.710.000	96,4% 96,1% 96,8%
Ensemble (CNAM + CANAM) dont : Assurés ... Ayants droit ...	41.052.000 (12.527) 23.302.000 ( 5.019) 17.750.000 ( 7.508)	42.554.000 24.397.000 18.157.000	96,5% 95,5% 97,8%
(1) Entre parenthèses, nombre total d'individus de l'échantillon brut.			

## 2 - LES PRESTATIONS ANALYSEES.

Pour le régime général, le relevé effectué concernait les prestations payées entre le 1er juillet 1978 et le 28 février 1979 (huit mois). Pour le régime des indépendants, le relevé concernait la totalité de l'année 1978. Dans chaque cas et pour chaque type de rubrique retenue (1), seul était fourni le montant, en Francs, de la totalité des remboursements effectués dans la période à chaque individu enquêté, assuré ou ayant droit, sans aucune autre information relative aux soins fournis (par exemple, nombre d'hospitalisations, types d'actes, etc...).

La comparaison, poste par poste et régime par régime, de la masse des prestations effectivement servies pendant la période de relevé (statistiques globales des régimes) et de celle obtenue, à partir des relevés effectués pour l'enquête, met en évidence des variations sensibles de la qualité des

1 - Voir le détail des rubriques retenues en annexe. Précisons que les prestations en nature, qui étaient relevées séparément des prestations en espèces, comportaient deux grandes rubriques : l'une relative au risque "maladie", l'autre aux risques maternité et, pour la CNAMTS, accidents du travail. Pour ce qui concerne le risque "maladie", les frais de séjour, les honoraires et les biens médicaux étaient relevés séparément.

informations administratives collectées ; le tableau 3 permet d'apprécier les "taux de couverture" atteints (évidemment avant redressement des masses, comme expliqué ci-après).

Tableau 3

LA MASSE DES PRESTATIONS RELEVÉES A L'ENQUÊTE  
RAPPORTEE A CELLE DES PRESTATIONS EFFECTIVEMENT VERSEES  
PAR LES REGIMES PENDANT LA MEME PERIODE

Rubriques retenues		Prestations de la CNAHTS (1)	Prestations de la CANAM (2)
<u>PRESTATIONS EN NATURE</u>			
Maladie	Hospitalisation : Frais de séjour	40,2 %	45,3 %
	Biens médicaux	94,1 %	97,1 %
	Honoraires (Hosp. + ambulatoire)	83,7 %	76,0 %
	Autres	34,3 %	82,8 %
Maternité + Accident du travail (y.c. hospit.)		50,8 %	25,5 %
<u>PRESTATIONS EN ESPECES</u>			
Indemnités journalières maladie		93,3 %	-
Indemnités journalières maternité et accident du travail + capital décès		74,5 %	-
Pensions invalidité		69,1 %	-
Rentes et rachats de rentes		46,3 %	-
TOTAL DES PRESTATIONS		62,5 %	61,3 %
(1) La comparaison porte sur des prestations relatives à huit mois, de début juillet 1978 à fin février 1979. Cf. "Statistique mensuelle", CNAHTS. (2) La comparaison porte sur l'année 1978. Cf. "Statistiques 1978", CANAM.			

On note que, comme on pouvait s'y attendre, les frais de séjour (hospitalisation) ont été relativement mal saisis (40 à 45 %). Sans détailler ici les raisons d'une telle sous-estimation (1), signalons que celle-ci est liée en partie à l'importance du tiers payant, partiel ou total, pour l'hospitalisation et aux processus de liquidation des dossiers, divers et complexes. C'est principalement cette sous-estimation des frais de séjour qui explique le "taux de couverture" faible des risques "Maternité + A.T." puisque les frais de séjour représentent, par exemple pour la C.N.A.M., plus de 60 %

1 - Voir notamment à ce propos le rapport "Méthode d'enquête : l'observation des hospitalisations auprès des ménages et dans les dossiers de la Sécurité Sociale", A. et A. MIZRAHI, rapport CREDOC, avril 1976.

des prestations en nature affectées à la couverture de ces risques (1).

En revanche, trois postes peuvent être considérés comme saisis très correctement (taux de couverture supérieur à 76 %) : *les biens et honoraires médicaux (maladie), pour ce qui a trait aux prestations en nature et les indemnités journalières maladie (CNAMTS seulement), pour ce qui concerne les prestations en espèces. C'est à ces trois types de prestations qu'est consacré ce rapport.*

Certes, on sait que les frais de séjour représentent la majeure partie des dépenses de Sécurité Sociale. *L'analyse proposée ici porte néanmoins sur près de 40 % de l'ensemble des prestations versées par le régime général en 1978 et 42 % de celles versées par le régime des indépendants la même année. Rappelons enfin que les pensions d'invalidité et les rentes et rachats de rentes d'accident du travail sont déjà pris en compte dans les résultats, publiés, de l'enquête.*

La réalisation de l'objectif visé par l'étude nécessitait cependant, d'une part de pouvoir prendre en compte dans un cadre commun les prestations versées aussi bien par la C.N.A.M.T.S. que par la C.A.N.A.M., d'autre part d'inclure les prestations analysées dans les ressources des différentes catégories de familles, en vue d'élargir les bilans redistributifs déjà publiés. Deux types de problèmes devaient donc être résolus :

- alors que les prestations relevées par la C.A.N.A.M. étaient relatives à la totalité de l'année 1978, les informations recueillies par la C.N.A.M.T.S. étaient, elles, afférentes à une période de huit mois ;
- alors que les ressources prises en compte dans l'enquête étaient celles de l'année 1978, les relevés de prestations versées par le régime général portaient sur six mois de 1978 et deux mois de 1979.

Dans ces conditions, furent adoptées les méthodes suivantes de réévaluation de prestations relatives aux trois rubriques retenues (biens et honoraires médicaux, indemnités journalières) :

---

1 - Pour la CANAM, 76 % des dépenses affectées au risque "maternité" sont relatifs à des frais de séjour.

- pour la C.A.N.A.M., on connaît le montant total des prestations servies en 1978 et la population couverte (statistiques du régime) (1). On a donc déterminé les masses respectives des biens et honoraires médicaux versées en 1978 par la C.A.N.A.M., rapportées à la population couverte par ce régime, *estimée par l'enquête* (cf. tableau 1, colonne A). La comparaison, pour chacun de ces deux types de dépenses, de la masse des prestations relevées à l'enquête et de celle ainsi déterminée a conduit au calcul d'un coefficient de redressement, qui a été appliqué à toutes les consommations individuelles relevées. Ceci revient à supposer que la sous-estimation des biens puis des honoraires médicaux, mise en évidence au tableau 3 (deuxième colonne), est la même par type de prestations pour tous les individus affiliés à la C.A.N.A.M..
  
- pour la C.N.A.M.T.S., la même méthode de redressement fut utilisée pour chacun des trois types de prestations retenues. L'application d'une telle méthode ne limite cependant pas ses effets, pour le cas, au seul redressement de la sous-estimation des masses obtenues par l'enquête par rapport à celles fournies par les statistiques du régime. Elle a aussi pour résultat de donner une valeur *annuelle* à des montants de consommation afférents à une durée de huit mois. Si l'utilisation d'une telle méthode de redressement n'influe finalement pas sur les positions relatives des consommateurs les uns par rapport aux autres (quant aux montants de leurs dépenses), et en ce sens ne saurait remettre en cause les résultats de l'étude (qui vise précisément des comparaisons catégorielles), elle joue certainement sur la proportion des non-consommateurs : cette proportion varie évidemment selon la durée d'observation. Les premiers résultats publiés sur l'exploitation des données de consommation médicale d'un échantillon d'assurés du régime général suivi pendant trois ans (2) permet néanmoins de penser que la méthode de redressement utilisée ici n'est certainement pas susceptible d'influer considérablement sur les résultats présentés (3).

En tout état de cause, on gardera à l'esprit que si les montants de prestations de la C.N.A.M.T.S. analysées dans l'étude se réfèrent à la totalité de l'année 1978, *celles-ci ont été élaborées à partir de données portant sur une période de recueil de l'information limitée à huit mois.*

- 
- 1 - *Statistiques 1978, CANAM.*
  - 2 - *"Qui consomme quoi ?", rapport de la CNAMTS, mars 1982.*
  - 3 - *On relève, notamment, que les huit mois concernés par le recueil de nos informations sont relatifs aux périodes de consommations à la fois les plus basses (été) et les plus hautes (hiver) et que la probabilité d'avoir recours à des soins est nettement plus élevée en automne et en hiver, périodes couvertes par nos relevés. On se référera particulièrement aux pages 59 à 74 du rapport précité.*

Le tableau 4 donne les masses de prestations étudiées, relatives à l'échantillon des seuls noyaux exploités, ceux dont tous les membres sont couverts par la C.N.A.M. ou la C.A.N.A.M. (cf. §-1, ci-dessus).

Tableau 4  
LES MASSES ANALYSEES  
PAR TYPE DE PRESTATION RETENUE ET PAR REGIME (1978)

- En millions de Francs -

Type de prestation retenue	Prestations versées par la CNAMTS	Prestations versées par la CANAM	TOTAL
Biens médicaux	11.668	829	12.497
Honoraires médicaux	21.054	1.343	22.397
Indemnités journalières	9.070	-	9.070
TOTAL	41.792	2.172	43.964
Total rapporté à l'ensemble des dépenses du régime en 1978	36%	40%	

CHAPITRE II

## Chapitre II

### REPARTITION, PAR CATEGORIE DE FAMILLES,

#### DES BIENS ET HONORAIRES MEDICAUX

Rappelons que les dépenses analysées ici sont celles remboursées par la Sécurité Sociale (CNAMTS) ou les organismes conventionnés (CANAM) et non la totalité des dépenses engagées par les familles, une partie de celles-ci restant en effet à leur charge sous le nom de ticket modérateur.

Sous le titre de "Biens médicaux", est regroupé l'ensemble des remboursements de biens médicaux prescrits dans le cadre de la médecine ambulatoire : pharmacie, optique, appareillages, prothèses (1). Sous celui d'"Honoraires médicaux", sont concernés tous les honoraires relatifs à des actes effectués au domicile du malade, au cabinet du praticien ou dans un établissement hospitalier ou médico-social ; ceci comprend consultations, visites, tous types d'actes effectués par un médecin, un dentiste ou un auxiliaire médical (1). *Les uns et les autres ne concernent que le risque "Maladie".*

#### 1. CONCENTRATION DES DEPENSES.

Une étude récente de la C.N.A.M.T.S. (2), portant sur un échantillon régional de 1.800 individus, met en évidence une très forte concentration des dépenses maladie (y compris hospitalisation) : sur trois années de consommation, on relève que 4% des personnes protégées consomment 50% des dépenses. A l'opposé, 50% des personnes protégées consomment 5% des dépenses. La concentration est évidemment moins prononcée sur trois ans que sur un an.

Qu'en est-il à l'échelle nationale, pour les seuls biens et honoraires médicaux et quelles sont les implications du passage du niveau individuel au niveau familial, quant à cette concentration ?

La lecture des courbes de concentration des consommations *individuelles* (graphique 1) de ces deux types de prestations met en évidence de profondes disparités dans les montants consommés ; on relève ainsi que :

---

1 - Voir détail en annexe.

2 - "Qui consomme quoi ?", rapport déjà cité.

- 30% des personnes protégées par la C.N.A.M. ou la C.A.N.A.M. n'ont pas consommé de biens médicaux et 26% d'honoraires, pendant les huit à douze mois d'observation.
- 7% des individus ont consommés à eux seuls 50% des biens médicaux. 50% des honoraires ont été, eux, consommés par 9% des personnes protégées.
- A l'opposé, 50% des personnes protégées ont consommé seulement 3% de la masse des biens médicaux et 4% de celle des honoraires.
- Si, bien sûr, la concentration est moins forte quand l'analyse porte sur le total des biens et honoraires médicaux, celle-ci reste dans ce cas extrêmement prononcée : 23% des personnes protégées n'ont consommé ni biens ni honoraires médicaux dans la période ; 10% ont consommé 50% du total tandis qu'à l'opposé, 50% des individus n'ont consommé que 5% de la masse totale concernée.

La comparaison des graphiques 1 et 2 permet d'apprécier la réduction qui intervient dans la concentration des dépenses quand l'analyse est réalisée non plus au niveau individuel (ensemble des personnes protégées) mais au niveau familial (ensemble des noyaux familiaux protégés). Le graphique 2, consacré aux familles (1) dont tous les membres sont couverts par la C.N.A.M. ou la C.A.N.A.M., montre que subsistent de sérieuses inégalités dans les montants consommés. Les dépenses restent en effet très concentrées en valeur sur une faible part de la population couverte : 13% des familles ont consommé plus de la moitié des biens médicaux et 15% ont consommé 50% des honoraires. A l'opposé, plus de la moitié des familles n'ont consommé que 11% des biens médicaux et 48 % n'ont consommé que 10 % des honoraires.

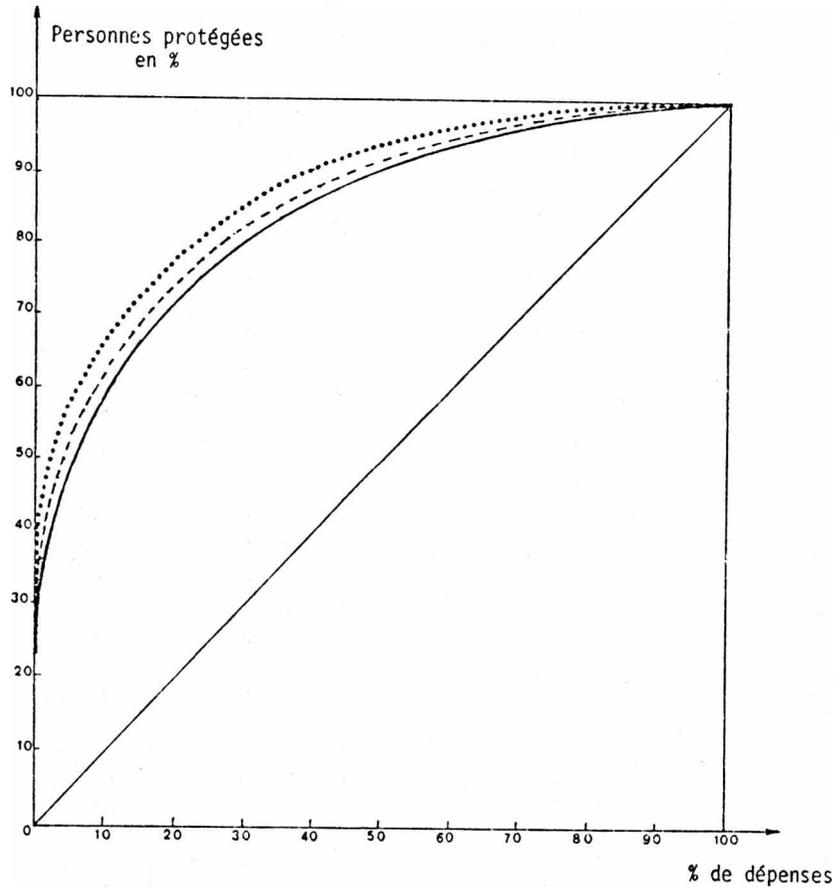
Le passage du niveau individuel au niveau familial réduit néanmoins sérieusement la proportion de non consommateurs : 12% des familles protégées n'ont pas consommé de biens médicaux, 10% n'ont pas bénéficié de remboursement d'honoraires, et 9% n'ont fait appel dans la période à aucune de ces deux prestations.

---

1 - Les termes "famille" ou "noyau" seront indifféremment utilisés ici. Rappelons qu'il peut s'agir aussi bien de couples que de personnes seules, avec ou sans enfants.

Graphique 1

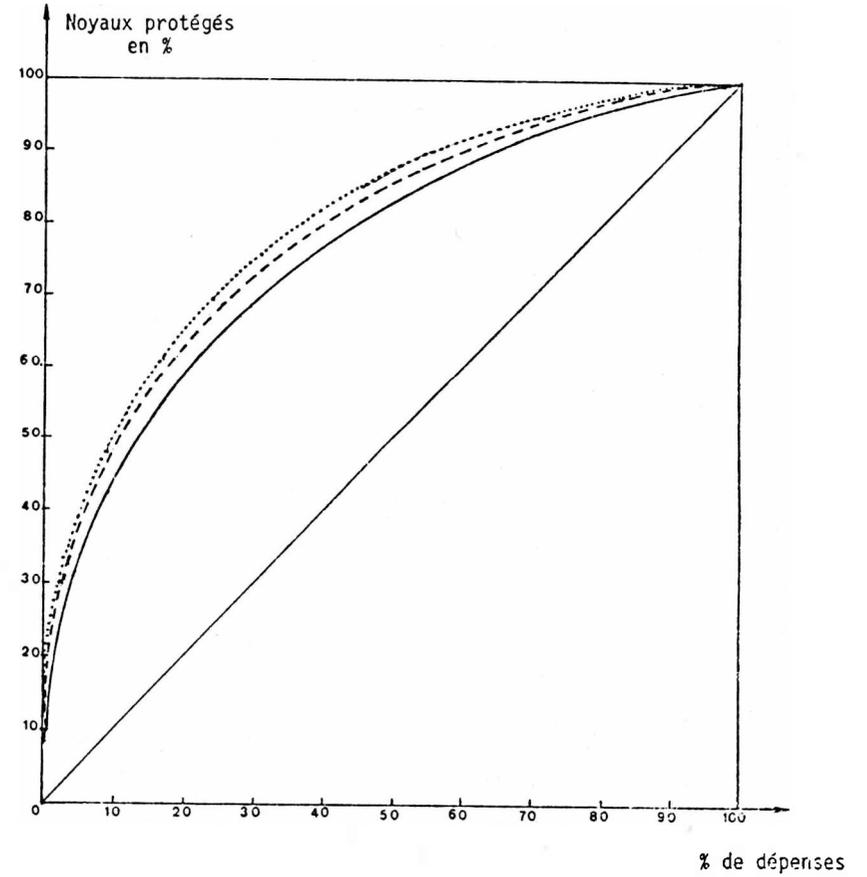
COURBES DE CONCENTRATION  
DES BIENS ET HONORAIRES MEDICAUX  
REMBOURSES AUX INDIVIDUS RELEVANT DE LA CNAM ET DE LA CANAM (1978)



— Biens et Honoraires médicaux  
- - - Honoraires médicaux  
..... Biens médicaux

Graphique 2

COURBES DE CONCENTRATION  
DES BIENS ET HONORAIRES MEDICAUX  
REMBOURSES AUX FAMILLES COUVERTES PAR LA CNAM ET LA CANAM (1978)



On relève en fait une assez grande similitude entre les courbes de concentration d'une part des biens médicaux, d'autre part des honoraires (graphique 2).

Autre facette de la même réalité, si le montant moyen de biens médicaux s'élève à 803 Francs par famille protégée (1978), 70% des familles couvertes ont une consommation inférieure à cette moyenne (1). De même, le montant moyen d'honoraires s'élève à 1.440 Francs par famille, mais deux tiers des familles bénéficient d'honoraires de valeur inférieure à ce montant (2).

Quelles sont les caractéristiques des plus forts consommateurs, des plus faibles ? En fonction de quels critères, le montant moyen par famille évolue-t-il ? C'est à ces questions que les deux paragraphes suivants se proposent de répondre.

Les tableaux 5 et 6 ci-après fournissent déjà, néanmoins, un début de réponse à ces questions. On peut y apprécier l'évolution d'un certain nombre de caractéristiques des familles couvertes par la C.N.A.M. ou la C.A.N.A.M. en fonction du montant de leur consommation de biens médicaux (tableau 5) et d'honoraires (tableau 6). On y relève que :

- les familles non consommatrices de biens médicaux comme d'honoraires se caractérisent par un nombre moyen d'ayants droit très faible (0.5). On note cependant une sensibilité très différente des deux types de prestations au nombre moyen d'ayants droit par famille : ce nombre croît systématiquement quand le montant des honoraires médicaux consommés s'élève ; ce n'est pas le cas pour les biens médicaux. Ainsi, le nombre moyen d'ayants droit des noyaux les plus gros consommateurs de biens médicaux (plus de 2.000 Francs annuels) est de 0.8 contre 1.7 pour les noyaux gros consommateurs d'honoraires (plus de 4.000 Francs annuels).
- les variations dans les montants consommés semblent moins sensibles au nombre moyen d'assurés par noyau. Pour les deux types de prestations, les familles non consommatrices comprennent cependant un nombre moyen d'assurés nettement plus faible (1.2) que la moyenne d'ensemble (1.5).

-----  
1 - La médiane est de 496 Francs.  
2 - La médiane est de 987 Francs.

Tableau 5

QUELQUES CARACTERISTIQUES DES NOYAUX FAMILIAUX  
SELON LE MONTANT DES BIENS MEDICAUX CONSOMMES (1978)

Montant de biens médicaux	Nombre moyen d'ayants droit par noyau	Nombre moyen d'assurés par noyau	Pourcentage de noyaux "malades ou handicapés"	Age moyen du chef de noyau	Nombre de noyaux	
					En milliers	En %
0 Franc	0.5	1.2	20.6	49.1	1.790	11.5
1 à 250 F.	1.1	1.5	18.7	44.8	3.632	23.4
251 à 500 F.	1.4	1.5	25.8	43.6	3.177	20.4
501 à 1000 F.	1.4	1.6	34.1	47.6	3.122	20.1
1001 à 2000 F.	1.1	1.6	56.4	55.5	2.223	14.3
Plus de 2000 F.	0.8	1.5	77.0	62.2	1.610	10.3
ENSEMBLE	1.1	1.5	34.9	48.9	15.554	100.0

Tableau 6

QUELQUES CARACTERISTIQUES DES NOYAUX FAMILIAUX  
SELON LE MONTANT DES HONORAIRES MEDICAUX CONSOMMES (1978)

Montant d'honoraires médicaux	Nombre moyen d'ayants droit par noyau	Nombre moyen d'assurés par noyau	Pourcentage de noyaux "malades ou handicapés"	Age moyen du chef de noyau	Nombre de noyaux	
					En milliers	En %
0 Franc	0.5	1.2	23.9	51.5	1.512	9.7
1 à 500 F.	0.8	1.4	28.8	50.0	4.036	26.0
500 à 1000 F.	1.2	1.5	32.4	47.4	2.993	19.2
1001 à 2000 F.	1.4	1.6	38.4	48.3	3.364	21.6
2001 à 4000 F.	1.5	1.6	42.9	48.0	2.546	16.4
Plus de 4000 F.	1.7	1.6	49.9	49.8	1.103	7.1
ENSEMBLE	1.1	1.5	34.9	48.9	15.554	100.0

- les deux types de prestations sont fortement corrélés avec la morbidité, au moins la morbidité "ressentie" (1). On relève en effet que le pourcentage de noyaux dans lesquels au moins un des conjoints s'est déclaré "malade ou handicapé" est sensiblement plus élevé dans les catégories qui consomment le plus. Inversement, il est relativement faible dans les catégories de petits consommateurs. Cet effet est cependant considérablement plus marqué pour les biens médicaux que pour les honoraires : pour 77% des noyaux consommant en moyenne plus de 2.000 Francs de biens médicaux annuels, au moins un des conjoints s'est déclaré, à l'enquête, "malade ou handicapé".
- les familles fortes consommatrices de biens médicaux ont un chef dont l'âge moyen est sensiblement plus élevé que celui des familles faiblement ou moyennement consommatrices. Il est à noter que cet effet "âge" n'apparaît pas pour les honoraires médicaux. Cet effet est d'ailleurs lié aux constatations précédentes sur les plus gros consommateurs de biens médicaux, constitués de noyaux "malades ou handicapés", ayant peu d'ayants droit (0.8 en moyenne par noyau).

## 2. ANALYSE DES MONTANTS MOYENS PAR CATEGORIE DE FAMILLES.

Intéressons-nous d'abord aux quatre critères d'analyse qui viennent d'être évoqués : "état de santé", nombre d'ayants droit de la famille, nombre d'assurés, âge du chef.

Le tableau 7 fournit les montants moyens consommés par noyau selon que le chef ou son conjoint s'est ou non déclaré "malade ou handicapé" (1) : alors que pour l'ensemble des familles, le montant moyen de biens médicaux consommés s'élève à 803 Francs, ce montant s'élève en moyenne à 512 Francs quand le noyau ne comporte pas de membre "malade" (chef ou conjoint), et à 1.342 Francs quand il en comporte au moins un. Enfin, quand les deux conjoints se sont déclarés "malades ou handicapés", le montant moyen consommé passe à 1.968 Francs par noyau, soit 2.4 fois le montant moyen de l'ensemble des noyaux.

-----  
1 - Le questionnaire d'enquête comportait, pour chaque personne du ménage, la question suivante : "La personne souffre-t-elle d'une maladie chronique, d'un handicap ou d'une incapacité quelconque (non compris port de lunettes) ?", agrémentée d'une demande (question ouverte) de description de cette maladie ou ce handicap. L'analyse des termes utilisés par les enquêtés, comme les remarques des enquêteurs, ont mis en évidence le caractère relativement subjectif des réponses fournies - mais subjectif pour une partie seulement des enquêtés, l'autre partie bénéficiant effectivement de prestations liées à cet handicap ou disposant d'une carte d'invalidité. Or, il apparaît une corrélation certaine entre cette information "subjective" et les montants effectivement consommés (et relevés administrativement).

Tableau 7

LES MONTANTS MOYENS CONSOMMES PAR NOYAU  
SELON L'ETAT DE SANTE DU CHEF DE NOYAU OU DE SON CONJOINT (1978)

	Biens médicaux		Honoraires médicaux		TOTAL	
	En Francs	En indice	En Francs	En indice	En Francs	En indice
ENSEMBLE DES NOYAUX	803	100	1.440	100	2.243	100
Noyaux dont ni le chef ni son conjoint ne sont "malades ou handicapés"	512	64	1.270	88	1.782	79
Noyaux dont au moins un des conjoints est "malade ou handicapé".	1.342	167	1.752	122	3.094	138
Noyaux dont le chef est "malade ou handicapé" et son conjoint ne l'est pas	1.216	151	1.848	128	3.064	137
Noyaux dont le conjoint est "malade ou handicapé" et le chef ne l'est pas	1.273	159	1.839	128	3.112	139
Noyaux dont les deux conjoints sont "malades ou handicapés"	1.968	245	2.343	163	4.311	192

On observe également de fortes variations du montant moyen d'honoraires médicaux consommés, mais celles-ci sont nettement inférieures à celles mises en évidence pour les biens médicaux : ainsi, quand les deux conjoints sont "malades ou handicapés", le montant moyen d'honoraires médicaux consommés est 1.6 fois supérieur à celui consommé par l'ensemble des noyaux (contre 2.4 fois plus pour les biens médicaux).

On relève enfin des valeurs moyennes de consommation relativement proches que la personne "malade ou handicapée" soit le chef du noyau ou son conjoint, et cela aussi bien pour les biens médicaux que pour les honoraires.

Le tableau 8, qui fournit les montants moyens consommés selon le nombre d'ayants droit du noyau fait apparaître, par rapport au tableau 7, une nette différenciation selon le type de prestations analysées :

- les variations du montant moyen de biens médicaux sont relativement faibles quand le nombre d'ayants droit s'accroît, et, en tout état de cause, hors de proportion avec celles mises en évidences au tableau 7.
- les variations du montant d'honoraires médicaux sont bien plus importantes quand le critère d'analyse est le nombre d'ayants droit du noyau que quand il concerne l'état de santé des membres de la famille : le montant consommé croît systématiquement, du simple à plus du double, quand on passe des familles ne comprenant aucun ayant droit à celles en comportant cinq et plus. Cet effet "nombre d'ayants droit" est même atténué par le fait que les noyaux ne comportant aucun ou un seul ayant droit comprennent un pourcentage élevé de noyaux dont au moins un des conjoints s'est déclaré "malade ou handicapé" et que ce pourcentage est, lui, nettement plus faible pour les familles comprenant au moins deux ayants droit.

Pour intéressant qu'il soit, le tableau 8 compare cependant des montants moyens par noyau de nombre d'ayants droit ou d'assurés différent. Il ne fournit pas non plus de distinction entre ce qui a été consommé par les ayants droit stricto-sensu et ce qui l'a été par les assurés. Or, l'accroissement de la consommation des honoraires médicaux du noyau avec l'augmentation du nombre d'ayants droit peut fort bien provenir à l'extrême, non d'un accroissement du montant consommé par les ayants droit, mais d'un accroissement de la consommation des assurés des familles comportant un plus grand nombre d'ayants droit.

Tableau 8

LES MONTANTS MOYENS CONSOMMES PAR NOYAU  
SELON LE NOMBRE D'AYANTS DROIT DU NOYAU (1978)

Nombre d'ayants droit du noyau	Biens médicaux (en F.)	Honoraires médicaux (en F.)	T O T A L (en F.)	Nombre moyen d'assurés par noyau	Pourcentage de noyaux "malades ou handicapés"
Aucun	790	1.089	1.879	1.5	41.0
Un	925	1.502	2.427	1.6	37.9
Deux	710	1.801	2.511	1.6	23.7
Trois	705	1.797	2.502	1.3	21.4
Quatre	623	2.076	2.699	1.3	22.4
Cinq et plus	838	2.382	3.220	1.3	25.3
ENSEMBLE	803	1.440	2.243	1.5	34.9

Tableau 9

LES MONTANTS MOYENS CONSOMMES PAR ASSURE ET PAR AYANT DROIT  
SELON LE NOMBRE D'AYANTS DROIT DU NOYAU (1978)

- En Francs -

Nombre d'ayants droit du noyau	BIENS MEDICAUX		HONORAIRES MEDICAUX	
	Montants moyens consommés par assuré	Montants moyens consommés par ayant droit	Montants moyens consommés par assuré	Montants moyens consommés par ayant droit
Aucun	575	-	757	-
Un	431	349	601	608
Deux	231	172	504	478
Trois	177	150	422	411
Quatre	134	113	379	396
Cinq et plus	218	97	515	298
ENSEMBLE	425	142	627	296

Le tableau 9 vise à répondre à cette objection : d'une part, il sépare la consommation propre des assurés de celle des ayants droit ; d'autre part, pour neutraliser un éventuel effet "taille" lié au nombre différent d'assurés ou d'ayants droit constituant chaque famille, les valeurs fournies sont relatives à des moyennes par assuré ou par ayant droit dans chaque noyau et non plus à des moyennes globales par noyau.

Pour l'ensemble de la population couverte, on constate qu'en moyenne et par noyau, le montant de biens médicaux consommés par assuré est trois fois plus élevé (425 Francs) que celui consommé par ayant droit (142 Francs). Pour les honoraires médicaux, chaque assuré consomme en moyenne, par noyau, deux fois plus (627 Francs) que chaque ayant droit (296 Francs). Dans les deux cas, cela tient principalement au fait que 43% des noyaux couverts par la C.N.A.M. ou la C.A.N.A.M. ne comportent aucun ayant droit ; mais on relève aussi que, quel que soit le nombre d'ayants droit, le montant consommé par assuré est souvent plus élevé que celui consommé par ayant droit.

Qu'il s'agisse des biens ou des honoraires médicaux, le tableau 9 met en évidence que les montants moyens par assuré, comme par ayant droit, décroissent systématiquement quand le nombre d'ayants droit du noyau s'accroît. Une exception cependant pour les montants moyens par assuré : ceux-ci décroissent quand on passe des noyaux sans ayants droit jusqu'à ceux en comportant quatre, mais s'accroissent au delà pour les familles comprenant cinq ayants droit et plus (1). Cette constatation vaut aussi bien pour les biens médicaux que pour les honoraires, mais ne concerne pas les montants moyens par ayant droit qui, eux, continuent à décroître pour les noyaux les plus nombreux.

La décroissance générale ainsi mise en évidence est cependant bien plus accentuée pour les biens médicaux que pour les honoraires : en moyenne, un assuré appartenant à une famille ne comportant aucun ayant droit consomme quatre fois plus de biens médicaux (575 Francs) qu'un assuré d'une famille comportant quatre ayants droit (134 Francs) et deux fois plus d'honoraires médicaux (757 Francs contre 379 Francs). De même, l'ayant droit unique consomme en moyenne plus de trois fois et demi plus de biens médicaux que chacun des ayants droit d'une famille en comportant cinq et plus (349 Francs contre 97 Francs par ayant droit). Ce rapport n'est que de 2 (608 Francs contre 298 Francs) pour les honoraires médicaux.

---

1 - On relève en effet que la proportion de non-consommateurs devient très faible pour les familles comportant cinq ayants droit et plus.

Cette décroissance des montants consommés par assuré comme par ayant droit quand le nombre d'ayants droit du noyau s'accroît, et les variations de son intensité selon le type de prestation considérée, expliquent les constatations formulées précédemment au vu du tableau 8 :

- Le montant moyen *par noyau* de biens médicaux consommés varie peu quand le nombre d'ayants droit du noyau s'accroît : la décroissance, rapide, des montants consommés *par assuré* est plus ou moins compensée par la consommation de *l'ayant droit* supplémentaire, elle-même en rapide décroissance.
- Le montant moyen *par noyau* d'honoraires s'accroît rapidement et systématiquement quand le nombre d'ayants droit augmente : la décroissance des montants consommés *par assuré* est peu rapide et ne peut compenser la consommation moyenne de chaque *ayant droit* supplémentaire, elle-même décroissante, mais relativement lentement.

On remarque enfin que la diminution des montants moyens consommés par ayant droit est bien plus nette quand on passe des noyaux comportant un ayant droit à ceux en comportant deux, qu'au-delà, et ceci vaut aussi bien pour les deux types de prestations analysées. Le "premier" ayant droit semble donc être un plus fort consommateur que les autres ayants droit. Précisons que celui-ci peut être, selon les cas, soit le conjoint du chef de famille (s'il ne travaille pas), soit le premier enfant du noyau (si le conjoint travaille). Nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement sur cette constatation.

L'analyse selon le nombre d'assurés du noyau (tableau 10) confirme les premiers constatations antérieures sur l'absence de corrélation nette entre nombre d'assurés et montants consommés : les montants moyens consommés *par noyau* croissent certes quand le nombre d'assurés augmente mais cela n'est dû qu'à un effet "taille", les montants moyens consommés *par assuré* étant eux décroissants quand le nombre d'assurés croît (tableau 11).

On note par ailleurs que la consommation par assuré est nettement plus élevée quand le noyau ne comporte aucun ayant droit (cf. tableau 11). Ceci tient au fait que 48 % des noyaux sans ayants droit ont un chef de plus de 60 ans (1).

---

1 - 63% des noyaux sans ayants droit sont composés de personnes seules, 48% ont un chef inactif.

Tableau 10

LES MONTANTS MOYENS CONSOMMES PAR NOYAU  
SELON LE NOMBRE D'ASSURES DU NOYAU (1978)

Nombre d'assurés du noyau	Biens médicaux (en F.)	Honoraires médicaux (en F.)	TOTAL (en F.)	Nombre moyen d'ayants droit par noyau	Pourcentage de noyaux "malades ou handicapés"
Un	771	1.237	2.008	1.3	36.2
Deux	828	1.666	2.494	0.9	32.5
Trois et plus	972	1.988	2.960	1.3	38.0
ENSEMBLE	803	1.440	2.243	1.1	34.9

Tableau 11

LES MONTANTS MOYENS CONSOMMES PAR ASSURE ET PAR AYANT DROIT  
SELON LE NOMBRE D'ASSURES DU NOYAU (1978)

- En Francs -

Nombre d'assurés du noyau	Noyaux ne comportant aucun ayant droit		Noyaux comportant au moins un ayant droit			
	Biens médicaux consommés par assuré	Honoraires médicaux consommés par assuré	Biens médicaux consommés par assuré	par ayant droit	Honoraires médicaux consommés par assuré	par ayant droit
Un	644	785	376	312	534	544
Deux	504	732	232	166	542	494
Trois et plus	(273)	603	228	159	410	416
ENSEMBLE	575	757	313	248	530	518

L'âge du chef de famille apparaît comme un critère explicatif important des différences de consommation : il n'influe pas d'ailleurs seulement sur la consommation des assurés, mais aussi sur celle des ayants droit (cf. tableaux 12 et 13).

Le tableau 12 met en évidence que le montant moyen par noyau de biens médicaux consommés croît systématiquement quand l'âge du chef de noyau s'élève : il passe de 310 Francs quand le chef a moins de 24 ans à 1.305 Francs quand il a plus de 65 ans. Comme on l'a vu précédemment, ces montants sont fortement corrélés au pourcentage de noyaux "malades ou handicapés" que comprend chacune des catégories : 7% des noyaux dont le chef a moins de 24 ans sont dans ce cas contre 61% des noyaux quand le chef a plus de 65 ans.

L'évolution des montants moyens est quelque peu différente pour les honoraires médicaux : ils sont certes, en règle générale, plus élevés quand le chef est plus âgé (effet de la morbidité), mais le montant moyen maximum est perçu par les familles dont le chef a entre 35 et 44 ans : ce sont elles qui comportent, et de loin, le nombre moyen d'ayants droit le plus important (2.4 contre 1.1 en moyenne). On retrouve donc là, pour ce type de prestation, le double effet (morbidité, nombre d'ayants droit) déjà mis en évidence au tableau 6.

Le tableau 13, neutralisant cet effet "taille" lié au nombre différent d'assurés ou d'ayants droit de chaque catégorie, met en évidence que les montants moyens consommés par assuré comme par ayant droit croissent quand l'âge du chef de noyau s'élève. Ceci reste vrai, qu'il s'agisse des biens médicaux ou des honoraires, que la famille comporte un ayant droit ou non. On peut ainsi penser qu'en même temps que l'âge du chef de noyau s'élève, l'âge moyen des assurés du noyau croît, de même que l'âge moyen des ayants droit. Cet effet est surtout marqué à partir de la tranche d'âge "55 - 64 ans", les montants consommés par assuré ou ayant droit s'élevant nettement entre les catégories "45 - 54 ans" et "55 - 64 ans". Cet accroissement de consommation est cependant bien plus marqué pour les assurés que pour les ayants droit, et surtout, pour les biens médicaux plus que pour les honoraires.

L'analyse selon la composition du noyau (couples, personnes seules) et l'activité du chef et de son conjoint permet de confirmer et compléter certaines des observations précédentes (tableaux 14 et 15).

Tableau 12

LES MONTANTS MOYENS CONSOMMES PAR NOYAU  
SELON L'AGE DU CHEF DE NOYAU (1978)

Age du chef de noyau	Biens médicaux (en F.)	Honoraires médicaux (en F.)	T O T A L (en F.)	Nombre moyen d'assurés par noyau	Nombre moyen d'ayants droit par noyau	Pourcentage de noyaux "malades ou handicapés"
Moins de 24 ans	310	774	1.084	1.4	0.5	7.2
25 à 34 ans	522	1.409	1.931	1.5	1.6	10.4
35 à 44 ans	565	1.805	2.370	1.5	2.4	23.0
45 à 54 ans	654	1.492	2.146	1.7	1.4	34.3
55 à 64 ans	1.046	1.380	2.426	1.5	0.6	54.3
65 ans et plus	1.305	1.400	2.705	1.3	0.3	60.7
ENSEMBLE	803	1.440	2.243	1.5	1.1	34.9

Tableau 13

LES MONTANTS MOYENS CONSOMMES PAR ASSURE ET PAR AYANT DROIT  
SELON L'AGE DU CHEF DE NOYAU (1978)

- En Francs -

Age du chef de noyau	Noyaux ne comportant aucun ayant droit		Noyaux comportant au moins un ayant droit			
	Biens médicaux consommés par assuré	Honoraires médicaux consommés par assuré	Biens médicaux consommés par assuré	par ayant droit	Honoraires médicaux consommés par assuré	par ayant droit
Moins de 24 ans	162	472	161	135	391	317
25 à 34 ans	180	494	178	163	512	390
35 à 44 ans	221	579	183	125	455	555
45 à 54 ans	302	572	221	188	436	526
55 à 64 ans	569	718	591	426	696	554
65 ans et plus	928	1.003	871	685	782	791
ENSEMBLE	575	757	313	248	530	518

Pour les biens médicaux, le montant moyen consommé par noyau est de loin le plus élevé (1.830 Francs) dans le cas où le noyau est composé d'un couple (avec ou sans enfants) dont les conjoints sont tous deux inactifs (cf. tableau 14). On relève en effet que 72% des familles appartenant à cette catégorie comportent au moins un des conjoints s'étant déclaré "malade ou handicapé" : 90% de ces familles ont en fait un chef âgé de plus de 60 ans. Mais ce montant élevé ne s'explique pas seulement par la consommation du chef ou des assurés, qui est elle-même importante, mais aussi par la consommation des ayants droit, le montant consommé par ayant droit étant presque trois fois plus élevé que la moyenne (659 Francs contre 248 Francs, cf. tableau 15) : dans 42% de ces noyaux, le conjoint, qui constitue dans la plupart des cas le seul ayant droit, s'est lui-même déclaré "malade ou handicapé".

Quand le noyau est composé d'une personne seule inactive (avec ou sans enfants), le montant moyen des biens médicaux consommés par assuré est aussi élevé que dans les familles dont les conjoints sont tous deux inactifs, mais le montant total par noyau reste lui, nettement inférieur : la majorité de ces noyaux ne comporte aucun ayant droit (0.1 ayant droit en moyenne) et le nombre moyen d'assurés y est de 1.1 ; 89% de ces noyaux ne sont en effet composés que d'une seule personne (1).

Pour les honoraires médicaux, si les montants moyens consommés par assuré ou ayant droit sont bien sûr élevés pour les deux groupes qui viennent d'être évoqués, le montant moyen par noyau est important (1.796 Francs) dans le cas des familles où l'homme est actif et la femme inactive : ces familles comportent en effet 2.5 ayants droit en moyenne. Plus généralement, on relève ici encore que la corrélation entre biens médicaux et morbidité s'atténue nettement quand l'analyse porte sur les honoraires, ceux-ci fluctuant finalement plus sous l'effet de caractéristiques familiales plutôt qu'individuelles.

Enfin, le tableau 14 met en évidence la faiblesse de la consommation moyenne des noyaux composés d'une personne seule active ; comportant peu d'assurés (1.1. en moyenne) et peu d'ayants droit (0.3 en moyenne), la proportion de noyaux "malades ou handicapés" y est faible (15%) : 56% de ces noyaux ont en effet un chef dont l'âge est inférieur à 45 ans.

-----  
1 - 88% de ces noyaux ont par ailleurs un chef âgé de plus de 60 ans.

Tableau 14  
LES MONTANTS MOYENS CONSOMMES PAR NOYAU  
SELON LA COMPOSITION DU NOYAU ET L'ACTIVITE DU CHEF ET DE SON CONJOINT (1978)

Situation du noyau	Biens médicaux (en F.)	Honoraires médicaux (en F.)	TOTAL (en F.)	Nombre moyen d'assurés par noyau	Nombre moyen d'ayants droit par noyau	Pourcentage de noyaux "malades ou handicapés"	
COUPLES	Conjoints tous deux actifs	584	1.537	2.121	2.0	1.2	19.8
	Homme actif, femme inactive	803	1.796	2.599	1.3	2.5	32.1
	Homme inactif, femme active	866	1.362	2.228	2.1	0.4	70.3
	Conjoints tous deux inactifs	1.830	1.973	3.803	1.5	0.7	72.2
Personne seule active (avec ou sans enfants)	303	601	904	1.1	0.3	15.1	
Personne seule inactive (avec ou sans enfants)	966	1.097	2.063	1.1	0.1	56.6	
ENSEMBLE	803	1.440	2.243	1.5	1.1	34.9	

Tableau 15  
LES MONTANTS MOYENS CONSOMMES PAR ASSURE ET PAR AYANT DROIT  
SELON LA COMPOSITION DU NOYAU ET L'ACTIVITE DU CHEF ET DE SON CONJOINT (1978)

- En Francs -

Situation du noyau	Noyaux ne comportant aucun ayant droit		Noyaux comportant au moins un ayant droit				
	Biens médicaux consommés par assuré	Honoraires médicaux consommés par assuré	Biens médicaux consommés par assuré	par ayant droit	Honoraires médicaux consommés par assuré	par ayant droit	
COUPLES	Conjoints tous deux actifs	277	563	200	126	505	443
	Homme actif, femme inactive	n.s.	n.s.	224	252	423	544
	Homme inactif, femme active	(400)	(583)	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
	Conjoints tous deux inactifs	927	1.024	975	659	929	790
Personne seule active (avec ou sans enfants)	265	449	217	95	610	302	
Personne seule inactive (avec ou sans enfants)	921	1.034	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	
ENSEMBLE	575	757	313	248	530	518	

n.s. = Non significatif.

Le tableau 16, qui détaille les seuls cas des familles (avec ou sans enfants) composées d'un couple où l'homme est actif et comportant au moins un ayant droit, permet de revenir, en le précisant, sur le constat antérieur relatif à la décroissance des montants moyens consommés par ayant droit quand le nombre d'ayants droit du noyau s'élève. Deux situations y sont analysées : celle où la femme est active et celle où elle ne l'est pas ; dans chaque cas, les familles comportant un seul ayant droit sont séparées de celles en comportant plus d'un.

On a vu (tableau 9) que le "premier" ayant droit semblait être un plus fort consommateur que les autres ayants droit. Voyons ce qu'il en est quand ce premier ayant droit est le conjoint du chef de famille : le tableau 16 met en évidence que, quand le conjoint est actif, le "premier" ayant droit qui est par définition un enfant - consomme en moyenne 140 Francs de biens médicaux et 495 Francs d'honoraires. Quand le conjoint est inactif, le premier ayant droit est ce conjoint lui-même : il consomme en moyenne 458 Francs de biens médicaux et 746 Francs d'honoraires, soit respectivement trois fois plus (biens médicaux) et une fois et demi plus (honoraires) que le premier enfant.

Ce résultat est confirmé par la prise en compte des familles comportant deux ayants droit et plus (tableau 16). Quand la femme est active, la consommation moyenne de biens médicaux par ayant droit (enfant) passe de 140 Francs pour le premier ayant droit à 108 Francs en moyenne quand il y en a au moins deux, soit une légère décroissance ; le montant des honoraires passe dans les deux mêmes cas de 495 Francs à 382 Francs.

Par contre, quand la femme est inactive, le montant moyen des biens médicaux qu'elle consomme (premier ayant droit) passe, toutes choses égales par ailleurs, de 458 Francs à 173 Francs en moyenne pour sa propre consommation et celle des autres ayants droit ; il en est de même pour les honoraires médicaux, qui passent de 746 Francs à 467 Francs. Autrement dit, *le conjoint consomme en moyenne largement plus en tant qu'ayant droit que chacun des autres ayants droit de la famille : environ trois fois plus de biens médicaux et une fois et demi plus d'honoraires.*

Tableau 16

LES MONTANTS MOYENS CONSOMMES PAR ASSURE ET PAR AYANT DROIT  
SELON L'ACTIVITE DU CONJOINT ET LE NOMBRE D'AYANTS DROIT DU NOYAU (1978)

Situation du noyau		Noyaux comportant un ayant droit				Noyaux comportant deux ayants droit et plus			
		Biens médicaux consommés par assuré	par ayant droit	Honoraires médicaux consommés par assuré	par ayant droit	Biens médicaux consommés par assuré	par ayant droit	Honoraires médicaux consommés par assuré	par ayant droit
COUPLES (avec ou sans enfants) où :	L'homme est actif, la femme active	222	140	508	495	173	108	501	382
	L'homme est actif, la femme inactive	359	458	490	746	173	173	397	467

L'analyse selon le montant des revenus (1) du noyau confirme les différences, déjà évoquées, entre biens et honoraires médicaux. Le tableau 17 met en évidence que la consommation moyenne de biens médicaux par noyau varie relativement peu avec le montant des revenus. Tout au plus pourrait-on relever une diminution au delà de 60.000 Francs de revenus annuels. Pour les honoraires, la consommation moyenne par noyau croît, elle, systématiquement quand les revenus s'élèvent. L'analyse des montants consommés par assuré ou ayant droit permet d'expliquer ces divergences (tableau 18) :

- que le noyau comporte un ayant droit ou non, le montant des biens médicaux consommés par assuré décroît systématiquement quand les revenus s'élèvent. On retrouve ici la corrélation déjà mise en évidence entre consommation de biens médicaux et morbidité : la dernière colonne du tableau 17 montre en effet que le pourcentage de noyaux dont le chef ou son conjoint s'est déclaré "malade ou handicapé" décroît sensiblement quand les revenus augmentent. Les montants moyens de biens médicaux par ayant droit ne semblent pas, eux, être corrélés avec le montant des revenus. Dans ces conditions, la relative stabilité, constatée au tableau 17, de la consommation moyenne de biens médicaux par noyau s'explique ainsi : la consommation par assuré décroît, certes, quand les revenus du noyau s'élèvent, mais comme le nombre moyen d'assurés par noyau croît systématiquement avec les revenus, une certaine compensation s'effectue au niveau familial.
- si le montant moyen d'honoraires médicaux consommés par assuré décroît globalement quand les revenus s'élèvent (tableau 18), ce n'est pas le cas, au contraire, pour la consommation par ayant droit qui, elle, s'accroît nettement avec les revenus. Comme la décroissance de la consommation moyenne par assuré n'est que légère car elle tient en fait à une forte consommation relative dans la tranche des revenus les plus bas - qui par ailleurs comporte un nombre moyen d'ayants droit très faible (0.5) -, celle-ci est largement compensée au niveau familial par la croissance, en fonction des revenus, de la consommation moyenne par ayant droit.

Les tableaux 19 et 20 consacrés aux données par catégorie socio-professionnelle confirme largement cet effet "revenu" ou mieux, le rôle joué par le statut social dans la consommation d'honoraires médicaux par ayant droit.

---

1 - La notion retenue ici est celle de "revenus primaires + retraites". Acceptons la comme constituant une situation référentielle, s'approchant de la notion de revenu imposable. Voir à ce propos, le rapport général d'enquête, déjà cité.

Tableau 17

LES MONTANTS MOYENS CONSOMMES PAR NOYAU  
SELON LE MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES DU NOYAU (1978)

Montant des revenus primaires + retraites	Biens médicaux (en F.)	Honoraires médicaux (en F.)	T O T A L (en F.)	Nombre moyen d'assurés par noyau	Nombre moyen d'ayants droit par noyau	Pourcentage de noyaux "malades ou handicapés"
Moins de 24.000 Francs	847	1.115	1.962	1.1	0.5	51.8
24.001 à 36.000 Francs	868	1.348	2.216	1.3	1.3	38.8
36.001 à 48.000 Francs	862	1.446	2.308	1.4	1.4	38.3
48.001 à 60.000 Francs	843	1.443	2.286	1.6	1.3	29.6
60.001 à 72.000 Francs	633	1.521	2.154	1.7	1.2	25.5
72.001 à 96.000 Francs	805	1.588	2.393	1.9	1.3	23.7
96.001 Francs et plus	670	1.847	2.517	2.0	1.3	23.7
ENSEMBLE	803	1.440	2.243	1.5	1.1	34.9

Tableau 18

LES MONTANTS MOYENS CONSOMMES PAR ASSURE ET PAR AYANT DROIT  
SELON LE MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES DU NOYAU (1978)

Montant des revenus primaires + retraites	Noyaux ne comportant aucun ayant droit		Noyaux comportant au moins un ayant droit			
	Biens médicaux consommés par assuré	Honoraires médicaux consommés par assuré	Biens médicaux consommés par assuré	par ayant droit	Honoraires médicaux consommés par assuré	par ayant droit
Moins de 24.000 F.	753	906	512	257	743	352
24.001 à 36.000 F.	644	788	363	293	494	493
36.001 à 48.000 F.	567	717	301	320	528	496
48.001 à 60.000 F.	484	571	317	271	501	525
60.001 à 72.000 F.	354	676	247	145	530	556
72.001 à 96.000 F.	336	600	304	229	497	488
96.001 F. et plus	384	696	195	188	490	671
ENSEMBLE	575	757	313	248	530	518

Ainsi, alors que pour les biens médicaux, ce sont bien sûr (effet âge et morbidité) les catégories d'inactifs (retraités surtout) qui consomment les montants moyens par noyau les plus élevés (1.383 Francs en moyenne pour les retraités), la hiérarchie est notablement différente pour les honoraires médicaux, les montants moyens consommés par les familles de cadres atteignant et dépassant ceux des retraités (2.180 Francs en moyenne pour les cadres supérieurs, 1.501 Francs pour les retraités). Certes, l'effet taille joue ici conséquemment, notamment le nombre moyen d'ayants droit dans chaque catégorie (un noyau de cadre supérieur comporte en moyenne 1.5 ayant droit, un noyau de retraité 0.3), mais le tableau 20 permet de constater que le montant moyen d'honoraires médicaux consommés par ayant droit est légèrement plus élevé pour les cadres supérieurs (890 Francs) que pour les retraités (819 Francs) alors que dans les noyaux de retraités, l'ayant droit est dans la majorité des cas le conjoint ; or, 43% des conjoints de noyaux composés d'un couple dont le chef est retraité se sont déclarés "malades ou handicapés". Il est à noter enfin que cet effet "statut social" n'apparaît pas dans la consommation des biens médicaux et qu'il est surtout net pour les honoraires médicaux consommés par ayant droit, non pour les honoraires consommés par assuré (tableau 20).

### 3. DESCRIPTION COMPARATIVE DES NOYAUX SELON LE NIVEAU DE LEUR CONSOMMATION

L'analyse des montants moyens consommés, même si elle est effectuée selon divers critères de partition de la population, ne fournit cependant pas une vue synthétique et hiérarchique des principales caractéristiques des forts ou faibles consommateurs de prestations médicales. C'est à une telle analyse multi-critères qu'est consacré ce paragraphe : il vise à mieux caractériser, en les comparant à l'ensemble des autres, les familles fortes ou faibles consommatrices de biens et honoraires médicaux. L'analyse y est notamment enrichie par un certain nombre de variables, aussi bien socio-démographiques qu'économiques prises en compte dans le questionnaire d'enquête (conditions de logement, biens durables possédés, autres prestations sociales perçues, etc) et qui n'ont pas fait l'objet de développements particuliers dans le paragraphe précédent.

La méthode utilisée a pour but de décrire une partition de l'ensemble des noyaux dans laquelle les classes sont définies par les modalités d'une

Tableau 19

LES MONTANTS MOYENS CONSOMMES PAR NOYAU  
SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU (1978)

C.S.P. du chef de noyau	Biens médicaux (en F.)	Honoraires médicaux (en F.)	T O T A L (en F.)	Nombre moyen d'assurés par noyau	Nombre moyen d'ayants droit par noyau	Pourcentage de noyaux "malades ou handicapés"	
Professions indépendantes	636	1.176	1.812	1.5	1.5	28.8	
Cadres supérieurs	700	2.180	2.880	1.5	1.5	21.7	
Cadres moyens	605	1.594	2.199	1.6	1.4	18.9	
Employés	518	1.170	1.688	1.5	1.0	22.2	
OUVRIERS	Ouvriers spécialisés, qualifiés, mineurs	614	1.372	1.986	1.6	1.7	24.3
	Manœuvres, gens de maison	447	1.116	1.563	1.4	1.4	21.7
INACTIFS	Retraités	1.383	1.501	2.884	1.3	0.3	64.1
	Autres inactifs	1.008	1.322	2.330	1.3	0.5	62.5
ENSEMBLE	803	1.440	2.243	1.5	1.1	34.9	

Tableau 20

LES MONTANTS MOYENS CONSOMMES PAR ASSURE ET PAR AYANT DROIT  
SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU (1978)

- En Francs -

C.S.P. du chef de noyau	Noyaux ne comportant aucun ayant droit		Noyaux comportant au moins un ayant droit				
	Biens médicaux consommés par assuré	Honoraires médicaux consommés par assuré	Biens médicaux consommés par assuré	par ayant droit	Honoraires médicaux consommés par assuré	Honoraires médicaux consommés par ayant droit	
Professions indépendantes	(600)	(701)	202	156	366	338	
Cadres supérieurs	(336)	(1.149)	265	225	536	890	
Cadres moyens	279	486	217	169	591	480	
Employés	255	380	200	238	486	538	
OUVRIERS	Ouvriers spécialisés, qualifiés, mineurs	265	500	204	175	430	404
	Manœuvres, gens de maison	(n.s.)	(n.s.)	213	162	459	485
INACTIFS	Retraités	945	1.014	902	696	826	819
	Autres inactifs	693	947	779	240	987	266
ENSEMBLE	575	757	313	248	530	518	

variable nominale. Dans notre cas, les variables "tranches de biens médicaux", puis "tranches d'honoraires médicaux" (déjà utilisées dans les tableaux 5 et 6), engendrant chacune six classes dans la population, joueront successivement le rôle de la variable nominale à expliquer.

La description recherchée est obtenue de la façon suivante (1) : dans un premier temps, il y a croisement de la partition avec d'autres variables nominales du fichier puis, dans cet "empilement" de tableaux croisés, il y a sélection des modalités les plus liées à chacune des classes à caractériser.

Les tableaux A1 à A6 en annexe, pour les biens médicaux, et A7 à A12 pour les honoraires médicaux, fournissent pour chacune des six classes initiales correspondant au montant de biens médicaux, puis d'honoraires médicaux consommés, les résultats classe par classe de cette sélection. Dans ces douze tableaux, seules les quarante modalités les plus caractéristiques sont fournies. De plus, sans que cela soit publié ici, il y a recherche, de façon relativement similaire, des variables continues les plus typiques dans chaque classe : ces données seront utilisées pour agrémenter les commentaires d'ensemble des tableaux.

### 3-1. REGLES D'INTERPRETATION DES TABLEAUX.

De gauche à droite, on trouve successivement :

- le nom de la variable et de la modalité, libellés en clair,
- deux colonnes de valeurs numériques ("critère" et "prob") qui sont respectivement un "coefficient de proximité" permettant d'ordonner les modalités les plus typiques et la probabilité que ce coefficient soit dépassé sous certaines hypothèses (1),
- trois colonnes de pourcentages ("global", "mod/cla", "cla/mod") indiquant respectivement :
  - \* la part représentée par la modalité dans l'ensemble de la population,
  - \* le pourcentage de la modalité cette fois-ci dans la classe,
  - \* le pourcentage de la classe dans la modalité.

-----  
1 - Pour plus de détails sur la méthode utilisée, cf. "SPAD (système portable pour l'analyse des données)" par L. LEBART et A. MORINEAU.

Prenons l'exemple du tableau 21, identique au tableau A1 de l'annexe : la modalité la plus typique de cette classe 1 (relative aux noyaux non-consommateurs de biens médicaux) est le fait que, très souvent, ces noyaux ne consomment pas d'honoraires médicaux. Dans l'ensemble de la population, 9.7 % des noyaux sont dans ce cas (pourcentage "global"), mais ils représentent 75.4 % des noyaux de la classe 1 (pourcentage "mod/cla"). D'autre part, on constate que cette classe 1 contient 89.3 % des noyaux non-consommateurs d'honoraires médicaux (pourcentage "cla/mod").

Dans les interprétations suivantes, qui visent la détermination des caractéristiques distinctives de chaque classe par rapport à l'ensemble des noyaux, nous nous attacherons principalement à comparer les colonnes "global" et "mod/cla".

### 3-2. BIENS MEDICAUX - DESCRIPTION DES CLASSES (tableaux A1 à A6 de l'annexe)

1. La classe des non-consommateurs de biens médicaux (11.5 % de la population, classe 1) est constituée aux trois quarts de noyaux également non consommateurs d'honoraires médicaux (contre environ 10 % dans l'ensemble de la population) ; de plus, elle contient près de 90 % de l'ensemble des non bénéficiaires d'honoraires médicaux.

La proportion de personnes seules, qu'elles soient célibataires, divorcées ou veuves, y est deux fois plus élevée que dans l'ensemble de la population. Ceci explique bien évidemment à la fois le nombre élevé d'apparitions de la modalité "pas de conjoint" et la part importante prise dans cette classe par les noyaux comprenant un seul assuré (81.1 % contre 56.4 % pour l'ensemble de la population) ou ceux ne comportant aucun ayant droit (67.4 % contre 42.8 %).

On y trouve, d'autre part, de façon relativement importante, des revenus assez faibles (ressources disponibles inférieures à 36.000 Francs) ainsi que des noyaux ayant des logements assez peu confortables (petite superficie, pas de W.C. intérieur, pas de salle de bains, pas d'eau chaude courante, etc) et possédant moins certains biens d'équipement durables (machine à laver, voiture, téléviseur couleur,...).

Tableau 21

	IDENT	CRITERE	PROB	POURCENTAGES				
				GLOBAL	MOD/CLA	CLA/MOD		
CLASSE 1 : NOYAUX N'AYANT PAS CONSOMME DE BIENS MEDICAUX (1978)			(* 1*)	11.5				
MONTANT DES HONORAIRES MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU(1978)	=0	FRANC	(1410)	203.63	0.0	9.7	75.4	89.3
CONJOINT MALADE OU HANDICAPE?	=PAS DE	CONJOINT	(1158)	103.22	0.0	30.3	66.4	25.3
SITUATION DU CONJOINT	=PAS DE	CONJOINT	( 360)	103.22	0.0	30.3	66.4	25.3
AGE DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU	=PAS DE	CONJOINT	( 318)	103.22	0.0	30.3	66.4	25.3
CHOMAGE 1977-1978 DU CONJOINT?	=PAS DE	CONJOINT	(1144)	103.22	0.0	30.3	66.4	25.3
DUREE CHOMAGE 1978 DU CONJOINT	=PAS DE	CONJOINT	(1139)	103.22	0.0	30.3	66.4	25.3
CONJOINT GROS HANDICAPE? (CF GLOSSAIRE)	=PAS DE	CONJOINT	(1162)	103.22	0.0	30.3	66.4	25.3
CONJOINT HOSPITALISE DANS LES 6 DERNIERS MOIS?	=PAS DE	CONJOINT	(1154)	103.22	0.0	30.3	66.4	25.3
TYPE DE NOYAU	=PERSONNE	SEULE	( 6)	92.82	0.0	25.1	56.8	26.1
NOMBRE DE PERSONNES DU NOYAU	=UNE		( 442)	92.82	0.0	25.1	56.8	26.1
COMPOSITION DU NOYAU (CF GLOSSAIRE)	=CHEF	SEUL ACTIF	(1401)	91.01	0.0	14.7	42.4	33.2
TOTAL DES I.J MALADIE PERCUES PAR LE NOYAU (1978)	=0	FRANC	(1443)	81.91	0.0	78.6	96.9	14.2
NOMBRE D'ASSURES SOCIAUX DU NOYAU	=1	ASSURE	(1290)	75.17	0.0	56.4	81.1	16.5
LE NOYAU POSSEDE T-IL UNE MACHINE A LAVER?	=NON		(1371)	74.26	0.0	24.1	48.9	23.3
NOMBRE D'AYANTS DROIT DU NOYAU (AU SENS SS)	=0	AYANT DROIT	(1293)	70.12	0.0	42.8	67.4	18.1
NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT AUX PRESTATIONS FAMILIALES	=AUCUN	ENFANT	( 436)	67.52	0.0	58.2	80.3	15.9
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE NOYAU	=CELIBATAIRE		( 230)	67.24	0.0	10.5	28.2	31.0
SEXE DU CHEF DE NOYAU	=FEMININ		( 110)	64.76	0.0	22.4	43.4	22.3
MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES+RETRAITES DU NOYAU (1978)	=MOINS DE	24000 F	(1331)	60.34	0.0	19.0	37.7	22.9
TOTAL DES PRESTATIONS FAMILIALES PERCUES PAR LE NOYAU(1978)	=0	FRANC	( 666)	50.77	0.0	64.4	80.4	14.4
MONTANT D'ALLOCATIONS FAMILIALES PERCUES PAR LE NOYAU(1978)	=NON	ALLOCATAIRE	( 568)	49.10	0.0	66.4	81.6	14.2
MONTANT DE COMPLEMENT FAMILIAL PERCU PAR LE NOYAU (1978)	=NON	ALLOCATAIRE	( 558)	49.10	0.0	66.4	81.6	14.2
MONTANT D'IMPOTS LOCAUX PAYES PAR LE NOYAU (1978)	=0	FRANC	( 576)	48.13	0.0	16.1	30.0	21.5
ETAT DE SANTE DU CHEF ET DE SON CONJOINT EVENTUEL	=AUCUN	DES DEUX MAL.	(1441)	45.52	0.0	64.9	79.4	14.1
MONTANT DES RESSOURCES DISPONIBLES DU NOYAU (1978)	=12001-24000	F	( 774)	45.29	0.0	11.2	22.8	23.4
NOMBRE D'ACTIFS DANS LE NOYAU	=UN	ACTIF	( 449)	45.11	0.0	37.9	53.7	16.3
NOMBRE DE VOITURES DANS LE NOYAU	=ZERO		(1361)	44.15	0.0	32.1	47.2	16.9
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE NOYAU	=DIVORCE		( 231)	43.86	0.0	4.7	13.0	31.4
WC INTERIEUR DANS LE LOGEMENT?	=NON		(1356)	41.39	0.0	14.1	25.5	20.7
SUPERFICIE DU LOGEMENT	=MOINS DE	30 M2	(1378)	39.47	0.0	5.9	13.7	26.9
MONTANT DES RESSOURCES DISPONIBLES DU NOYAU (1978)	=MOINS DE	12000 F	( 773)	37.05	0.0	3.5	9.4	31.4
EAU CHAUDE COURANTE DANS LE LOGEMENT?	=NON		(1350)	36.51	0.0	14.3	24.2	19.5
STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT	=LOGE	AVEC FAMILLE	( 528)	36.20	0.0	3.8	9.8	29.9
NOMBRE DE PIECES DU LOGEMENT	=DEUX	PIECES	(1340)	35.96	0.0	15.6	25.6	18.9
NOMBRE DE PIECES DU LOGEMENT	=UNE	PIECE	(1339)	35.26	0.0	4.8	11.2	26.8
LE NOYAU A T-IL LE TELEPHONE?	=NON		(1347)	34.49	0.0	43.5	55.7	14.7
CABINET DE TOILETTE OU SALLE DE BAINS DANS LE LOGEMENT?	=NON		(1353)	33.51	0.0	17.3	26.9	17.9
STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT	=LOGE	GRATUITEMENT	( 524)	31.86	0.0	7.6	14.4	21.8
NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DE MOINS DE 3 ANS(AU SENS PF)	=AUCUN	ENFANT	( 465)	30.69	0.0	88.4	94.5	12.3
COMPOSITION DU NOYAU (CF GLOSSAIRE)	=CHEF	SEUL INACTIF	(1402)	30.50	0.0	15.6	24.0	17.7

Les professions les plus significatives qui apparaissent pour les chefs de noyaux sont celles de "manœuvre", "employé", "autre inactif (y.c. étudiant)". On peut également noter une proportion assez forte de chefs de noyaux ayant moins de 24 ans.

2. *La classe 2 (23.4 % de la population) des noyaux ayant consommé entre 1 et 250 Francs de biens médicaux est beaucoup plus hétérogène que la précédente. Plus de la moitié des noyaux de cette classe consomme peu d'honoraires médicaux (1 à 500 Francs). La proportion de noyaux "non malades" (au sens défini dans les paragraphes précédents) y est très importante. De même, ceux composés d'une personne seule active ou d'un couple dans lequel les deux conjoints sont actifs sont plus représentés dans cette classe que dans l'ensemble de la population. Les chefs de noyaux (et leurs conjoints, quand il y en a) sont plutôt plus jeunes ; ils sont assez souvent salariés, ouvriers ou employés et, à un degré moindre, indépendants. On peut également noter une proportion caractéristique de noyaux relativement bien placés dans l'échelle des revenus.*
  
3. *La classe 3 (20.4 % de la population) des noyaux ayant consommé entre 251 et 500 Francs de biens médicaux est, quant à elle, très influencée par le pourcentage élevé de noyaux formés d'une famille (1). Plus de 30 % des noyaux de cette classe (contre moins de 20 % dans l'ensemble de la population) comportent un enfant ouvrant droit au sens des prestations familiales. On peut dire que l'on a assez souvent affaire ici à des couples plutôt jeunes, en bonne santé et dans lesquels les deux conjoints seraient actifs. La proportion de noyaux ayant un enfant de moins de trois ans ouvrant droit aux prestations familiales apparaît de façon significative, de même que celle relative aux noyaux ayant bénéficié du complément familial en 1978. On peut également noter qu'aucune catégorie socio-professionnelle ne se distingue vraiment dans cette classe, mais que globalement la proportion de chefs de noyaux salariés y est plus importante que dans l'ensemble de la population.*

---

1 - *Le fait qu'il y ait beaucoup de noyaux "famille" dans cette classe, ce qui a donc pour corollaire qu'il y a très souvent présence d'un conjoint, explique en partie le nombre important de fois où l'on voit apparaître comme très caractéristiques des variables relatives à ces conjoints. En effet, puisque dans cette technique, on raisonne en terme de structures en pourcentage et que la part relative de la modalité "pas de conjoint" est très faible dans cette classe par rapport à l'ensemble de la population, les autres modalités (relatives à la présence d'un conjoint) prennent d'autant plus d'importance dans la distribution.*

4. *La classe 4 (20.1 % de la population) des noyaux ayant consommé entre 501 et 1.000 Francs de biens médicaux* est assez proche de la précédente pour les principales caractéristiques socio-démographiques. On y retrouve, de façon encore plus marquée, une structure de type "famille" (avec donc la même remarque que pour la classe 3), mais avec un nombre d'enfants plus élevé. Le conjoint du chef de noyau y est plus souvent actif que dans l'ensemble de la population. Environ 32 % des noyaux de cette classe ont une consommation d'honoraires comprise entre 1.000 et 2.000 Francs (contre moins de 22 % pour l'ensemble de la population) et 23 % en ont une comprise entre 2.000 et 4.000 Francs (contre environ 16 % pour l'ensemble de la population). On peut également remarquer que le montant moyen de ressources disponibles des noyaux de cette classe est de loin le plus élevé de toutes les classes (62.000 Francs contre 55.000 Francs en moyenne pour l'ensemble de la population) et que ces noyaux ont un taux de possession de certains biens d'équipement assez élevé par rapport à la moyenne.
5. *Avec la classe 5 (14.3 % de la population) des noyaux ayant consommé entre 1.001 et 2.000 Francs de biens médicaux*, on assiste à une cassure par rapport à l'évolution qui se dessinait dans les trois classes précédentes. On a manifestement affaire ici à des noyaux (couples, souvent sans enfants, ou personnes seules) d'inactifs (souvent retraités), d'un âge significativement plus élevé que la moyenne de la population et surtout se déclarant très souvent "malades" (56 % contre 35 % dans l'ensemble de la population). Près de 67 % des noyaux de cette classe ont consommé plus de 1.000 Francs d'honoraires médicaux, ce qui aurait tendance à confirmer l'influence de la morbidité. On peut néanmoins se demander dans quel sens joue la relation de cause à effet entre une consommation médicale assez élevée et le fait de se déclarer "malade".
6. *La classe des plus gros consommateurs de biens médicaux (10.4 % de la population, classe 6)* est assez proche de la précédente quant aux qualificatifs que l'on peut utiliser pour la décrire, mais l'importance des facteurs "âge" et "morbidité" y est considérablement amplifiée.

Plus de la moitié des noyaux de cette classe ont un chef retraité, donc d'un âge assez élevé : l'âge moyen des chefs de noyaux y est de 62 ans contre 49 ans pour l'ensemble de la population ; 52 % de ces noyaux ont un chef de plus de 65 ans. De même, près de la moitié des noyaux sont composés de deux personnes, assez souvent toutes deux inactives. Les revenus globaux sont plutôt moins élevés que pour l'ensemble de la population, mais si on les décompose, on voit que le montant moyen de retraites est dans cette classe de 21.000 Francs contre 8.500 Francs en moyenne dans l'ensemble de la population.

Quant à la morbidité, on note que 77 % des noyaux de la classe se déclarent "malades" et que, contrairement à la classe précédente, les proportions de chefs de noyaux et de conjoints ayant un gros handicap sont ici significativement plus élevées que dans l'ensemble de la population. Près de 30 % des noyaux de cette classe ont une consommation d'honoraires médicaux dépassant 4.000 Francs et la consommation moyenne y est de 3.400 Francs contre 1.400 Francs pour l'ensemble de la population.

3-3. HONORAIRES MEDICAUX - DESCRIPTION DES CLASSES (tableaux A7 à A12 de l'annexe).

1. La classe des non consommateurs d'honoraires médicaux (9.7 % de la population, classe 1) est très proche de la classe des non consommateurs de biens médicaux évoquée au paragraphe précédent. En effet, dans la mesure où près de 90 % des noyaux non consommateurs de biens médicaux sont également non consommateurs d'honoraires médicaux, il n'est pas du tout étonnant de retrouver ici les mêmes caractéristiques principales.

Tout au plus, peut-on noter que la proportion de personnes seules, avec ou sans enfants, est ici encore plus élevée (68 % contre 30 % dans l'ensemble de la population) ; cet apport supplémentaire semble être dû en grande partie à des personnes seules inactives et d'un âge plutôt élevé.

2. La classe 2 (25,9 % de la population) des noyaux ayant consommé entre 1 et 500 Francs d'honoraires médicaux est formée pour moitié de noyaux ayant consommé entre 1 et 250 Francs de biens médicaux. De même, dans plus de 40 % des noyaux de cette classe, il n'y a pas de conjoint (personnes seules majoritairement ou familles monoparentales), ces 40 % se répartissant de façon équitable entre noyaux dont le chef est actif et noyaux où celui-ci est inactif. 70 % des noyaux de cette classe n'ont par ailleurs pas d'enfants. On peut également noter les proportions relativement significatives de chefs de noyaux jeunes (moins de 25 ans) ou âgés (plus de 65 ans). Les ressources disponibles y sont d'autre part beaucoup plus souvent inférieures à 36.000 Francs que dans l'ensemble de la population. Enfin, la seule catégorie socio-professionnelle qui apparaisse de façon significative est celle de "inactif non retraité".

3. Dans la classe 3 (19.2 % de la population) des noyaux ayant consommé entre 501 Francs et 1.000 Francs d'honoraires médicaux, c'est, contrairement à la classe précédente, la structure de type "famille" qui apparaît. La conjointe du chef de noyau, quand il y en a une, est plus souvent active que dans l'ensemble de la population. De même, les proportions de chefs et de conjoints ayant moins de 35 ans sont plus importantes dans cette classe ainsi que celle des noyaux ayant un seul enfant ouvrant droit aux prestations familiales. Pour près de 30 % de ces noyaux, la consommation de biens médicaux est comprise entre 251 et 500 Francs et dans près d'un tiers des cas, il n'y a qu'un seul ayant droit.

On peut noter également les quelques modalités typiques suivantes : "revenus primaires + retraites" compris entre 48.000 et 60.000 Francs pour 16 % des noyaux, "locataire" (49 %), chef de noyau "ouvrier spécialisé, qualifié, mineur" (29 %) et chef de noyau "indépendant" (10 %).

4. Avec la classe 4 (21.6 % de la population) des noyaux ayant consommé entre 1.001 et 2.000 Francs d'honoraires médicaux, il semble que l'on franchisse un palier dans ce qu'on serait tenté d'appeler le "statut social" des noyaux. Le montant moyen des ressources disponibles y est de 61.000 Francs alors qu'il est de 55.000 Francs pour

l'ensemble de la population. 84 % des noyaux de cette classe sont des familles et la part relative de celles comportant au moins deux enfants ouvrant droit aux prestations familiales y est plus importante que dans l'ensemble de la population.

La consommation de biens médicaux y est assez souvent comprise entre 500 et 2.000 Francs et près de 45 % des noyaux de la classe comportent deux assurés. On peut également noter que 50 % des noyaux sont ici propriétaires de leur logement et que celui-ci est souvent plus confortable et mieux équipé que la moyenne. D'autre part, les noyaux dont le chef est cadre supérieur y sont plus nombreux que dans l'ensemble de la population (9.5 % contre 7.1 %). Signalons enfin que la place occupée par les modalités relatives à l'éventuel chômage de la conjointe est due en grande partie au fort pourcentage de "familles" rencontré dans cette classe (cf. les remarques évoquées précédemment à ce propos).

5. *Dans la classe 5 (16.4 % de la population) des noyaux ayant consommé entre 2.001 et 4.000 Francs d'honoraires médicaux, les familles ont toujours une place importante (88 %), mais ce qui les caractérise ici c'est à la fois le fait de comporter davantage d'enfants et surtout que la conjointe y est assez souvent inactive. La présence d'un nombre assez élevé d'enfants explique l'apparition des modalités relatives aux prestations familiales (allocations familiales, complément familial) et celles des modalités "deux ayants droit" (19.8 %) et "trois ayants droit" (12.8 %). On note également une certaine influence de la morbidité : 43 % des noyaux se déclarent "malades" ; près de 8 % ont touché plus de 4.000 Francs d'indemnités journalières maladie (1). Quant aux catégories socio-professionnelles, aucune n'est vraiment typique, mais opérant par regroupement, on relève que près de la moitié des chefs de noyaux de la classe est salarié du secteur privé (contre un peu plus de 40 % dans l'ensemble de la population).*

---

1 - *La consommation moyenne de biens médicaux est ici de 1.200 Francs contre 800 Francs dans l'ensemble de la population, avec toutefois une plus grande dispersion que celle observée dans les classes précédentes.*

6. *La classe des plus gros consommateurs d'honoraires médicaux (7.1 % de la population, classe 6)* : Plus de 40 % des noyaux de cette classe font également partie des noyaux forts consommateurs de biens médicaux, la consommation moyenne étant ici de 2.000 Francs. D'autre part, les ressources disponibles moyennes y sont, et de loin, les plus élevées (66.500 Francs contre 55.000 Francs pour l'ensemble de la population). Les chefs de noyaux "cadres supérieurs" sont, dans cette classe, deux fois plus nombreux que dans l'ensemble de la population. De même, peut-on noter la très forte proportion de chefs de noyaux dépendant du régime de Sécurité Sociale "fonctionnaires" (17.8 % contre 9.8 %).

Plus de 10 % des noyaux de la classe ont reçu plus de 4.000 Francs d'indemnités journalières maladie ; plus de 6 % ont touché entre 6.000 et 12.000 Francs de prestations pour invalidité et près de la moitié s'est déclaré "malade".

Dans le même ordre d'idées, on peut noter les apparitions de modalités liées à l'état de santé du chef de noyau ou de son conjoint : "conjoint hospitalisé dans les six derniers mois", "chef de noyau gros handicapé", "chef de noyau hospitalisé dans les six derniers mois".

Enfin, en décomposant le montant d'honoraires perçu par noyau, on note que le montant moyen perçu par ayant droit est ici très élevé : 1.500 Francs contre 296 Francs en moyenne dans l'ensemble de la population. Il semblerait ainsi que cette classe comporte plusieurs groupes, parmi lesquels deux sont assez typés : des noyaux pour lesquels la morbidité a une grosse influence et des noyaux d'un statut social assez élevé. Les tableaux 18 et 20 avaient déjà, notamment, mis en évidence le rôle joué par le statut social dans la consommation d'honoraires médicaux par ayant droit.

CHAPITRE III

### Chapitre III

#### LES INDEMNITES JOURNALIERES MALADIE PAR CATEGORIE DE FAMILLES

L'analyse de la répartition, par catégorie de familles, des indemnités journalières maladie ne saurait être réalisée, ni de la même façon, ni sur la même population que celle proposée au chapitre précédent pour les biens et honoraires médicaux.

- Si pour ces deux types de prestations, l'analyse au niveau familial se justifie dès l'instant où pour un seul et même assuré peuvent exister plusieurs ayants droit, la situation est différente pour les indemnités journalières : elles ne sont en effet versées qu'au seul assuré et en aucun cas aux ayants droit (1).
- L'étude de ces trois prestations ne peut, en toute rigueur, porter sur une même population sans enlever une grande part de leur signification aux données sur les indemnités journalières. Si les noyaux totalement couverts par la C.N.A.M. ou la C.A.N.A.M., objet de l'étude, sont en effet tous susceptibles de bénéficier de biens et honoraires médicaux, ce n'est pas le cas pour les indemnités journalières : une partie des assurés concernés ne peut en fait, législativement, y avoir accès. Cette remarque concerne bien sûr les assurés à la C.A.N.A.M., mais aussi les assurés n'exerçant pas d'activité professionnelle salariée (par exemple : retraités) ou les fonctionnaires, dont le salaire est maintenu en cas de maladie (2). L'enquête permet ainsi d'estimer à 59.7 % seulement le pourcentage de noyaux totalement couverts par la C.N.A.M. ou la C.A.N.A.M. susceptibles de percevoir cette prestation. Il est clair, dans ces conditions, que l'analyse des montants moyens par noyau, calculés sur l'ensemble des familles couvertes par le régime général ou celui des indépendants, ne saurait être suffisante.

- 
- 1 - *Il se pose toujours néanmoins le problème du cumul des indemnités journalières perçues par les différents assurés de chaque famille même si ces cumuls sont moins importants en nombre que les cumuls assurés - ayants droit. On peut toujours aussi se demander si les caractéristiques familiales n'expliquent pas certaines différences de consommations individuelles en matière d'indemnités journalières ; d'autant que le montant versé est majoré pour les assurés ayant au moins trois enfants à charge.*
  - 2 - *Précisons néanmoins qu'en pratique, la législation conduit à servir les prestations en espèces de l'assurance maladie, sous forme d'avantages différentiels, à des fonctionnaires ayant trois enfants à charge, classés dans les échelles inférieures de rémunération.*

L'étude ne concernera donc pas ci-après la totalité du champ des noyaux couverts par la C.N.A.M. ou la C.A.N.A.M., mais seulement ceux potentiellement bénéficiaires d'indemnités journalières maladie, c'est-à-dire ceux comprenant au moins un assuré susceptible de percevoir cette prestation (1). Ces noyaux sont au nombre de 9.285.000 ; ils représentent donc 60 % de l'ensemble des noyaux couverts par le régime général ou celui des indépendants. Ce pourcentage variant cependant de façon importante selon les catégories de familles, l'analyse comportera aussi une présentation de ces variations.

### 1 - CONCENTRATION DES DEPENSES.

Le graphique 3 présente la courbe de concentration des indemnités journalières maladie servies aux noyaux susceptibles d'en bénéficier. On y relève que celles-ci sont extrêmement concentrées en masse sur une faible part de la population concernée :

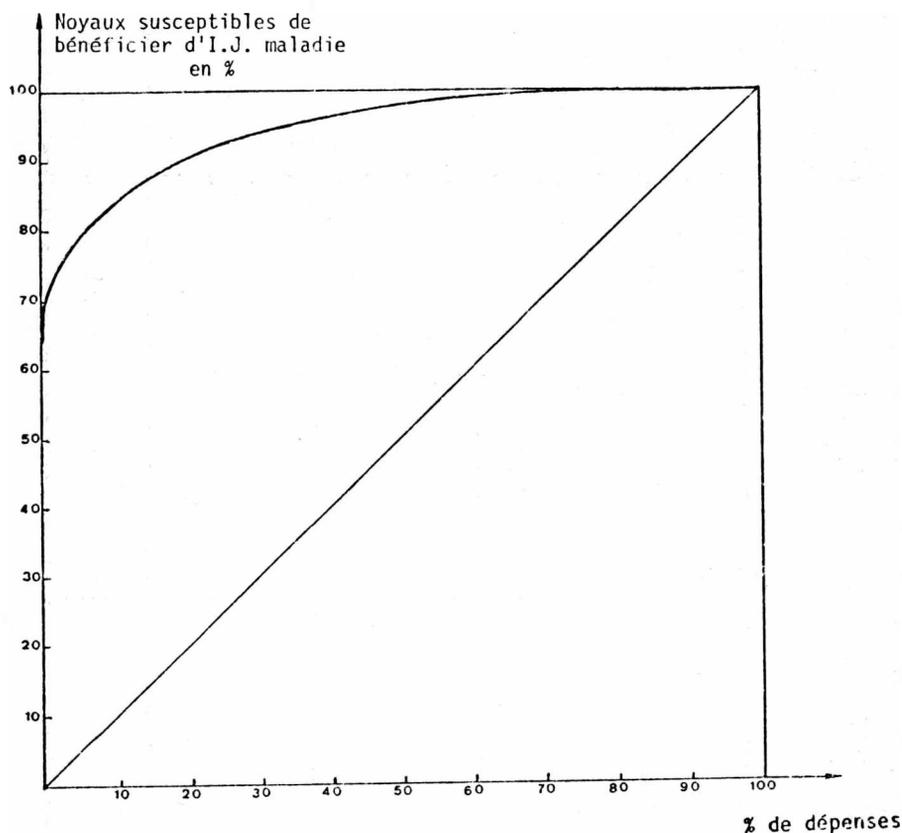
- 3 % des noyaux ont en effet consommé, à eux seuls, plus de 50 % de la masse des indemnités journalières maladie et 8 % ont consommé plus des trois quarts de cette masse.
- à l'autre extrême, on relève que 64 % des noyaux n'ont pas bénéficié d'indemnités journalières pendant les huit mois d'observation. Au total, 84 % des noyaux n'ont consommé que 10 % de la masse totale des indemnités journalières maladie en 1978.

La concentration ainsi mise en évidence (graphique 3) apparaît bien plus importante que celle déjà évoquée pour les biens ou honoraires médicaux (graphiques 1 et 2) : si le montant moyen d'indemnités journalières perçu s'élève à 975 Francs par noyau, 83 % des noyaux ont bénéficié en 1978 de montants inférieurs à cette moyenne.

Le tableau 22 fournit quelques unes des caractéristiques des noyaux familiaux susceptibles de percevoir des indemnités journalières, classés selon le montant perçu. On y relève que :

-----  
1 - Ce travail de partition de la population a été effectué grâce aux informations sur l'activité professionnelle des individus, contenues dans le questionnaire, et à celles (régime détaillé, par exemple) fournies directement par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie.

Graphique 3  
COURBE DE CONCENTRATION  
DES INDEMNITES JOURNALIERES MALADIE  
SERVIES AUX NOYAUX SUSCEPTIBLES D'EN BENEFICIER



- le nombre moyen d'ayants droit par noyau ne varie pratiquement pas quand le montant d'indemnités journalières s'élève.
- la liaison avec le nombre moyen d'assurés par noyau apparaît un peu plus nette : ce nombre est relativement moins élevé pour les catégories non consommatrices et croît quand le montant perçu augmente. Il stagne cependant au-delà d'un montant supérieur à 500 Francs annuels. L'effet du nombre d'assurés semblerait donc plus jouer entre noyaux consommateurs et noyaux non-consommateurs qu'entre noyaux consommateurs eux-mêmes.
- les familles fortes consommatrices d'indemnités journalières ont un chef dont l'âge moyen (45 ans) est sensiblement plus élevé que celui des familles faiblement consommatrices (37 ans). Les noyaux non-consommateurs ont cependant un chef dont l'âge moyen est relativement élevé (42 ans) par rapport à celui des noyaux faiblement consommateurs.

Tableau 22

QUELQUES CARACTERISTIQUES DES NOYAUX FAMILIAUX  
SELON LE MONTANT DES INDEMNITES JOURNALIERES MALADIE PERCUES (1978)

Montant d'I.J. maladie perçu	Nombre moyen d'assurés susceptibles de bénéficiaire d'I.J. par noyau	Nombre moyen d'ayants droit par noyau	Pourcentage de noyaux "malades ou handicapés"	Age moyen du chef de noyau	NOMBRE DE NOYAUX (susceptibles de bénéficiaire d'indemnités journalières)	
					En milliers	En %
0 Franc	1.3	1.4	22.2	42.3	5.950	64.1
1 à 500 Francs	1.5	1.4	23.1	37.1	1.075	11.6
501 à 1.500 Francs	1.6	1.4	28.1	39.9	1.105	11.9
1.501 à 4.000 Francs	1.6	1.4	41.7	41.4	625	6.7
4.001 Francs et plus	1.6	1.3	56.8	45.0	530	5.7
ENSEMBLE	1.4	1.4	26.3	41.5	9.285	100.0

- plus que les critères précédents, les indemnités journalières semblent fortement corrélées avec la morbidité. Le pourcentage de noyaux dans lesquels au moins un des conjoints s'est déclaré "malade ou handicapé" est sensiblement plus élevé dans les catégories qui consomment le plus, surtout au delà de 1.500 Francs annuels.

## 2 - ANALYSE DES MONTANTS MOYENS ET DES BENEFICIAIRES PAR CATEGORIE DE FAMILLES.

Les données précédentes sur la forte concentration des dépenses ont ici une implication directe : même si l'analyse porte sur les seuls noyaux susceptibles de percevoir cette prestation, les informations fournies par les montants moyens seront insuffisantes pour tenter de qualifier avec précision les caractéristiques des consommateurs d'indemnités journalières ; le pourcentage global de non-consommateurs (64 %) est en effet tel qu'il estompe largement les différences inter-catégorielles. Les tableaux 23 à 29 ne se limitent donc pas aux données sur les montants moyens perçus, mais fournissent aussi des informations sur le pourcentage de bénéficiaires par catégorie.

Le tableau 23 est consacré aux données par catégorie socio-professionnelle. La première colonne de ce tableau met en évidence que si 59.7 % des noyaux couverts par la C.N.A.M. ou la C.A.N.A.M. sont susceptibles de percevoir des indemnités journalières, les proportions sont bien sûr très différentes selon les catégories : seuls 23 % des noyaux dont le chef exerce une profession indépendante sont concernés (1) et 16 % des inactifs (2). Pour les catégories dont le chef est salarié, ce pourcentage croît des cadres supérieurs (67 %) aux cadres moyens et employés (78 % et 80 %) pour plafonner chez les ouvriers (95 % pour les ouvriers spécialisés-ouvriers qualifiés). L'évolution de ce pourcentage est un indicateur de la proportion de fonctionnaires existant dans chacune de ces catégories socio-professionnelles.

Le montant moyen d'indemnités journalières perçu rapporté aux noyaux susceptibles d'en bénéficier est le plus élevé, de loin, pour les inactifs

-----  
1 - Rappelons qu'il s'agit de la catégorie socio-professionnelle du chef de noyau. Autrement dit, si le conjoint exerce une profession de salarié du secteur privé, le noyau est considéré comme potentiellement susceptible de bénéficier d'indemnités journalières.

2 - Il s'agit principalement d'inactifs autres que retraités.

Tableau 23

LES BENEFICIAIRES D'INDEMNITES JOURNALIERES MALADIE ET LES MONTANTS MOYENS PERCUS  
SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU (1978)

Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau	Proportion de noyaux susceptibles de bénéficier d'I.J. maladie parmi ceux couverts par la CNAM et la CANAM - en % -	Montant moyen d'I.J. maladie par noyau susceptible d'en bénéficier (en Francs)	Proportion de noyaux ayant effectivement perçu des I.J. parmi ceux susceptibles d'en percevoir - en % -	Montant moyen d'I.J. maladie par noyau bénéficiaire (en Francs)
Professions indépendantes	23.4	n.s.	n.s.	n.s.
Cadres supérieurs	67.2	514	(18.0)	(2.854)
Cadres moyens	78.4	931	37.7	2.469
Employés	80.3	564	34.2	1.648
OUVRIERS {	Ouvriers spécialisés, qualifiés, mineurs	822	39.3	2.090
	Manœuvres, gens de maison	673	31.4	2.148
Inactifs	16.1	4.018	41.0	8.548
<b>ENSEMBLE (1)</b>	<b>59.7</b>	<b>975</b>	<b>35.9</b>	<b>2.718</b>

1 - Y compris catégories socio-professionnelles agricoles.

(4.018 Francs contre 975 Francs en moyenne) : une bonne partie de ceux-ci sont en effet bénéficiaires d'indemnités journalières pour longue maladie (1). Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que les montants perçus, relatifs à des arrêts de longue durée, soient considérablement plus élevés que pour les autres catégories. Les montants perçus par ces dernières, eux, varient de 514 Francs (cadres supérieurs) à 931 Francs (cadres moyens), sans que l'on puisse mettre en évidence de logique particulière dans ces variations. En fait, la valeur de ces montants moyens (calculés sur l'ensemble des noyaux comportant au moins un bénéficiaire potentiel d'indemnités journalières) dépend, pour chaque catégorie, de deux paramètres principaux :

- la proportion de noyaux ayant effectivement perçu des indemnités journalières parmi ceux susceptibles d'en percevoir,
- le montant moyen perçu par noyau bénéficiaire.

Ces deux types d'informations font l'objet des colonnes 3 et 4 du tableau 23. On y relève que 41 % des noyaux d'inactifs susceptibles de percevoir des indemnités journalières en perçoivent effectivement (cf. commentaires précédents). Ce pourcentage est plus élevé pour les ouvriers spécialisés-ouvriers qualifiés (39 %) que pour les manœuvres (31 %). Enfin, alors que 38 % des noyaux dont le chef est cadre moyen ont perçu des indemnités journalières, ce pourcentage n'est que de 18 % pour les cadres supérieurs.

C'est pour les noyaux d'inactifs que le montant moyen perçu est le plus élevé (montant par noyau, pour ceux qui en bénéficient effectivement) : 8.548 Francs. On retrouve là les constatations antérieures sur les indemnités journalières perçues pour longue maladie. On note d'autre part que le montant moyen par noyau bénéficiaire est plus élevé pour les cadres (surtout les cadres supérieurs : 2.850 Francs) que pour les ouvriers spécialisés (2.090 Francs) ou les employés (1.650 Francs). Compte tenu des informations collectées, on ne peut cependant distinguer dans les écarts de montants moyens perçus ce qui relève de différences de salaires (2) de ce qui dépend de variations dans la durée de la période d'arrêt de travail indemnisé.

- 
- 1 - Les informations fournies par les C.P.A.M. ne comprenaient que le montant d'indemnités journalières versé, non la durée de l'arrêt de travail indemnisé. Le questionnaire d'enquête relevait cependant la situation des individus : ont donc été classés en "inactifs" les individus malades ou handicapés n'exerçant plus, pour cette raison, d'activité professionnelle.
  - 2 - On sait en effet que le montant journalier d'indemnités journalières versé dépend, au moins jusque dans la limite du plafond de Sécurité Sociale, du montant du salaire perçu.

Le tableau 24 présente les mêmes types d'informations pour les noyaux classés cette fois selon le montant de leurs "revenus primaires + retraites". On y relève notamment que le montant moyen d'indemnités journalières maladie par noyau susceptible d'en bénéficier est le plus élevé pour les familles aux revenus les plus faibles (moins de 24.000 Francs annuels) : c'est que, si seul un tiers (32 %) d'entre elles en touche effectivement, le montant moyen perçu quand elles en bénéficient s'élève à 8.660 Francs, soit trois fois plus que la moyenne générale (2.718 Francs). Les individus classés handicapés ou en longue maladie, percevant notamment des indemnités journalières de longue durée, figurent en effet pour partie d'entre eux dans cette tranche de revenus : vivant dans ce cas pour l'essentiel du montant des indemnités journalières perçues, leurs "revenus primaires + retraites" sont par définition faibles ou inexistantes.

On constate par ailleurs que les différences sur la proportion des noyaux ayant effectivement touché des indemnités journalières parmi ceux susceptibles d'en percevoir restent peu importantes selon les groupes. On note cependant une "pointe" (40 à 41 %) pour les noyaux dont les revenus sont compris entre 48.000 et 72.000 Francs et un pourcentage plus faible pour les noyaux aux revenus les plus élevés (29 %). Les variations des montants moyens perçus par noyau bénéficiaire sont relativement importantes : le montant perçu passe de 3.460 Francs pour les noyaux dont les revenus sont compris entre 48.000 et 60.000 Francs à 1.300 Francs pour ceux aux revenus de 60.000 - 72.000 Francs. Ce montant croît à nouveau au delà de 96.000 Francs de revenus (2.530 Francs par noyau bénéficiaire), mais on n'observe pas, en fin de compte, dans le tableau 24, d'effet "revenu" particulier, caractérisant des différences notables dans la consommation des indemnités journalières.

L'analyse selon l'âge du chef de noyau fait apparaître quelques effets un peu plus nets. Constatons d'abord que la proportion de noyaux susceptibles de bénéficier d'indemnités journalières maladie parmi ceux couverts par le régime général ou celui des indépendants (1ère colonne du tableau 25) décroît systématiquement quand l'âge du chef de noyau s'élève. Cela est particulièrement net au delà de 60 ans : la proportion de retraités croît en effet sensiblement à partir de cet âge, entraînant une réduction importante du nombre de bénéficiaires potentiels d'indemnités journalières maladie.

Tableau 24

LES BENEFICIAIRES D'INDEMNITES JOURNALIERES MALADIE ET LES MONTANTS MOYENS PERCUS  
SELON LE MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES DU NOYAU (1978)

Montant des revenus primaires + retraites du noyau	Proportion de noyaux susceptibles de bénéficiaire d'I.J. maladie parmi ceux couverts par la CNAM et la CANAM  - en % -	Montant moyen d'I.J. maladie par noyau susceptible d'en bénéficier  (en Francs)	Proportion de noyaux ayant effectivement perçu des I.J. parmi ceux suscepti- bles d'en percevoir  - en % -	Montant moyen d'I.J. maladie par noyau bénéficiaire  (en Francs)
Moins de 24.000 Francs	28.4	2.772	32.0	8.660
24.001 à 36.000 Francs	58.2	683	35.4	1.943
36.001 à 48.000 Francs	65.0	854	36.3	2.349
48.001 à 60.000 Francs	71.9	1.397	40.3	3.464
60.001 à 72.000 Francs	73.9	528	40.7	1.301
72.001 à 96.000 Francs	73.5	601	35.9	1.675
96.001 à 120.000 Francs	63.3	331	} 28.9	} 2.530
120.001 Francs et plus	65.0	1.077		
ENSEMBLE	59.7	975	35.9	2.718

Tableau 25

LES BENEFICIAIRES D'INDEMNITES JOURNALIERES MALADIE ET LES MONTANTS MOYENS PERCUS  
SELON L'AGE DU CHEF DE NOYAU (1978)

Age du chef de noyau	Proportion de noyaux susceptibles de bénéficiaire d'I.J. maladie parmi ceux couverts par la CNAM et la CANAM - en % -	Montant moyen d'I.J. maladie par noyau susceptible d'en bénéficier (en Francs)	Proportion de noyaux ayant effectivement perçu des I.J. parmi ceux suscepti- bles d'en percevoir - en % -	Montant moyen d'I.J. maladie par noyau bénéficiaire (en Francs)
Moins de 24 ans	83.1	613	41.2	1.489
25 à 34 ans	81.4	711	40.4	1.758
35 à 44 ans	75.5	699	33.6	2.083
45 à 54 ans	77.8	950	31.8	2.983
55 à 59 ans	66.4	2.469	38.3	6.453
60 à 64 ans	39.8	1.740	} (28.4)	} (4.140)
65 ans et plus	11.3	745		
ENSEMBLE	59.7	975	35.9	2.718

On relève d'autre part que la proportion de noyaux bénéficiaires effectifs d'indemnités journalières est plus élevée chez les noyaux dont le chef est jeune (moins de 34 ans). Le montant moyen perçu par noyau bénéficiaire y est cependant nettement moins élevé (1.500 Francs environ pour les noyaux dont le chef a moins de 24 ans contre 2.700 Francs en moyenne par noyau bénéficiaire). La proportion de noyaux bénéficiaires décroît jusqu'à 54 ans (âge du chef de noyau) et s'accroît pour la tranche d'âge 55 - 59 ans. Corrélativement, les montants moyens perçus par noyau bénéficiaire s'élèvent systématiquement quand l'âge du chef de noyau s'accroît, pour atteindre un maximum, relativement élevé, de 6.450 Francs quand le chef de noyau a entre 55 et 59 ans : une bonne partie des bénéficiaires d'indemnités journalières pour longue maladie se trouve en effet dans cette tranche d'âge. Au delà, cette proportion décroît du fait de l'avancement de l'âge de la retraite à 60 ans en cas d'invalidité ou d'inaptitude.

L'analyse selon la composition du noyau montre que les caractéristiques familiales ne semblent pas exercer d'effet net et direct sur la consommation d'indemnités journalières : la proportion de noyaux bénéficiaires est la plus élevée pour les noyaux comportant respectivement un ayant droit et cinq ayants droit et plus (cf. tableau 26). De même, le montant moyen perçu par noyau bénéficiaire est le plus important dans ces deux cas (3.330 Francs pour les noyaux bénéficiaires comportant un ayant droit, 3.180 Francs pour ceux en comportant cinq et plus). Pour les autres types de noyaux, la proportion de bénéficiaires et les montants moyens perçus varient peu, surtout pour les noyaux comportant deux, trois ou quatre ayants droit.

L'influence du nombre d'assurés du noyau n'apparaît en fin de compte pas tellement plus accusée (tableau 27). Les noyaux comportant deux assurés et plus susceptibles de bénéficier d'indemnités journalières ont évidemment une probabilité plus importante de percevoir cette prestation : 28 % des noyaux comportant un assuré en ont effectivement bénéficié contre 53 % des noyaux comportant deux assurés et 41 % de ceux en comportant trois et plus, mais cela ne semble pas jouer sur le montant moyen perçu par noyau bénéficiaire, qui est légèrement plus élevé pour les noyaux comportant un seul assuré (2.800 Francs). Au total, le montant moyen par noyau susceptible de bénéficier d'indemnités journalières est deux fois plus élevé

Tableau 26

LES BENEFICIAIRES D'INDEMNITES JOURNALIERES MALADIE ET LES MONTANTS MOYENS PERCUS  
SELON LE NOMBRE D'AYANTS DROIT DU NOYAU (1978)

Nombre d'ayants droit du noyau	Proportion de noyaux susceptibles de bénéficiaire d'I.J. maladie parmi ceux couverts par la CNAM et la CANAM - en % -	Montant moyen d'I.J. maladie par noyau susceptible d'en bénéficier (en Francs)	Proportion de noyaux ayant effectivement perçu des I.J. parmi ceux suscepti- bles d'en percevoir - en % -	Montant moyen d'I.J. maladie par noyau bénéficiaire (en Francs)
Aucun	48.4	1.022	35.6	2.865
Un ayant droit	58.2	1.301	39.0	3.333
Deux ayants droit	77.3	671	35.9	1.870
Trois ayants droit	78.4	655	33.2	1.972
Quatre ayants droit	73.6	503	25.2	1.991
Cinq ayants droit et plus	86.4	1.297	40.8	3.181
ENSEMBLE	59.7	975	35.9	2.718

Tableau 27

LES BENEFICIAIRES D'INDEMNITES JOURNALIERES MALADIE ET LES MONTANTS MOYENS PERCUS  
SELON LE NOMBRE D'ASSURES DU NOYAU SUSCEPTIBLES D'EN BENEFICIER (1978)

Nombre d'assurés du noyau susceptibles de bénéficiaire d'indemnités journalières	Proportion de noyaux susceptibles de bénéficiaire d'I.J. maladie parmi ceux couverts par la CNAM et la CANAM - en % -	Montant moyen d'I.J. maladie par noyau susceptible d'en bénéficiaire (en Francs)	Proportion de noyaux ayant effectivement perçu des I.J. parmi ceux susceptibles d'en percevoir - en % -	Montant moyen d'I.J. maladie par noyau bénéficiaire (en Francs)
Un assuré	100.0	774	27.6	2.808
Deux assurés	100.0	1.436	53.2	2.699
Trois assurés et plus	100.0	798	41.3	1.930
ENSEMBLE	59.7	975	35.9	2.718

(1.430 Francs) pour les noyaux comportant deux assurés que pour ceux en comportant un seul (770 Francs) du fait des différences conséquentes existant entre ces deux catégories quant à la proportion de noyaux bénéficiaires.

Il reste cependant que ce sont les caractéristiques individuelles des assurés, et *surtout leur morbidité*, qui expliquent principalement les variations existantes dans les montants d'indemnités journalières perçus. On note en effet que le montant moyen perçu par noyau bénéficiaire s'élève à 4.860 Francs quand au moins un des conjoints du noyau s'est déclaré malade ou handicapé contre 1.630 Francs quand aucun des deux ne s'est déclaré tel. La proportion de noyaux ayant effectivement touché des indemnités journalières parmi ceux susceptibles d'en percevoir s'élève à 46 % dans le premier cas et à 32 % dans le second.

Il n'est pas étonnant dans ces conditions de relever une nette corrélation entre le montant de la consommation de biens et honoraires médicaux et celui des indemnités journalières perçus. Certes, une partie importante des plus forts consommateurs d'honoraires médicaux (45 %) et, surtout, de biens médicaux (65 %), n'est pas susceptible de bénéficier d'indemnités journalières (cf. tableaux 28 et 29) : il s'agit principalement de noyaux comportant des personnes âgées, retraitées. Mais, on relève que la proportion de noyaux percevant effectivement des indemnités journalières parmi ceux susceptibles d'en percevoir croît systématiquement, et nettement, quand le montant de biens médicaux et d'honoraires consommés s'élève : 67 % des noyaux consommant plus de 2.000 Francs par an de biens médicaux ont bénéficié d'indemnités journalières dans la période ; cette proportion est de 28 % seulement pour les noyaux ayant consommé moins de 250 Francs annuels de biens médicaux. De même, 61 % des noyaux forts consommateurs d'honoraires (plus de 4.000 Francs annuels) ont bénéficié d'indemnités journalières dans la période contre 27 % pour les noyaux ayant consommé moins de 500 Francs annuels d'honoraires.

Les variations des montants moyens d'indemnités journalières perçus par noyau bénéficiaire suivent le même mouvement : ces montants s'élèvent conséquemment quand le montant des biens médicaux consommés, ou celui des honoraires médicaux, croît ; quand le montant moyen par noyau des biens médicaux consommés est inférieur à 250 Francs annuels, le montant moyen d'indemnités journalières perçus (quand le noyau bénéficie de cette prestation) s'élève à 1.250 Francs. Il passe à 6.870 Francs quand le montant de

Tableau 28

LES BENEFICIAIRES D'INDEMNITES JOURNALIERES MALADIE ET LES MONTANTS MOYENS PERCUS  
SELON LE MONTANT DES BIENS MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU (1978)

Montant des Biens médicaux consommés par le noyau	Proportion de noyaux susceptibles de bénéficier d'I.J. maladie parmi ceux couverts par la CNAM et la CANAM - en % -	Montant moyen d'I.J. maladie par noyau susceptible d'en bénéficier (en Francs)	Proportion de noyaux ayant effectivement perçu des I.J. parmi ceux suscepti- bles d'en percevoir - en % -	Montant moyen d'I.J. maladie par noyau bénéficiaire (en Francs)
0 Franc	53.0	201	n.s.	n.s.
1 à 250 Francs	66.6	347	27.8	1.249
251 à 500 Francs	67.2	829	38.2	2.169
501 à 1.000 Francs	65.5	831	39.4	2.117
1.001 à 2.000 Francs	52.3	1.670	51.8	3.221
2.001 Francs et plus	35.5	4.572	66.6	6.872
ENSEMBLE	59.7	975	35.9	2.718

Tableau 29

LES BENEFICIAIRES D'INDEMNITES JOURNALIERES MALADIE ET LES MONTANTS MOYENS PERCUS  
SELON LE MONTANT DES HONORAIRES MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU (1978)

Montant des honoraires médicaux consommés par le noyau	Proportion de noyaux susceptibles de bénéficier d'I.J. maladie parmi ceux couverts par la CNAM et la CANAM - en % -	Montant moyen d'I.J. maladie par noyau susceptible d'en bénéficier (en Francs)	Proportion de noyaux ayant effectivement perçu des I.J. parmi ceux susceptibles d'en percevoir - en % -	Montant moyen d'I.J. maladie par noyau bénéficiaire (en Francs)
0 Franc	49.7	4	n.s.	n.s.
1 à 500 Francs	58.0	413	27.2	1.522
501 à 1.000 Francs	61.3	527	34.4	1.535
1.001 à 2.000 Francs	61.1	1.042	43.3	2.407
2.001 à 4.000 Francs	66.8	1.740	47.2	3.687
4.001 Francs et plus	54.9	3.350	60.7	5.525
ENSEMBLE	59.7	975	35.9	2.718

biens médicaux consommés est supérieur à 2.000 Francs annuels. L'effet est tout aussi sensible pour ce qui concerne la consommation d'honoraires médicaux (cf. tableau 29).

Rapportés à l'ensemble des noyaux susceptibles de bénéficier de cette prestation (bénéficiaires ou non), les montants moyens d'indemnités journalières perçues passent finalement de 200 Francs pour les noyaux non-consommateurs de biens médicaux à 4.570 Francs pour ceux qui en consomment plus de 2.000 Francs annuels. De même, les montants d'indemnités journalières perçus passent de 4 Francs pour les non-consommateurs d'honoraires médicaux à 3.350 Francs quand le noyau en consomme plus de 4.000 Francs annuels.

### 3 - CARACTERISATION SYNTHETIQUE DES NOYAUX FAIBLEMENT OU FORTEMENT CONSOMMATEURS D'INDEMNITES JOURNALIERES.

Nous utiliserons ici, sans la détailler à nouveau, la même méthode que celle utilisée précédemment (cf. chapitre II-§.3) pour les biens et honoraires médicaux. Rappelons cependant que le champ couvert pour cette analyse est différent de celui retenu pour celle de ces deux types de prestations : il est constitué des seuls noyaux susceptibles de bénéficier d'indemnités journalières maladie.

La variable que l'on se propose d'expliquer est celle des "montants des indemnités journalières perçues", comportant cinq classes caractérisées par les tableaux A13 à A17 donnés en annexe. Les classes sont les mêmes que celles retenues dans le tableau 22 ci-dessus.

On relève globalement une assez grande hétérogénéité dans la qualification de chaque classe, et, en tout état de cause, qu'elles sont toutes bien moins typées qu'elles ne l'avaient été pour l'analyse des biens et honoraires médicaux.

La *classe 1* est celle des non-consommateurs d'indemnités journalières. Son hétérogénéité provient évidemment de son importance démographique : les noyaux non-consommateurs d'indemnités journalières représentent 64 % de l'ensemble des noyaux susceptibles de bénéficier de cette prestation.

Les deux modalités qui apparaissent en tête du tableau A13 comme étant significativement caractéristiques de la classe 1 sont les noyaux non-consommateurs d'honoraires médicaux et les non-consommateurs de biens médicaux. On note en effet que 99 % des premiers et 94 % des seconds sont des noyaux non-consommateurs d'indemnités journalières. On retrouve là, sous une autre forme, les enseignements des tableaux 28 et 29 précédents. Plus de la moitié des noyaux appartenant à cette classe ne comporte qu'un actif, ou un seul assuré. D'autre part, dans 78 % des cas, ni le chef de noyau ni son conjoint ne se sont déclarés "malades ou handicapés". L'hospitalisation du chef dans les six mois précédents l'enquête y est rare.

Enfin, 82 % des noyaux dont le chef est cadre supérieur appartiennent à cette classe, de même que les trois quarts des noyaux composés d'une personne seule, active : ceci explique la fréquente apparition dans le tableau A13, des modalités "pas de conjoint", ou encore "célibataire", ou "noyau composé d'une seule personne".

Notons en terminant que plus de 70 % des noyaux aux "revenus primaires + retraites" supérieurs à 96.000 Francs annuels appartiennent à cette classe.

La *classe 5* des noyaux plus forts consommateurs (4.000 Francs annuels et plus) est plus réduite en nombre : moins de 6 % de l'ensemble des noyaux susceptibles de bénéficier de la prestation. Dans plus de la moitié (57 %) des noyaux de cette classe, le chef ou son conjoint se sont déclarés malades ou handicapés. Pour 48 % des noyaux, c'est le chef qui l'est, bénéficiant souvent dans ce cas d'indemnités pour longue maladie : on relève que 17 % des noyaux de la classe 5 ne comportent aucun actif. Ainsi voit-on apparaître en bonne place dans le tableau A 17, les modalités suivantes : "noyaux composés d'un couple où les deux conjoints sont inactifs", statut "inactifs", catégorie socio-professionnelle "inactif autre que retraité". Lié aussi, on l'a vu, à ces notions, on note que presque un quart des noyaux dont les revenus sont inférieurs à 24.000 Francs appartient à cette classe et que plus d'un cinquième (22 %) des noyaux forts consommateurs d'indemnités journalières a un chef dont l'âge est compris entre 55 et 59 ans.

Dans 18 % des noyaux de la classe, le conjoint a été hospitalisé dans les six mois précédant l'enquête et dans 13 % des ces noyaux, c'est le chef qui l'a été.

Enfin, plus d'un quart (27 %) des noyaux de la classe se situe parmi les plus forts consommateurs de biens médicaux (plus de 2.000 Francs annuels) et 22 % parmi les plus forts consommateurs d'honoraires médicaux (plus de 4.000 Francs annuels).

*Les classes intermédiaires (classes 2 à 4)* se caractérisent plus par le fait qu'elles comportent assez souvent deux actifs, ou deux assurés, que le noyau y est majoritairement une "famille", qu'il s'agit souvent d'un couple dont les deux conjoints sont actifs.

Les plus petits consommateurs (classe 2, tableau A14) sont plus jeunes : le chef de noyau y a souvent moins de 34 ans (dans 55 % des cas) ; les revenus y sont un peu plus faibles que dans la classe 3 ou surtout la classe 4, plus aisée, dans laquelle 17 % des noyaux sont aussi des noyaux forts consommateurs d'honoraires médicaux (plus de 4.000 Francs annuels) et 15 % des forts consommateurs de biens médicaux (plus de 2.000 Francs annuels).

CHAPITRE IV

Chapitre IV

PRESTATIONS MALADIE ET RESSOURCES

PAR CATEGORIE DE FAMILLES

La mise en relation des prestations maladie perçues par les différentes catégories de familles avec le montant de leurs ressources pose deux types de problèmes : le premier est lié à la notion de revenu "élargi", obtenu après inclusion des prestations maladie en nature ; le second se rattache aux observations déjà formulées quant au champ de la population couverte par les indemnités journalières.

1. Les prestations maladie se composent à la fois de prestations en espèces (indemnités journalières) et de prestations en nature (biens et honoraires médicaux). Si l'adjonction des indemnités journalières aux autres revenus monétaires des familles ne présente aucune difficulté conceptuelle particulière puisqu'elles constituent une partie de leurs ressources disponibles, libres de toute affectation, l'inclusion des biens et honoraires médicaux pose le problème de la signification du revenu "réel" obtenu et de sa nature : pour partie disponible, pour partie pré-affecté, ce revenu global ne saurait en tout état de cause s'assimiler à la notion de richesse. Citons à ce propos la boutade formulée par R. PADIEU, précisément en matière d'assurance maladie : "Eh quoi ! on serait d'autant plus riche que l'on aurait eu le bonheur d'être atteint d'affections graves ?" (1).
2. Le champ de l'étude concerne les noyaux dont tous les membres sont couverts par la C.N.A.M. ou la C.A.N.A.M.. Or, si tous ces noyaux sont bien susceptibles de bénéficier de biens et honoraires médicaux, une partie de ceux-ci, on l'a vu, ne peuvent, législativement, bénéficier d'indemnités journalières (travailleurs indépendants notamment). L'étude d'ensemble de ces trois prestations ne va pas, dans ces conditions, sans problèmes : les différences catégorielles qui peuvent apparaître dans la consommation d'indemnités journalières dépendront tout autant de différences dans les montants

-----  
1 - R. PADIEU, *Réflexions sur l'effet redistributif des transferts sociaux*, *Economie et Statistique*, n°143, avril 1982.

consommés que des disparités législatives existantes quant aux possibilités même d'accès des différentes catégories de population à ce type de prestations (1).

Ces deux remarques incitent à une certaine prudence dans les commentaires suivants.

Le tableau 30 présente l'évolution du montant moyen total des prestations maladie prises en compte dans l'étude en fonction du montant des "revenus primaires + retraites" des noyaux. Dans chaque cas, ce montant est rapporté aux ressources totales avant impôts y compris prestations maladie, en nature ou en espèces, de chaque catégorie de familles (deuxième colonne du tableau 30).

Le total pris en compte s'élève à 2.826 Francs par noyau, dont 2.243 Francs pour les biens et honoraires médicaux (79%). Pour comparaison, relevons que ce montant moyen est un peu plus élevé que celui relatif aux prestations familiales (2.656 Francs par noyau). La répartition par catégorie de familles de ces deux types de prestations est cependant profondément différente : alors que le montant moyen de prestations familiales décroît globalement quand les revenus augmentent (cf. tableau A18, en annexe) - avec néanmoins un point bas pour les plus basses tranches de revenus -, aucun effet très net ne se dégage au vu de la première colonne du tableau 30 : les montants moyens perçus ne connaissent pas d'importantes fluctuations selon le montant des revenus ; tout au plus relève-t-on une "pointe" (3.290 Francs) pour les noyaux aux revenus compris entre 48.000 et 60.000 Francs. Le montant moyen perçu est, enfin, le plus élevé pour les noyaux aux ressources les plus hautes (120.000 Francs et plus) : 3.505 Francs. Cela est dû principalement aux honoraires médicaux (2.094 Francs sur les 3.505 Francs perçus) et notamment, on l'a vu, à la consommation des honoraires par les ayants droit, qui s'élève nettement avec le montant des revenus.

Comme les montants perçus varient finalement peu avec le montant des revenus, la part qu'ils représentent dans le total des ressources avant impôts des différentes catégories de noyaux décroît sensiblement quand les "revenus primaires + retraites" augmentent : les prestations maladie représentent près de 12 % des ressources totales des noyaux aux ressources initiales les plus

-----  
1 - Les montants moyens d'indemnités journalières présentés dans les tableaux A18 à A31 de l'annexe, étant relatifs à l'ensemble de la population couverte par la C.N.A.M. ou la C.A.N.A.M., sont donc différents de ceux analysés au chapitre III ci-dessus.

Tableau 30

LE TOTAL DES PRESTATIONS MALADIE ET LA PART QU'ELLES REPRESENTENT DANS LES RESSOURCES TOTALES  
 AVANT IMPOTS DES DIFFERENTES CATEGORIES DE NOYAUX CLASSES  
 SELON LE MONTANT DE LEURS REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES (1978)

Montant des revenus primaires + retraites du noyau	Total des prestations maladie perçues : montant moyen par noyau en Francs	Total rapporté aux ressources globales avant impôts  en %
Moins de 24.000 F.	2.748	11.7
24.001 à 36.000 F.	2.616	6.8
36.001 à 48.000 F.	2.863	5.7
48.001 à 60.000 F.	3.290	5.3
60.001 à 72.000 F.	2.545	3.5
72.001 à 96.000 F.	2.835	3.2
96.001 à 120.000 F.	2.404	2.2
120.001 F. et plus	3.505	2.1
ENSEMBLE	2.826	4.5

faibles ; ce pourcentage décroît ensuite très rapidement pour représenter 3 %, ou moins, au delà de 72.000 Francs annuels de revenus primaires+retraites.

Les fluctuations sont plus nettes, au moins en valeur absolue, quand l'analyse est effectuée selon le nombre d'enfants ouvrant droit (aux prestations familiales) du noyau (tableau 31) : le montant moyen perçu s'élève systématiquement quand la taille de la famille augmente, passant de 2.600 Francs pour les noyaux ne comportant aucun enfant à près de 5.000 Francs pour ceux en comportant cinq et plus. La part représentée par les prestations maladie dans les ressources globales de chacune des catégories varie cependant relativement peu : cela tient au fait que ces ressources moyennes, évaluées après redistribution, fluctuent assez peu entre catégories. On a vu en effet (cf. rapport général d'enquête) que les mécanismes redistributifs avaient pour effet d'égaliser les ressources moyennes des différentes catégories de familles comprenant au moins un enfant ouvrant droit. Rapportés aux "revenus primaires + retraites" (troisième colonne du tableau 31), on note des fluctuations plus importantes des montants perçus, le pourcentage s'accroissant nettement des familles de un enfant (4.1 %) aux familles de cinq enfants et plus (12.3 %).

Les données relatives à la part que représentent les prestations maladie dans les ressources totales des différents groupes de familles classées selon d'autres critères, la catégorie socio-professionnelle du chef de noyau ou son âge notamment, figurent en annexe (cf. tableaux A18 à A31). Le tableau 32 récapitule néanmoins une partie des données : il présente les différentes catégories de noyaux pour lesquelles la part représentée par les prestations maladie dans les ressources totales moyennes avant impôts est supérieure à 6 %. Les différentes catégories retenues y sont classées par ordre décroissant d'importance de ce pourcentage. Les enseignements de ce tableau recourent largement les constatations formulées précédemment, aux chapitres II et III, sur les plus gros bénéficiaires de prestations médicales.

Les noyaux dont le chef est inactif (inactifs non retraités surtout, mais retraités également) y apparaissent en très bonne place. Rappelons que parmi les inactifs non retraités, figurent précisément des handicapés ou malades de longue durée, bénéficiaires directs de prestations médicales. Leur influence se fait sentir aussi avec l'apparition, dans le tableau 32, des noyaux aux ressources les plus faibles (revenus initiaux inférieurs à 24.000 Francs

Tableau 31

LE TOTAL DES PRESTATIONS MALADIE ET LA PART QU'ELLES REPRESENTENT DANS LES RESSOURCES  
DES DIFFERENTES CATEGORIES DE NOYAUX CLASSES  
SELON LEUR NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT (1978)

Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau	Total des prestations maladie perçues : montant moyen par noyau en Francs	Total rapporté aux ressources globales avant impôts  en %	Total rapporté aux revenus primaires + retraites  en %
Aucun enfant	2.644	5.0	5.6
Un enfant	2.825	3.8	4.1
Deux enfants	3.064	4.0	4.6
Trois enfants	3.365	4.1	5.2
Quatre enfants	3.646	4.5	6.5
Cinq enfants et plus	4.968	6.6	12.3
ENSEMBLE	2.826	4.5	5.1

Tableau 32

LES CATEGORIES POUR LESQUELLES LA PART DES PRESTATIONS MALADIE  
DANS LES RESSOURCES TOTALES (monétaires et en nature) AVANT IMPOTS EST SUPERIEURE A 6 % (1)

Caractéristiques des catégories retenues	Part des prestations maladie dans les ressources totales avant impôts en %	dont : uniquement prestations maladie en nature
Noyaux dont le chef est inactif non retraité	12.8	7.3
Noyaux dont les revenus primaires + retraites sont inférieurs à 24.000 Francs	11.7	8.4
Noyaux dont le chef est retraité	7.1	6.6
Noyaux dont le chef a plus de 65 ans	6.8	6.6
Noyaux dont les revenus primaires + retraites sont compris entre 24.001 et 36.000 F.	6.8	5.7
Noyaux comportant au moins cinq enfants ouvrant droit aux prestations familiales	6.6	4.4
Noyaux dont le chef a entre 55 et 59 ans	6.3	3.9
ENSEMBLE DES NOYAUX (quelle que soit la catégorie)	4.5	3.6
<p>1 - Ont été retenues, pour la composition de ce tableau, les variables suivantes :            nombre d'enfants ouvrant droit du noyau, catégorie socio-professionnelle du chef, âge du chef, montant des revenus primaires + retraites du noyau.            Aucun croisement de variables n'a donc été pris en compte pour l'élaboration de ce tableau.</p>		

ou 36.000 Francs) : non bénéficiaires de revenus primaires, ces noyaux ne vivent pour l'essentiel que de transferts (prestations pour handicap ou invalidité, indemnités journalières). Enfin, l'influence de l'âge apparaît nettement : pour les noyaux dont le chef a plus de 65 ans (retraités), comme pour les noyaux dont le chef a entre 55 et 59 ans. Dans ce dernier cas, on a vu que les indemnités journalières jouaient un rôle important.

Les prestations maladie, on l'a dit, n'ont pas pour objectif de réduire les inégalités de revenus. Elles visent à assurer à chacun les possibilités d'accéder à un certain niveau de santé, à réduire en la matière les déséquilibres entre ressources et besoins. L'étude permet néanmoins de comparer les prestations maladie aux autres types de transferts quant à leurs effets redistributifs, et notamment en matière de resserrement de l'éventail des revenus.

Les tableaux 33 et 34 ci-après fournissent quelques éléments de cette comparaison. On peut y apprécier les impacts relatifs des prestations maladie, des prestations familiales, des autres transferts (prestations pour handicap ou invalidité, indemnités chômage) et des impôts. Dans chaque cas, la base de référence reste les "revenus primaires + retraites". Dans ces conditions, si pour une ligne donnée, l'indice des "revenus primaires + retraites + prestations maladie" est plus élevé que celui des "revenus primaires + retraites", c'est que cette catégorie se trouve plus favorisée par les prestations maladie que l'ensemble des noyaux, qui constitue la base 100. A l'inverse, si cet indice diminue par rapport à celui des "revenus primaires + retraites", c'est que la catégorie est relativement "perdante" à la suite de la distribution des prestations maladie : le montant perçu est alors plus faible que le montant que la catégorie aurait dû percevoir pour que sa position dans l'échelle des revenus initiaux se maintienne.

Les troisième, quatrième et cinquième colonnes des tableaux 33 et 34, permettent d'apprécier, de la même façon, l'impact des prestations familiales, des autres transferts et des impôts. Comme les dernières colonnes des tableaux (ressources disponibles) fournissent le résultat d'ensemble des différents mécanismes analysés, il est ainsi possible d'apprécier, entre chacun de ces mécanismes, celui qui, pour chaque catégorie, influe relativement le plus sur le résultat final.

Tableau 33

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS MALADIE, DES PRESTATIONS FAMILIALES,  
DES AUTRES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS  
SELON LE MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES DU NOYAU (1978)

*- En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux -*

Montant des revenus primaires + retraites du noyau	Revenus primaires + retraites	Revenus primaires + retraites + prestations maladie	Revenus primaires + retraites + prestations familiales	Revenus primaires + retraites + autres transferts (1)	Revenus primaires + retraites - impôts	RESSOURCES DISPONIBLES	
						non compris prestations maladie	y compris prestations maladie
Moins de 24.000 F.	26	29	28	33	27	36	39
24.001 à 36.000 F.	55	57	59	57	58	63	64
36.001 à 48.000 F.	76	77	79	76	78	81	82
48.001 à 60.000 F.	98	99	98	97	100	99	100
60.001 à 72.000 F.	120	118	118	117	120	116	115
72.001 à 96.000 F.	151	148	148	147	151	144	142
96.001 à 120.000 F.	192	187	186	187	188	177	173
120.001 F. et plus	293	285	282	285	275	257	251
ENSEMBLE	100	100	100	100	100	100	100

*1 - Prestations pour handicap ou invalidité et indemnités de chômage principalement (cf. rapport général d'enquête).*

Tableau 34

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS MALADIE, DES PRESTATIONS FAMILIALES,  
DES AUTRES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS  
SELON LE NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DU NOYAU (1978)

- En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux -

Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau	Revenus primaires + retraites	Revenus primaires + retraites + prestations maladie	Revenus primaires + retraites + prestations familiales	Revenus primaires + retraites + autres transferts (1)	Revenus primaires + retraites - impôts	RESSOURCES DISPONIBLES	
						non compris prestations maladie	y compris prestations maladie
Aucun enfant	86	87	83	87	85	82	83
Un enfant	124	122	121	123	124	120	119
Deux enfants	120	120	124	119	122	124	123
Trois enfants	117	117	134	115	119	136	135
Quatre enfants	102	103	131	101	107	136	135
Cinq enfants et plus	73	78	119	74	78	127	129
ENSEMBLE	100	100	100	100	100	100	100

1 - Prestations pour handicap ou invalidité et indemnités de chômage principalement (cf. rapport général d'enquête).

L'effet propre aux prestations maladie apparaît également en comparant les positions relatives de chaque catégorie au niveau de ses ressources disponibles, avant ou après perception des prestations médicales.

Le tableau 33 est consacré aux noyaux répartis selon le montant de leurs "revenus primaires + retraites". Dans le tableau 34, le critère de partition retenu est celui du nombre d'enfants ouvrant droit du noyau (au sens des prestations familiales). Quand l'analyse est effectuée par tranche de revenus (tableau 33), on note que le resserrement des inégalités opéré par les mécanismes redistributifs est sensible : il provient essentiellement de l'action opérée sur les catégories situées aux deux extrémités de l'échelle des revenus (cf. rapport général d'enquête). *La distribution des prestations maladie (celles analysées dans ce rapport) contribue à ce resserrement de la hiérarchie* : elles améliorent la situation relative des catégories aux revenus inférieurs à 60.000 Francs ; à l'inverse, on note une détérioration relative des catégories aux revenus supérieurs à ce montant, et ce d'autant plus que les revenus sont plus élevés.

Au niveau des ressources disponibles, l'effet des prestations maladie est indéniable : la tranche la plus élevée passe de l'indice 257 à l'indice 251 sous l'action de ces prestations, la plus basse de l'indice 36 à l'indice 39. L'écart qui était de 1 à 7.1 n'est plus que de 1 à 6.4, soit une réduction légèrement inférieure à 10 %.

On note enfin une assez grande similitude, dans le tableau 33, entre l'impact des prestations familiales et celui des prestations maladie. Cette similitude n'apparaît évidemment pas quand l'analyse est menée en fonction du nombre d'enfants ouvrant droit du noyau : les prestations familiales ont là un impact considérable. Les modifications apportées par les prestations maladie sont par contre très faibles : on peut néanmoins noter qu'elles contribuent à favoriser encore les familles les plus nombreuses, celles comportant cinq enfants et plus.

Rappelons cependant nos remarques antérieures : l'objectif des prestations d'assurance maladie n'est pas de réduire les inégalités de revenus. On restera donc prudent quant à l'analyse que les tableaux 33 et 34 permettent de réaliser. Les travaux ultérieurs visant l'estimation des cotisations sociales par catégorie de familles devraient contribuer à l'établissement de bilans "cotisations/prestations" certainement plus pertinents.

C O N C L U S I O N

## C O N C L U S I O N

L'enquête, dont une partie des résultats est présentée dans ce rapport, constitue une tentative originale, parce que peu souvent réalisée, de recueil d'informations effectué à la fois directement par interview des familles et par collecte auprès des organismes de Sécurité Sociale (C.N.A.M.T.S., C.A.N.A.M. pour le cas). Les appariements nécessaires, fondamentaux pour la réussite d'un tel travail, ont pu être réalisés de façon particulièrement satisfaisante : les données quantitatives, communiquées administrativement, peuvent être ainsi mises en relation avec de nombreuses informations socio-démographiques et économiques précises des familles, ce qui n'aurait pu être le cas si la collecte avait été effectuée sans intervention directe auprès des ménages ; celles-ci autorisent une meilleure qualification des caractéristiques des enquêtés, donc le recours à de multiples critères de partition de la population, pour lesquels les statistiques existantes restent encore relativement rares.

Certes, seuls ont pu être analysés ici les biens et honoraires médicaux et les indemnités journalières maladie. Ces prestations représentent cependant près de 40 % de l'ensemble des dépenses engagées par le régime général et le régime des indépendants en 1978.

L'étude des bénéficiaires de ces prestations est réalisée, non au niveau individuel, mais au niveau *familial*. Cette démarche permet de mettre en évidence quelques éléments explicatifs, encore peu étudiés, de la consommation médicale, qui viennent compléter les informations obtenues par ailleurs concernant les comportements individuels. Les résultats fournis ne se limitent pas à la consommation globale du noyau familial, mais concernent aussi les consommations par assuré ou par ayant droit dans chaque type de noyau.

Sans reprendre ici la totalité des enseignements dégagés dans ce rapport, notons quelques uns des principaux résultats mis en évidence :

- \* les prestations maladie sont très inégalement réparties dans la population. On relève ainsi une très forte concentration des dépenses, non seulement bien sûr au niveau individuel, mais aussi, de façon légèrement moindre mais toujours

très marquante, au niveau familial : 13 % des noyaux ont consommé en 1978 plus de la moitié des biens médicaux et 15 % ont consommé 50 % des honoraires. Cette concentration est encore plus accentuée pour les indemnités journalières maladie : 8 % des noyaux concernés ont consommé, à eux seuls, plus des trois quarts de la masse des dépenses affectées à cette prestation. A l'autre extrême, 64 % des noyaux susceptibles de bénéficier d'indemnités journalières n'en n'ont pas perçu pendant les huit mois d'observation.

- \* Biens et honoraires médicaux sont fortement corrélés avec la morbidité. Cela apparaît cependant bien plus nettement pour les biens médicaux que pour les honoraires : pour ces derniers, on constate en effet que les variations dans les montants perçus sont plus importantes quand le critère d'analyse est le nombre d'ayants droit de la famille que quand il concerne l'état de santé des membres du noyau.

Lié à la morbidité, l'âge du chef de noyau exerce une influence notable, surtout sur la consommation de biens médicaux ; cette influence n'apparaît d'ailleurs pas seulement sur la consommation des assurés, mais aussi sur celle des ayants droit.

- \* La consommation par assuré est, en moyenne, supérieure à la consommation par ayant droit : le montant de biens médicaux consommés par assuré est ainsi trois fois plus élevé que celui consommé par ayant droit ; pour les honoraires médicaux, chaque assuré consomme en moyenne, par noyau, deux fois plus que chaque ayant droit.
- \* Qu'il s'agisse des biens ou des honoraires médicaux, les montants moyens consommés par assuré, comme par ayant droit, décroissent quand le nombre d'ayants droit du noyau s'élève. Cette décroissance est cependant bien plus accentuée pour les biens médicaux que pour les honoraires.

Le "premier" ayant droit apparaît surtout comme un plus gros consommateur que les autres ayants droit ; cela est dû essentiellement à la consommation du conjoint du chef de famille : on note ainsi que celui-ci consomme en moyenne, en tant qu'ayant droit, trois fois plus de biens médicaux et une fois et demie plus d'honoraires que les autres ayants droit.

- \* L'analyse selon le montant des revenus du noyau met en évidence que la consommation moyenne de biens médicaux par noyau varie relativement peu avec le montant des revenus. Pour les honoraires, la consommation moyenne par noyau croît, elle, systématiquement quand les revenus s'élèvent, cela étant dû essentiellement à la consommation des ayants droit. Les données par catégorie socio-professionnelle confirment cet effet "revenu" et le rôle joué par le statut social dans la consommation d'honoraires médicaux par ayant droit. Ainsi, alors que pour les biens médicaux, ce sont les catégories d'inactifs, retraités surtout (effet âge et morbidité), qui consomment les montants moyens par noyau les plus élevés, la hiérarchie est notablement différente pour les honoraires médicaux, les montants moyens consommés par les familles de cadres (supérieurs et moyens) atteignant et dépassant ceux des retraités.
  
- \* L'ensemble de ces données est confirmé par l'analyse multi-critères effectuée : on note en particulier que les noyaux non-consommateurs de biens médicaux sont pour l'essentiel des noyaux non-consommateurs d'honoraires médicaux et vice-versa. Il s'agit souvent de noyaux composés de personnes seules, peu aisées, mais en bonne santé. L'importance des facteurs "âge" et "morbidité" est grande d'autre part pour qualifier les noyaux plus gros consommateurs de biens médicaux, mais insuffisante pour définir globalement les plus gros consommateurs d'honoraires : il faut aussi y ajouter l'influence d'un statut social élevé, jouant surtout sur la consommation d'honoraires par ayant droit.
  
- \* Enfin, ce sont les caractéristiques individuelles des assurés, et surtout leur morbidité, qui expliquent principalement les variations existantes dans les montants d'indemnités journalières perçus. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, de relever une nette corrélation entre le montant de la consommation de biens et honoraires médicaux et celui des indemnités journalières perçus. Ainsi, les noyaux non-consommateurs d'indemnités journalières sont aussi des non-consommateurs des deux autres types de prestations. Les gros consommateurs sont, également, assez souvent les mêmes.

La prise en compte des prestations maladie par catégorie de familles permet d'autre part l'inclusion de ces prestations dans les bilans redistributifs d'ensemble. Alors que, par définition inégales, les prestations de santé n'ont pas pour objectif de resserrer l'éventail des revenus, on note cependant

qu'elles contribuent à une telle réduction. On peut néanmoins s'interroger à la fois sur le bien fondé d'une telle analyse simplificatrice et le sens du "revenu" procuré sous forme de prestations médicales en nature.

Les travaux ultérieurs sur l'enquête, visant en particulier l'estimation des *cotisations sociales* par catégorie de familles, devraient permettre, à travers l'élaboration de bilans "cotisations/prestations" de mieux faire ressortir les transferts liés aux prestations d'assurance-maladie, notamment ceux tenant à la composition des familles et à ces données essentielles en la matière que sont le nombre d'assurés et le nombre d'ayants droit qu'elles comportent.

A N N E X E S

-----

DESCRIPTION COMPARATIVE DES NOYAUX  
SELON LE NIVEAU DE LEUR CONSOMMATION

-----

- Tableaux A1 à A6 : BIENS MEDICAUX
- Tableaux A7 à A12 : HONORAIRES MEDICAUX
- Tableaux A13 à A17 : INDEMNITES JOURNALIERES MALADIE

## GLOSSAIRE

-----

- \* Gros handicapé : handicapé de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> catégorie
- \* A.E.S. : allocation d'éducation spéciale
- \* A.A.H. : allocation aux adultes handicapés
  
- \* Composition du noyau :
  - couple HA, FA : couple où les conjoints sont tous deux actifs (y compris femme aide familiale) ;
  - couple HA, FI : couple où l'homme est actif et la femme inactive ;
  - couple HI, FA : couple où l'homme est inactif et la femme active ;
  - couple HI, FI : couple où les conjoints sont tous deux inactifs ;
  - chef seul actif : noyau composé d'une personne seule active (sans conjoint), avec ou sans enfants ;
  - chef seul inactif : noyau composé d'une personne seule inactive (sans conjoint), avec ou sans enfants.

Tableau A1

IDENT CRITERE PROB      POURCENTAGES  
GLOBAL MOD/CLA CLA/MOD

CLASSE 1 : NOYAUX N'AYANT PAS CONSOMME DE BIENS MEDICAUX (1978)

(\* 1\*)

11.5

MONTANT DES HONORAIRES MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU (1978) = 0 FRANC	(1410)	203.63	0.0	9.7	75.4	89.3
CONJOINT MALADE OU HANDICAPE? = PAS DE CONJOINT	(1158)	103.22	0.0	30.3	66.4	25.3
SITUATION DU CONJOINT = PAS DE CONJOINT	( 360)	103.22	0.0	30.3	66.4	25.3
AGE DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU = PAS DE CONJOINT	( 318)	103.22	0.0	30.3	66.4	25.3
CHOMAGE 1977-1978 DU CONJOINT = PAS DE CONJOINT	(1144)	103.22	0.0	30.3	66.4	25.3
DUREE CHOMAGE 1978 DU CONJOINT = PAS DE CONJOINT	(1139)	103.22	0.0	30.3	66.4	25.3
CONJOINT GROS HANDICAPE? (CF GLOSSAIRE) = PAS DE CONJOINT	(1162)	103.22	0.0	30.3	66.4	25.3
CONJOINT HOSPITALISE DANS LES 6 DERNIERS MOIS? = PAS DE CONJOINT	(1154)	103.22	0.0	30.3	66.4	25.3
TYPE DE NOYAU = PERSONNE SEULE	( 6)	92.82	0.0	25.1	56.8	26.1
NOMBRE DE PERSONNES DU NOYAU = UNE	( 442)	92.82	0.0	25.1	56.8	26.1
COMPOSITION DU NOYAU (CF GLOSSAIRE) = CHEF SEUL ACTIF	(1401)	91.01	0.0	14.7	42.4	33.2
TOTAL DES I.J. MALADIE PERCUES PAR LE NOYAU (1978) = 0 FRANC	(1443)	81.91	0.0	70.6	96.9	14.2
NOMBRE D'ASSURES SOCIAUX DU NOYAU = 1 ASSURE	(1290)	75.17	0.0	58.4	81.1	16.5
LE NOYAU POSSEDE T-IL UNE MACHINE A LAVER? = NON	(1371)	74.26	0.0	24.1	48.9	23.3
NOMBRE D'AYANTS DROIT DU NOYAU (AU SENS SS) = 0 AYANT DROIT	(1293)	70.12	0.0	42.8	67.4	18.1
NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT AUX PRESTATIONS FAMILIALES = AUCUN ENFANT	( 435)	67.52	0.0	58.2	80.3	15.9
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE NOYAU = CELIBATAIRE	( 230)	67.24	0.0	10.5	28.2	31.0
SEXE DU CHEF DE NOYAU = FEMININ	( 110)	64.76	0.0	22.4	43.4	22.3
MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES+RETRAITES DU NOYAU (1978) = MOINS DE 24000 F	(1331)	60.34	0.0	19.0	37.7	22.9
TOTAL DES PRESTATIONS FAMILIALES PERCUES PAR LE NOYAU (1978) = 0 FRANC	( 666)	50.77	0.0	64.4	80.4	14.4
MONTANT D'ALLOCATIONS FAMILIALES PERCUES PAR LE NOYAU (1978) = NON ALLOCATAIRE	( 568)	49.10	0.0	66.4	81.6	14.2
MONTANT DE COMPLEMENT FAMILIAL PERCU PAR LE NOYAU (1978) = NON ALLOCATAIRE	( 558)	49.10	0.0	66.4	81.6	14.2
MONTANT D'IMPOTS LOCAUX PAYES PAR LE NOYAU (1978) = 0 FRANC	( 576)	48.13	0.0	16.1	30.0	21.5
ETAT DE SANTE DU CHEF ET DE SON CONJOINT EVENTUEL = AUCUN DES DEUX MAL.	(1441)	45.52	0.0	64.9	79.4	14.1
MONTANT DES RESSOURCES DISPONIBLES DU NOYAU (1978) = 12001-24000 F	( 774)	45.29	0.0	11.2	22.8	23.4
NOMBRE D'ACTIFS DANS LE NOYAU = UN ACTIF	( 449)	45.11	0.0	37.9	53.7	16.3
NOMBRE DE VOITURES DANS LE NOYAU = ZERO	(1361)	44.15	0.0	32.1	47.2	16.9
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE NOYAU = DIVORCE	( 231)	43.86	0.0	4.7	13.0	31.4
WC INTERIEUR DANS LE LOGEMENT? = NON	(1356)	41.39	0.0	14.1	25.5	20.7
SUPERFICIE DU LOGEMENT = MOINS DE 30 M2	(1378)	39.47	0.0	5.9	13.7	26.9
MONTANT DES RESSOURCES DISPONIBLES DU NOYAU (1978) = MOINS DE 12000 F	( 773)	37.65	0.0	3.5	9.4	31.4
EAU CHAUDE COURANTE DANS LE LOGEMENT? = NON	(1350)	36.51	0.0	14.3	24.2	19.5
STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT = LOGE AVEC FAMILLE	( 526)	36.20	0.0	3.8	9.8	29.9
NOMBRE DE PIECES DU LOGEMENT = DEUX PIECES	(1340)	35.96	0.0	15.6	25.6	18.9
NOMBRE DE PIECES DU LOGEMENT = UNE PIECE	(1339)	35.26	0.0	4.3	11.2	26.3
LE NOYAU A T-IL LE TELEPHONE? = NON	(1347)	34.49	0.0	43.5	55.7	14.7
CABINET DE TOILETTE OU SALLE DE BAINS DANS LE LOGEMENT? = NON	(1353)	33.51	0.0	17.3	26.9	17.9
STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT = LOGE GRATUITEMENT	( 524)	31.86	0.0	7.6	14.4	21.8
NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DE MOINS DE 3 ANS (AU SENS PF) = AUCUN ENFANT	( 465)	30.69	0.0	88.4	94.5	12.3
COMPOSITION DU NOYAU (CF GLOSSAIRE) = CHEF SEUL INACTIF	(1402)	30.50	0.0	15.6	24.0	17.7

Tableau A2

	IDENT	CRITERE	PROB	POURCENTAGES		
				GLOBAL	MOD/CLA	CLA/MOD
-----						
CLASSE 2 : NOYAUX AYANT CONSOMME ENTRE 1 ET 250 F DE BIENS MEDICAUX (1978)	( * 2* )			23.4		
-----						
MONTANT DES HONORAIRES MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU(1978) =I-500 F	(1411)	130.33	0.0	25.9	54.4	49.0
ETAT DE SANTE DU CHEF ET DE SON CONJOINT EVENTUEL =AUCUN DES DEUX MAL.	(1441)	75.52	0.0	64.9	80.9	29.1
CHEF DE NOYAU MALADE OU HANDICAPE? =NON	(1130)	66.72	0.0	71.7	84.6	27.5
STATUT REGROUPE DU CHEF DE NOYAU =SALARIE DU PRIVE	( 176)	42.05	0.0	42.5	52.2	22.6
STATUT (3 POSTES) DU CHEF DE NOYAU =SALARIE	( 152)	40.50	0.0	59.4	68.4	26.9
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU =OS,OO,MINEUR	( 161)	36.83	0.0	26.3	34.0	30.2
CHEF DE NOYAU GROS HANDICAPE? (CF GLOSSAIRE) =NON	(1133)	32.92	0.0	94.3	97.4	24.1
TOTAL PRESTATIONS POUR HANDICAP PERCUES PAR LE NOYAU (1978) =0 FRANC	(1435)	30.66	0.0	91.0	94.7	24.3
CONJOINT MALADE OU HANDICAPE? =NON	(1156)	30.30	0.0	56.9	63.7	26.2
AGE DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU =MOINS DE 25 ANS	( 309)	28.97	0.0	6.8	10.4	35.7
COMPOSITION DU NOYAU (CF GLOSSAIRE) =CHEF SEUL ACTIF	(1401)	28.11	0.0	14.7	19.5	30.9
STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT =LOCATAIRE	( 526)	27.05	0.0	44.4	50.6	26.6
AGE DU CHEF DE NOYAU =25-34 ANS	(1325)	26.99	0.0	22.4	27.7	28.9
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU =EMPLOYE	( 160)	26.96	0.0	12.2	16.4	31.5
COMPOSITION DU NOYAU (CF GLOSSAIRE) =COUPLE HA,FA	(1397)	26.48	0.0	31.8	37.6	27.6
NOMBRE D'ACTIFS DANS LE NOYAU =DEUX ACTIFS	( 450)	26.04	0.0	32.8	38.5	27.4
LE NOYAU A T-IL LE TELEPHONE? =NON	(1347)	25.97	0.0	43.5	49.5	26.5
AGE DU CHEF DE NOYAU =MOINS DE 25 ANS	(1324)	24.02	0.0	5.8	8.5	34.4
SEXE DU CHEF DE NOYAU =MASCULIN	( 109)	23.47	0.0	77.6	82.0	24.7
NOMBRE D'A.A.H PERCUES PAR LE NOYAU (CF GLOSSAIRE) =PAS D' A.A.H.	( 86)	22.64	0.0	98.7	99.6	23.6
SITUATION DU CONJOINT =CONJOINT ACTIF	( 359)	22.62	0.0	34.1	39.0	26.8
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE NOYAU =CONCUBINAGE	( 229)	22.06	0.0	2.3	3.9	40.3
LE NOYAU POSSEDE T-IL UNE TELEVISION COULEUR? =NON	(1377)	20.38	0.0	64.4	68.8	25.0
NOMBRE DE PIECES DU LOGEMENT =UNE PIECE	(1339)	19.99	0.0	4.8	6.9	33.5
MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES+RETRAITES DU NOYAU (1978) =60001-72000 F	(1335)	18.89	0.0	10.8	13.6	29.4
REGIME DE SECURITE SOCIALE DU CHEF DE NOYAU =INDEPENDANTS	( 251)	17.34	0.0	10.1	12.6	29.1
AGE DU CHEF DE NOYAU =45-54 ANS	(1327)	17.08	0.0	18.9	22.1	27.2
STATUT REGROUPE DU CHEF DE NOYAU =INDEPENDANT	( 174)	16.63	0.0	7.3	9.4	30.0
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU =INDEPENDANT	( 157)	16.22	0.0	8.4	10.5	29.3
MONTANT DES RESSOURCES DISPONIBLES DU NOYAU (1978) =24001-36000 F	( 775)	16.13	0.0	15.9	16.6	27.4
STATUT (3 POSTES) DU CHEF DE NOYAU =INDEPENDANT	( 153)	15.89	0.0	8.4	10.5	29.2
TOTAL DES I,J MALADIE PERCUES PAR LE NOYAU (1978) =0 FRANC	(1443)	15.75	0.0	78.6	81.5	24.2
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE NOYAU =CELIBATAIRE	( 230)	15.08	0.0	10.5	12.6	28.2
NOMBRE DE VOITURES DANS LE NOYAU =DEUX ET PLUS	(1363)	14.79	0.0	16.8	19.4	27.0
NOMBRE D'ACTIFS DANS LE NOYAU =UN ACTIF	( 449)	14.77	0.0	37.9	41.2	25.4
SUPERFICIE DU LOGEMENT =31-50 M2	(1379)	14.46	0.0	16.7	19.2	26.9
DIPLOMES DU CHEF DE NOYAU =DIPL. TECHNIQUE (DT)	( 220)	13.74	0.0	5.8	7.3	29.5
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE NOYAU =DIVORCE	( 231)	13.66	0.0	4.7	6.1	30.2
NATIONALITE DU CHEF DE NOYAU =ETRANGER	( 269)	12.64	0.0	6.0	7.4	28.9
MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES+RETRAITES DU NOYAU (1978) =48001-60000 F	(1334)	12.32	0.0	11.9	13.8	27.0

Tableau A3

	IDENT	CRITERE	PROG	POURCENTAGES		
				GLOBAL	MOD/CLA	CLA/MOD
-----						
CLASSE 3 : NOYAUX AYANT CONSOMME ENTRE 251 ET 500 F DE BIENS MEDICAUX (1978)			(* 3*)		20.4	
-----						
NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT AUX PRESTATIONS FAMILIALES	=UN ENFANT	( 437)	51.45 0.0	19.5	30.4	31.8
CONJOINT MALADE OU HANDICAPE?	=NON	(1156)	49.35 0.0	56.9	68.9	24.7
AGE DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU	=25-34 ANS	( 310)	48.85 0.0	18.4	28.5	31.7
SITUATION DU CONJOINT	=CONJOINT ACTIF	( 359)	46.83 0.0	34.1	45.4	27.3
NOMBRE D'ACTIFS DANS LE NOYAU	=DEUX ACTIFS	( 450)	43.44 0.0	32.8	43.3	26.9
COMPOSITION DU NOYAU (CF GLOSSAIRE)	=COUPLE HA,FA	(1397)	42.15 0.0	31.8	41.9	26.9
CHEF DE NOYAU MALADE OU HANDICAPE?	=NON	(1130)	41.93 0.0	71.7	80.7	23.0
AGE DU CHEF DE NOYAU	=25-34 ANS	(1325)	39.92 0.0	22.4	31.1	28.4
NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DE MOINS DE 3 ANS(AU SENS PF)	=UN ENFANT	( 466)	39.92 0.0	10.5	17.2	33.3
ETAT DE SANTE DU CHEF ET DE SON CONJOINT EVENTUEL	=AUCUN DES DEUX MAL.	(1441)	39.80 0.0	64.9	74.2	23.3
NOMBRE DE PERSONNES DU NOYAU	=TROIS	( 444)	38.61 0.0	19.3	27.3	28.9
MONTANT DES HONORAIRES MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU(1978)	=501-1000 F	(1412)	38.34 0.0	19.2	27.2	28.9
STATUT (3 POSTES) DU CHEF DE NOYAU	=SALARIE	( 152)	38.03 0.0	59.4	68.6	23.6
LE NOYAU POSSEDE T-IL UNE MACHINE A LAVER?	=OUI	(1370)	37.78 0.0	75.7	83.4	22.5
CONJOINT GROS HANDICAPE? (CF GLOSSAIRE)	=NON	(1160)	36.65 0.0	67.8	76.1	22.9
TYPE DE NOYAU	=FAMILLE	( 5)	33.74 0.0	74.9	82.0	22.3
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE NOYAU	=MARIE	( 228)	31.73 0.0	67.5	74.8	22.6
MONTANT DE COMPLEMENT FAMILIAL PERCU PAR LE NOYAU (1978)	=4246 F	( 557)	30.53 0.0	14.6	20.3	28.4
NOMBRE D'ASSURES SOCIAUX DU NOYAU	=2 ASSURES	(1291)	29.88 0.0	37.9	45.2	24.4
AGE DU CHEF DE NOYAU	=35-44 ANS	(1326)	29.10 0.0	14.7	20.1	27.9
AGE DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU	=MOINS DE 25 ANS	( 309)	27.25 0.0	6.8	10.5	31.5
DUREE CHOMAGE 1978 DU CONJOINT	=PLUS DE 6 MOIS	(1138)	27.01 0.0	1.6	3.5	45.8
CABINET DE TOILETTE OU SALLE DE BAINS DANS LE LOGEMENT?	=OUI	(1352)	26.93 0.0	82.6	87.5	21.6
AGE DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU	=35-44 ANS	( 311)	26.70 0.0	13.2	18.0	27.8
STATUT REGROUPE DU CHEF DE NOYAU	=SALARIE DU PUBLIC	( 177)	26.60 0.0	15.3	20.3	27.1
NOMBRE DE VOITURES DANS LE NOYAU	=UNE	(1362)	24.73 0.0	51.1	57.3	22.9
CONJOINT HOSPITALISE DANS LES 6 DERNIERS MOIS?	=OUI	(1153)	24.01 0.0	6.1	9.2	30.7
DUREE CHOMAGE 1978 DU CONJOINT	=PAS DE CHOMAGE	(1136)	23.72 0.0	67.0	72.5	22.1
EAU CHAUDE COURANTE DANS LE LOGEMENT?	=OUI	(1349)	23.53 0.0	85.6	89.6	21.4
TOTAL DES I,J MALADIE PERCUES PAR LE NOYAU (1978)	=1-500 F	(1444)	22.89 0.0	6.9	10.0	29.6
NOMBRE DE VOITURES DANS LE NOYAU	=DEUX ET PLUS	(1303)	22.80 0.0	16.8	21.2	25.8
CHOMAGE 1977-1978 DU CONJOINT?	=NON,NI 77 NI 78	(1140)	22.58 0.0	66.2	71.5	22.0
TOTAL DES PRESTATIONS FAMILIALES PERCUES PAR LE NOYAU(1978)	=3001-7200 F	( 668)	22.02 0.0	7.9	11.0	28.6
DIPLOMES DU CHEF DE NOYAU	=CEP+DT	( 222)	21.56 0.0	13.0	16.8	26.4
CHOMAGE 1977-1978 DU CONJOINT?	=OUI 78	(1143)	20.01 0.0	1.5	2.9	38.8
NOMBRE D'AYANTS DROIT DU NOYAU (AU SENS SS)	=3 AYANTS DROIT	(1296)	20.00 0.0	8.4	11.3	27.5
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU	=CADRE MOYEN	( 159)	19.58 0.0	14.1	17.6	25.6
NOMBRE DE PERSONNES DU NOYAU	=QUATRE	( 445)	19.51 0.0	15.6	19.2	25.2
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU	=MANOEUV.PERS SERVICE	( 162)	19.46 0.0	2.7	4.4	33.5
CONJOINT HOSPITALISE DANS LES 6 DERNIERS MOIS?	=NON	(1152)	19.28 0.0	63.6	68.2	21.9

Tableau A4

IDENT CRITERE PROB POURCENTAGES  
GLOBAL MOD/CLA CLA/MOD

CLASSE 4 : NOYAUX AYANT CONSOMME ENTRE 501 ET 1000 F DE BIENS MEDICAUX (1978)

(\* 4\*)

20.1

MONTANT DES HONORAIRES MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU(1978)	=1001-2000 F	(1413)	48.31	0.0	21.6	32.3	29.9
TYPE DE NOYAU	=FAMILLE	( 5)	43.76	0.0	74.9	84.0	22.5
CONJOINT HOSPITALISE DANS LES 6 DERNIERS MOIS?	=NON	(1152)	43.46	0.0	63.6	73.9	23.3
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE NOYAU	=MARIE	( 228)	42.63	0.0	67.5	77.3	23.0
CONJOINT GROS HANDICAPE? (CF GLOSSAIRE)	=NON	(1160)	42.10	0.0	67.8	77.4	22.9
CONJOINT MALADE OU HANDICAPE?	=NON	(1156)	39.32	0.0	56.9	66.6	23.5
WC INTERIEUR DANS LE LOGEMENT?	=OUI	(1355)	38.06	0.0	85.7	91.9	21.5
DUREE CHOMAGE 1978 DU CONJOINT	=PAS DE CHOMAGE	(1136)	36.89	0.0	67.0	75.5	22.6
CHOMAGE 1977-1978 DU CONJOINT?	=NON, NI 77 NI 78	(1140)	36.72	0.0	66.2	74.8	22.7
LE NOYAU POSSEDE T-IL UNE MACHINE A LAVER?	=OUI	(1370)	34.52	0.0	75.7	82.9	22.0
AGE DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU	=25-34 ANS	( 310)	34.30	0.0	18.4	25.4	27.8
SITUATION DU CONJOINT	=CONJOINT ACTIF	( 359)	34.00	0.0	34.1	42.4	25.0
MONTANT D'ALLOCATIONS FAMILIALES PERCUES PAR LE NOYAU(1978)	=1-3600 F	( 560)	33.33	0.0	12.6	18.6	29.6
NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT AUX PRESTATIONS FAMILIALES	=DEUX ENFANTS	( 438)	33.11	0.0	13.5	19.6	29.1
MONTANT DES HONORAIRES MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU(1978)	=2001-4000 F	(1414)	32.93	0.0	16.4	22.9	28.0
COMPOSITION DU NOYAU (CF GLOSSAIRE)	=COUPLE HA,FA	(1397)	32.74	0.0	31.8	39.7	25.0
CABINET DE TOILETTE OU SALLE DE BAINS DANS LE LOGEMENT?	=OUI	(1352)	29.86	0.0	82.6	88.0	21.4
NOMBRE D'ACTIFS DANS LE NOYAU	=DEUX ACTIFS	( 450)	29.45	0.0	32.8	40.0	24.4
MONTANT DES RESSOURCES DISPONIBLES DU NOYAU (1978)	=60001-72000 F	( 778)	29.10	0.0	11.7	16.7	28.7
NOMBRE DE PERSONNES DU NOYAU	=QUATRE	( 445)	28.72	0.0	15.6	21.1	27.2
MONTANT DE COMPLEMENT FAMILIAL PERCU PAR LE NOYAU (1978)	=0 FRANC	( 555)	28.21	0.0	18.5	24.3	26.3
EAU CHAUDE COURANTE DANS LE LOGEMENT?	=OUI	(1349)	26.08	0.0	85.6	90.0	21.1
SEXE DU CHEF DE NOYAU	=MASCULIN	( 109)	25.29	0.0	77.6	82.8	21.4
STATUT (3 POSTES) DU CHEF DE NOYAU	=SALARIE	( 152)	25.28	0.0	59.4	65.6	22.2
NOMBRE D'AYANTS DROIT DU NOYAU (AU SENS SS)	=2 AYANTS DROIT	(1295)	24.70	0.0	13.3	17.8	26.8
CHEF DE NOYAU GROS HANDICAPE? (CF GLOSSAIRE)	=NON	(1133)	23.64	0.0	94.3	96.8	20.6
SUPERFICIE DU LOGEMENT	=71-90 M2	(1381)	22.93	0.0	21.4	26.3	24.7
NOMBRE D'ASSURES SOCIAUX DU NOYAU	=2 ASSURES	(1291)	22.86	0.0	37.9	43.6	23.1
TOTAL DES PRESTATIONS FAMILIALES PERCUES PAR LE NOYAU(1978)	=1-3600 F	( 667)	21.45	0.0	14.9	18.9	25.5
NOMBRE DE VOITURES DANS LE NOYAU	=DEUX ET PLUS	(1363)	21.43	0.0	16.8	21.0	25.1
STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT	=PROPRIETAIRE	( 525)	21.40	0.0	43.7	49.1	22.5
LE NOYAU A T-IL LE TELEPHONE?	=OUI	(1346)	20.61	0.0	56.3	61.5	21.9
DIPLOMES DU CHEF DE NOYAU	=CEP+DT	( 222)	20.12	0.0	13.0	16.6	25.6
NOMBRE DE PIECES DU LOGEMENT	=QUATRE PIECES	(1342)	20.05	0.0	29.1	33.7	23.3
MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES+RETRAITES DU NOYAU (1978)	=72001-96000 F	(1336)	19.27	0.0	13.1	16.5	25.3
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU	=CADRE SUPERIEUR	( 158)	18.95	0.0	7.1	9.7	27.4
LE NOYAU POSSEDE T-IL UN LAVE VAISSELLE?	=OUI	(1373)	18.94	0.0	14.1	17.6	25.0
NOMBRE DE PERSONNES DU NOYAU	=TROIS	( 444)	18.76	0.0	19.3	23.1	24.1
MONTANT DE COMPLEMENT FAMILIAL PERCU PAR LE NOYAU (1978)	=4248 F	( 557)	18.40	0.0	14.6	18.0	24.7
NOMBRE D'AYANTS DROIT DU NOYAU (AU SENS SS)	=3 AYANTS DROIT	(1296)	18.39	0.0	8.4	11.1	26.5

Tableau A5

IDENT CRITERE PROB POURCENTAGES  
GLOBAL MOD/CLA CLA/MOD

CLASSE 5 : NOYAUX AYANT CONSOMME ENTRE 1001 ET 2000 F. DE BIENS MEDICAUX (1978)		( * 5* )	14.3		
ETAT DE SANTE DU CHEF ET DE SON CONJOINT EVENTUEL	=L'UN OU L'AUTRE MAL. (1440)	69.71 0.0	34.9	56.4	23.1
CHEF DE NOYAU MALADE OU HANDICAPE?	=OUI (1131)	57.46 0.0	28.2	45.2	22.9
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU	=RETRAITE ( 163)	53.82 0.0	22.3	37.3	23.9
STATUT (3 POSTES) DU CHEF DE NOYAU	=INACTIF(YC CHOMEUR) ( 154)	53.67 0.0	32.2	48.5	21.5
NOMBRE D'ACTIFS DANS LE NOYAU	=AUCUN ACTIF ( 448)	46.63 0.0	24.7	38.0	22.0
STATUT REGROUPE DU CHEF DE NOYAU	=ANCIEN SALARIE ( 183)	44.46 0.0	19.1	30.9	23.1
AGE DU CHEF DE NOYAU	=65 ANS ET PLUS (1330)	43.22 0.0	23.9	36.0	21.6
COMPOSITION DU NOYAU (CF GLOSSAIRE)	=COUPLE HI,FI (1400)	40.16 0.0	11.3	20.1	25.4
CONJOINT MALADE OU HANDICAPE?	=OUI (1157)	38.87 0.0	12.7	21.6	24.2
MONTANT DES HONORAIRES MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU(1978)	=1001-2000 F (1413)	37.14 0.0	21.6	31.7	20.9
MONTANT DES HONORAIRES MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU(1978)	=2001-4000 F (1414)	33.92 0.0	16.4	24.7	21.6
COMPOSITION DU NOYAU (CF GLOSSAIRE)	=CHEF SEUL INACTIF (1402)	29.30 0.0	15.6	22.6	20.7
NOMBRE DE VOITURES DANS LE NOYAU	=ZERO (1361)	27.65 0.0	32.1	40.3	17.9
REGIME DE SECURITE SOCIALE DU CHEF DE NOYAU	=OUVRIERS D'ETAT ( 244)	26.78 0.0	1.0	3.1	44.5
SITUATION DU CONJOINT	=CONJOINT INACTIF ( 358)	26.71 0.0	35.7	43.8	17.5
STATUT REGROUPE DU CHEF DE NOYAU	=ANCIEN INDEPENDANT ( 182)	29.04 0.0	3.2	6.5	29.1
AGE DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU	=65-74 ANS ( 316)	23.18 0.0	5.8	9.6	23.4
STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT	=PROPRIETAIRE ( 525)	20.13 0.0	43.7	49.9	16.3
AGE DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU	=75 ANS ET PLUS ( 317)	20.11 0.0	1.5	3.3	31.3
AGE DU CHEF DE NOYAU	=60-64 ANS (1329)	19.93 0.0	5.2	8.2	22.6
AGE DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU	=60-64 ANS ( 315)	19.86 0.0	2.9	5.2	25.9
MONTANT DES HONORAIRES MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU(1978)	=4001 F ET PLUS (1415)	18.68 0.0	7.1	10.3	20.7
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE NOYAU	=VEUF ( 232)	16.88 0.0	14.4	18.2	18.1
NOMBRE DE PERSONNES DU NOYAU	=DEUX ( 443)	16.33 0.0	29.8	34.6	16.6
SEXE DU CHEF DE NOYAU	=FEMININ ( 110)	15.50 0.0	22.4	26.5	16.9
NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT AUX PRESTATIONS FAMILIALES	=AUCUN ENFANT ( 436)	14.96 0.0	58.2	62.7	15.4
LE NOYAU DISPOSE T-IL D'UNE RESIDENCE SECONDAIRE ?	=OUI (1358)	14.53 0.0	8.2	10.8	18.8
CONJOINT GROS HANDICAPE? (CF GLOSSAIRE)	=OUI (1161)	14.33 0.0	1.6	2.9	25.4
CABINET DE TOILETTE OU SALLE DE BAINS DANS LE LOGEMENT?	=NON (1353)	14.08 0.0	17.3	20.7	17.1
TOTAL DES I,J MALADIE PERCUES PAR LE NOYAU (1978)	=4001 F ET PLUS (1447)	13.94 0.0	3.4	5.1	21.4
DIPLOMES DU CHEF DE NOYAU	=CEP ( 221)	13.67 0.0	21.6	25.1	16.7
TOTAL DES I,J MALADIE PERCUES PAR LE NOYAU (1978)	=1501-4000 F (1446)	13.55 0.0	4.0	5.8	20.6
DIPLOMES DU CHEF DE NOYAU	=AUCUN DIPLOME ( 219)	13.45 0.0	34.2	38.2	16.0
NOMBRE D'A.A.H PERCUES PAR LE NOYAU (CF GLOSSAIRE)	=UNE A.A.H. ( 87)	13.41 0.0	1.3	2.4	26.1
AGE DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU	=55-59 ANS ( 314)	13.05 0.0	6.7	8.8	18.9
CHEF DE NOYAU GROS HANDICAPE? (CF GLOSSAIRE)	=NON REPONSE (1135)	13.04 0.0	0.8	1.7	29.0
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU PERE DU CHEF DE NOYAU	=NON REPONSE (1194)	12.86 0.0	9.9	12.4	17.9
LE NOYAU POSSEDE T-IL UNE MACHINE A LAVER?	=OUI (1370)	12.57 0.0	75.7	79.0	14.9
MONTANT D'IMPOTS LOCAUX PAYES PAR LE NOYAU (1978)	=1-500 F ( 577)	12.33 0.0	29.6	33.1	16.0
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU PERE DU CHEF DE NOYAU	=PATRONS (1183)	12.32 0.0	13.1	15.8	17.2

Tableau A6

	IDENT	CRITERE	PROB	POURCENTAGES		
				GLOBAL	MOD/CLA	CLA/MOD
-----						
CLASSE 6 : NOYAUX AYANT CONSOMME PLUS DE 2000 F DE BIENS MEDICAUX (1978)		(* 6*)		10.4		
-----						
ETAT DE SANTE DU CHEF ET DE SON CONJOINT EVENTUEL	=L'UN OU L'AUTRE MAL.	(1440)	113.23 0.0	34.9	77.0	22.8
CHEF DE NOYAU MALADE OU HANDICAPE?	=OUI	(1131)	97.42 0.0	28.2	64.3	23.6
STATUT (3 POSTES) DU CHEF DE NOYAU	=INACTIF (YC CHOMEUR)	( 154)	87.85 0.0	32.2	64.9	20.9
COMPOSITION DU NOYAU (CF GLOSSAIRE)	=COUPLE HI,FI	(1400)	85.37 0.0	11.3	37.2	34.0
NOMBRE D'ACTIFS DANS LE NOYAU	=AUCUN ACTIF	( 448)	85.23 0.0	24.7	55.5	23.3
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU	=RETRAITE	( 163)	83.08 0.0	22.3	51.8	24.0
MONTANT DES HONORAIRES MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU (1978)	=4001 F ET PLUS	(1415)	80.83 0.0	7.1	28.3	41.2
STATUT REGROUPE DU CHEF DE NOYAU	=ANCIEN SALARIE	( 183)	79.88 0.0	19.1	46.5	25.1
AGE DU CHEF DE NOYAU	=65 ANS ET PLUS	(1330)	78.38 0.0	23.9	51.8	22.5
CONJOINT MALADE OU HANDICAPE?	=OUI	(1157)	72.17 0.0	12.7	34.7	28.2
SITUATION DU CONJOINT	=CONJOINT INACTIF	( 358)	65.81 0.0	35.7	60.2	17.5
AGE DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU	=65-74 ANS	( 316)	65.70 0.0	5.8	21.3	37.7
CHEF DE NOYAU GROS HANDICAPE? (CF GLOSSAIRE)	=OUI	(1134)	59.52 0.0	4.8	17.7	37.9
NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT AUX PRESTATIONS FAMILIALES	=AUCUN ENFANT	( 436)	58.94 0.0	58.2	78.8	14.0
NOMBRE DE PERSONNES DU NOYAU	=DEUX	( 443)	50.34 0.0	29.8	48.0	16.7
NOMBRE DE VOITURES DANS LE NOYAU	=ZERO	(1361)	42.56 0.0	32.1	47.6	15.3
NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DE MOINS DE 3 ANS (AU SENS PF)	=AUCUN ENFANT	( 465)	40.37 0.0	88.4	96.3	11.3
MONTANT DES HONORAIRES MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU (1978)	=2001-4000 F	(1414)	40.25 0.0	16.4	28.7	18.1
AGE DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU	=75 ANS ET PLUS	( 317)	34.69 0.0	1.5	5.9	40.3
TOTAL DES PRESTATIONS FAMILIALES PERCUES PAR LE NOYAU (1978)	=0 FRANC	( 666)	33.20 0.0	64.4	75.8	12.2
TOTAL PRESTATIONS POUR HANDICAP PERCUES PAR LE NOYAU (1978)	=12001 F ET PLUS	(1439)	33.12 0.0	2.3	7.1	32.2
TOTAL DES I.C. MALADIE PERCUES PAR LE NOYAU (1978)	=4001 F ET PLUS	(1447)	31.94 0.0	3.4	8.8	26.7
CONJOINT GROS HANDICAPE? (CF GLOSSAIRE)	=OUI	(1161)	31.78 0.0	1.6	5.7	36.0
MONTANT DE COMPLEMENT FAMILIAL PERCU PAR LE NOYAU (1978)	=NON ALLOCATAIRE	( 558)	28.01 0.0	66.4	75.9	11.8
MONTANT D'ALLOCATIONS FAMILIALES PERCUES PAR LE NOYAU (1978)	=NON ALLOCATAIRE	( 568)	28.01 0.0	66.4	75.9	11.8
AGE DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU	=55-59 ANS	( 314)	27.31 0.0	6.7	12.5	19.4
LE NOYAU POSSEDE T-IL UNE TELEVISION COULEUR?	=OUI	(1376)	26.68 0.0	35.6	45.4	13.2
COMPOSITION DU NOYAU (CF GLOSSAIRE)	=CHEF SEUL INACTIF	(1402)	25.83 0.0	15.6	23.1	15.3
WC INTERIEUR DANS LE LOGEMENT?	=NON	(1356)	25.70 0.0	14.1	21.4	15.6
NATIONALITE DU CHEF DE NOYAU	=FRANCAIS	( 268)	24.91 0.0	94.0	97.7	10.8
AGE DU CHEF DE NOYAU	=55-59 ANS	(1328)	24.41 0.0	9.2	15.0	16.9
LE NOYAU POSSEDE T-IL UN LAVE VAISSELLE?	=NON	(1374)	21.80 0.0	85.7	91.0	11.0
DIPLOMES DU CHEF DE NOYAU	=CEP	( 221)	21.18 0.0	21.6	28.4	13.6
MONTANT DES RESSOURCES DISPONIBLES DU NOYAU (1978)	=12001-24000 F	( 774)	20.15 0.0	11.2	16.4	15.1
DIPLOMES DU CHEF DE NOYAU	=AUCUN DIPLOME	( 219)	19.86 0.0	34.2	41.4	12.5
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU	=INACTIF NON RETRAITE	( 164)	19.45 0.0	6.9	10.9	16.5
STATUT REGROUPE DU CHEF DE NOYAU	=INACTIF NON RETRAITE	( 185)	19.45 0.0	6.9	10.9	16.5
MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES-RETRAITES DU NOYAU (1978)	=24001-36000 F	(1332)	19.35 0.0	17.2	22.9	13.8
TOTAL PRESTATIONS POUR HANDICAP PERCUES PAR LE NOYAU (1978)	=3001-6000 F	(1437)	18.48 0.0	2.0	4.3	22.3
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE NOYAU	=VEUF	( 232)	18.26 0.0	14.4	19.4	14.0

Tableau A7

	IDENT	CRITERE	PROB	POURCENTAGES		
				GLOBAL	MOD/CLA	CLA/MOD
-----						
CLASSE 1 : NOYAUX N'AYANT PAS CONSOMME D'HONORAIRES MEDICAUX (1978)	(* 1*)			9,7		
-----						
MONTANT DES BIENS MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU (1978)	=0 FRANC	(1403)	203.63 0.0	11,5	39,3	75,4
SITUATION DU CONJOINT	=PAS DE CONJOINT	( 360)	98.61 0.0	30,3	68,3	21,9
CHOMAGE 1977-1978 DU CONJOINT?	=PAS DE CONJOINT	(1144)	98.61 0.0	30,3	68,3	21,9
CONJOINT GROS HANDICAPE? (CF GLOSSAIRE)	=PAS DE CONJOINT	(1162)	98.61 0.0	30,3	68,3	21,9
CONJOINT MALADE OU HANDICAPE?	=PAS DE CONJOINT	(1158)	98.61 0.0	30,3	68,3	21,9
CONJOINT HOSPITALISE DANS LES 6 DERNIERS MOIS?	=PAS DE CONJOINT	(1154)	98.61 0.0	30,3	68,3	21,9
AGE DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU	=PAS DE CONJOINT	( 318)	98.61 0.0	30,3	68,3	21,9
DUREE CHOMAGE 1978 DU CONJOINT	=PAS DE CONJOINT	(1139)	98.61 0.0	30,3	68,3	21,9
TOTAL DES I.J MALADIE PERCUES PAR LE NOYAU (1978)	=0 FRANC	(1443)	97.24 0.0	78,6	99,4	12,3
TYPE DE NOYAU	=PERSONNE SEULE	( 6)	92.50 0.0	25,1	60,1	23,3
NOMBRE DE PERSONNES DU NOYAU	=UNE	( 442)	92.50 0.0	25,1	60,1	23,3
COMPOSITION DU NOYAU (CF GLOSSAIRE)	=CHEF SEUL ACTIF	(1401)	79.95 0.0	14,7	41,5	27,5
NOMBRE D'AYANTS DROIT DU NOYAU (AU SENS SS)	=0 AYANT DROIT	(1293)	75.35 0.0	42,8	71,7	16,3
NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT AUX PRESTATIONS FAMILIALES	=AUCUN ENFANT	( 436)	72.32 0.0	58,2	83,7	14,0
NOMBRE D'ASSURES SOCIAUX DU NOYAU	=1 ASSURE	(1290)	68.88 0.0	56,4	81,2	14,0
LE NOYAU POSSEDE T-IL UNE MACHINE A LAVER?	=NON	(1371)	67.07 0.0	24,1	48,8	19,7
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE NOYAU	=CELIBATAIRE	( 230)	60.38 0.0	10,5	28,1	26,1
MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES+RETRAITES DU NOYAU (1978)	=MOINS DE 24000 F	(1331)	58.64 0.0	19,0	39,1	20,1
SEXE DU CHEF DE NOYAU	=FEMININ	( 110)	53.22 0.0	22,4	41,3	17,9
TOTAL DES PRESTATIONS FAMILIALES PERCUES PAR LE NOYAU(1978)	=0 FRANC	( 666)	49.83 0.0	64,4	81,6	12,3
MONTANT DE COMPLEMENT FAMILIAL PERCU PAR LE NOYAU (1978)	=NON ALLOCATAIRE	( 558)	47.82 0.0	66,4	82,6	12,1
MONTANT D'ALLOCATIONS FAMILIALES PERCUES PAR LE NOYAU(1978)	=NON ALLOCATAIRE	( 568)	47.82 0.0	66,4	82,6	12,1
MONTANT DES RESSOURCES DISPONIBLES DU NOYAU (1978)	=12001-24000 F	( 774)	43.65 0.0	11,2	23,7	20,5
CHEF DE NOYAU HOSPITALISE DANS LES 6 DERNIERS MOIS?	=NON	(1127)	43.06 0.0	94,4	99,6	10,3
WC INTERIEUR DANS LE LOGEMENT?	=NON	(1356)	42.66 0.0	14,1	27,2	18,7
MONTANT D'IMPOTS LOCAUX PAYES PAR LE NOYAU (1978)	=0 FRANC	( 576)	38.75 0.0	16,1	28,3	17,1
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE NOYAU	=DIVORCE	( 231)	37.43 0.0	4,7	12,4	25,4
COMPOSITION DU NOYAU (CF GLOSSAIRE)	=CHEF SEUL INACTIF	(1402)	36.16 0.0	15,6	26,8	16,7
STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT	=LOGE AVEC FAMILLE	( 528)	36.13 0.0	3,8	10,5	27,2
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE NOYAU	=VEUF	( 232)	35.83 0.0	14,4	25,2	17,0
MONTANT DES RESSOURCES DISPONIBLES DU NOYAU (1978)	=MOINS DE 12000 F	( 773)	35.57 0.0	3,5	9,9	27,8
NOMBRE D'ACTIFS DANS LE NOYAU	=UN ACTIF	( 449)	35.29 0.0	37,9	51,5	13,2
SUPERFICIE DU LOGEMENT	=MOINS DE 30 M2	(1378)	34.39 0.0	5,9	13,4	22,2
EAU CHAUDE COURANTE DANS LE LOGEMENT?	=NON	(1350)	33.94 0.0	14,3	24,5	16,6
NOMBRE DE VOITURES DANS LE NOYAU	=ZERO	(1361)	33.62 0.0	32,1	44,7	13,5
NOMBRE DE PIECES DU LOGEMENT	=UNE PIECE	(1339)	33.55 0.0	4,8	11,6	23,5
ETAT DE SANTE DU CHEF ET DE SON CONJOINT EVENTUEL	=AUCUN DES DEUX MAL.	(1441)	31.46 0.0	64,9	76,1	11,4
CABINET DE TOILETTE OU SALLE DE BAINS DANS LE LOGEMENT?	=NON	(1353)	30.93 0.0	17,3	27,1	15,2
STATUT REGROUPE DU CHEF DE NOYAU	=RETRAITE ET SALARIE	( 179)	29.23 0.0	1,3	4,8	36,5
LE NOYAU A T-IL LE TELEPHONE?	=NON	(1347)	29.13 0.0	43,5	54,8	12,2

Tableau A8

	IDENT	CRITERE	PROB	POURCENTAGES		
				GLOBAL	MOD/CLA	CLA/MOD
-----						
CLASSE 2 : NOYaux AYANT CONSOMME ENTRE 1 ET 500 F D'HONORAIRES MEDICAUX (1978)	(* 2*)			25.9		
-----						
MONTANT DES BIENS MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU (1978)	=1-250 F	(1404)	130.33 0.0	23.4	49.0	54.4
NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT AUX PRESTATIONS FAMILIALES	=AUCUN ENFANT	( 436)	56.78 0.0	58.2	70.0	31.2
NOMBRE DE PERSONNES DU NOYAU	=UNE	( 442)	54.06 0.0	25.1	35.5	36.7
TYPE DE NOYAU	=PERSONNE SEULE	( 6)	54.06 0.0	25.1	35.5	36.7
TOTAL DES PRESTATIONS FAMILIALES PERCUES PAR LE NOYAU(1978)	=0 FRANC	( 666)	54.01 0.0	64.4	75.2	30.3
NOMBRE D'AYANTS DROIT DU NOYAU (AU SENS SS)	=0 AYANT DROIT	(1293)	53.25 0.0	42.8	54.2	32.8
MONTANT D'ALLOCATIONS FAMILIALES PERCUES PAR LE NOYAU(1978)	=NON ALLOCATAIRE	( 568)	52.54 0.0	66.4	76.7	30.0
MONTANT DE COMPLEMENT FAMILIAL PERCU PAR LE NOYAU (1978)	=NON ALLOCATAIRE	( 558)	52.54 0.0	66.4	76.7	30.0
CHOMAGE 1977-1978 DU CONJOINT?	=PAS DE CONJOINT	(1144)	49.21 0.0	30.3	40.2	34.5
AGE DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU	=PAS DE CONJOINT	( 318)	49.21 0.0	30.3	40.2	34.5
SITUATION DU CONJOINT	=PAS DE CONJOINT	( 360)	49.21 0.0	30.3	40.2	34.5
CONJOINT MALADE OU HANDICAPE?	=PAS DE CONJOINT	(1158)	49.21 0.0	30.3	40.2	34.5
CONJOINT GROS HANDICAPE? (CF GLOSSAIRE)	=PAS DE CONJOINT	(1162)	49.21 0.0	30.3	40.2	34.5
CONJOINT HOSPITALISE DANS LES 6 DERNIERS MOIS?	=PAS DE CONJOINT	(1154)	49.21 0.0	30.3	40.2	34.5
DUREE CHOMAGE 1978 DU CONJOINT	=PAS DE CONJOINT	(1139)	49.21 0.0	30.3	40.2	34.5
SEXE DU CHEF DE NOYAU	=FEMININ	( 110)	43.79 0.0	22.4	30.5	35.3
COMPOSITION DU NOYAU (CF GLOSSAIRE)	=CHEF SEUL ACTIF	(1401)	39.81 0.0	14.7	21.0	37.1
TOTAL DES I,J MALADIE PERCUES PAR LE NOYAU (1978)	=0 FRANC	(1443)	33.35 0.0	78.6	84.2	27.8
SUPERFICIE DU LOGEMENT	=31-50 M2	(1379)	32.83 0.0	16.7	22.2	34.4
NOMBRE D'ASSURES SOCIAUX DU NOYAU	=1 ASSURE	(1290)	32.62 0.0	56.4	63.3	29.1
NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DE MOINS DE 3 ANS(AU SENS PF)	=AUCUN ENFANT	( 465)	32.36 0.0	88.4	92.6	27.2
NOMBRE DE VOITURES DANS LE NOYAU	=ZERO	(1361)	30.87 0.0	32.1	38.4	31.0
ETAT DE SANTE DU CHEF ET DE SON CONJOINT EVENTUEL	=AUCUN DES DEUX MAL.	(1441)	30.59 0.0	64.9	71.1	28.4
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE NOYAU	=CELIBATAIRE	( 230)	29.66 0.0	10.5	14.5	36.1
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE NOYAU	=VEUF	( 232)	27.44 0.0	14.4	18.7	33.7
MONTANT DES RESSOURCES DISPONIBLES DU NOYAU (1978)	=24001-36000 F	( 775)	27.36 0.0	15.9	20.3	33.2
TOTAL PRESTATIONS POUR HANDICAP PERCUES PAR LE NOYAU (1978)	=0 FRANC	(1435)	26.61 0.0	91.0	94.1	26.8
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU PERE DU CHEF DE NOYAU	=EXPLOITANT AGRICOLE	(1181)	22.75 0.0	18.1	22.0	31.5
NOMBRE DE PIECES DU LOGEMENT	=DEUX PIECES	(1340)	22.62 0.0	15.6	19.2	32.0
COMPOSITION DU NOYAU (CF GLOSSAIRE)	=CHEF SEUL INACTIF	(1402)	22.57 0.0	15.6	19.2	32.0
CHEF DE NOYAU GROS HANDICAPE? (CF GLOSSAIRE)	=NON	(1133)	22.06 0.0	94.3	96.4	26.5
AGE DU CHEF DE NOYAU	=MOINS DE 25 ANS	(1324)	21.91 0.0	5.8	8.1	36.3
MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES-RETRAITES DU NOYAU (1978)	=MOINS DE 24000 F	(1331)	20.74 0.0	19.0	22.5	30.8
MONTANT DES RESSOURCES DISPONIBLES DU NOYAU (1978)	=12001-24000 F	( 774)	20.47 0.0	11.2	14.1	32.6
LE NOYAU POSSEDE T-IL UN LAVE VAISSELLE?	=NON	(1374)	20.18 0.0	85.7	88.6	26.8
AGE DU CHEF DE NOYAU	=65 ANS ET PLUS	(1330)	20.08 0.0	23.9	27.6	30.0
CHEF DE NOYAU MALADE OU HANDICAPE?	=NON	(1130)	19.28 0.0	71.7	75.3	27.3
CHEF DE NOYAU HOSPITALISE DANS LES 6 DERNIERS MOIS?	=NON	(1127)	17.83 0.0	94.4	96.1	26.4
LE NOYAU POSSEDE T-IL UNE MACHINE A LAYER?	=NON	(1371)	17.72 0.0	24.1	27.4	29.5
NOMBRE D'A.E.S PERCUES PAR LE NOYAU (CF GLOSSAIRE)	=PAS D'A.E.S.	( 83)	17.17 0.0	99.4	99.9	26.1

Tableau A9

IDENT CRITERE PROB                    POURCENTAGES  
GLOBAL MOD/CLA CLA/MOD

CLASSE 3 : NOYAUX AYANT CONSOMME ENTRE 501 ET 1000 F D'HONORAIRES MEDICAUX (1978)		( * 3* )	19,2				
MONTANT DES BIENS MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU (1978)	=251-500 F	(1405)	38,34	0,0	20,4	28,9	27,2
AGE DU CHEF DE NOYAU	=MOINS DE 25 ANS	(1324)	25,42	0,0	5,8	9,1	30,4
NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT AUX PRESTATIONS FAMILIALES	=UN ENFANT	( 437)	23,91	0,0	19,5	24,6	24,3
MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES+RETRAITES DU NOYAU (1978)	=48001-60000 F	(1334)	22,56	0,0	11,9	15,9	25,7
COMPOSITION DU NOYAU (CF GLOSSAIRE)	=COUPLE HA,FA	(1397)	20,67	0,0	31,8	36,9	22,3
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU PERE DU CHEF DE NOYAU	=SANS PROFESSION	(1191)	20,08	0,0	0,7	1,7	48,5
SITUATION DU CONJOINT	=CONJOINT ACTIF	( 359)	19,66	0,0	34,1	39,0	22,0
TYPE DE NOYAU	=FAMILLE	( 5)	18,56	0,0	74,9	79,0	20,3
CHEF DE NOYAU GROS HANDICAPE? (CF GLOSSAIRE)	=NON	(1133)	18,40	0,0	94,3	96,4	19,7
TOTAL PRESTATIONS POUR HANDICAP PERCUES PAR LE NOYAU (1978)	=0 FRANC	(1435)	17,68	0,0	91,0	93,5	19,8
LE NOYAU A T-IL LE TELEPHONE?	=NON	(1347)	17,57	0,0	43,5	48,1	21,2
NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DE MOINS DE 3 ANS(AU SENS PF)	=UN ENFANT	( 466)	17,52	0,0	10,5	13,5	24,6
STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT	=LOCATAIRE	( 526)	16,76	0,0	44,4	48,7	21,1
REGIME DE SECURITE SOCIALE DU CHEF DE NOYAU	=OUVRIERS D'ETAT	( 244)	16,66	0,0	1,0	2,0	38,1
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU PERE DU CHEF DE NOYAU	=SALARIE AGRICOLE	(1182)	16,61	0,0	3,2	4,8	29,1
NOMBRE D'AYANTS DROIT DU NOYAU (AU SENS SS)	=1 AYANT DROIT	(1294)	16,49	0,0	28,2	32,1	21,9
DUREE CHOMAGE 1978 DU CONJOINT	=MOINS DE 6 MOIS	(1137)	15,85	0,0	1,2	2,2	35,6
TOTAL DES 1,1 MALADIE PERCUES PAR LE NOYAU (1978)	=1-500 F	(1444)	15,59	0,0	6,9	9,1	25,2
REGIME DE SECURITE SOCIALE DU CHEF DE NOYAU	=INDEPENDANTS	( 251)	15,31	0,0	10,1	12,6	24,0
CHOMAGE 1977-1978 DU CONJOINT?	=OUI 78	(1143)	14,89	0,0	1,5	2,6	32,3
CHEF DE NOYAU MALADE OU HANDICAPE?	=NON	(1130)	14,22	0,0	71,7	74,9	20,1
AGE DU CHEF DE NOYAU	=25-34 ANS	(1325)	14,01	0,0	22,4	25,5	21,9
AGE DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU	=MOINS DE 25 ANS	( 309)	13,83	0,0	6,8	8,7	24,6
CHOMAGE 1977-1978 DU CHEF DE NOYAU?	=OUI 77	(1125)	13,82	0,0	0,8	1,5	36,5
MONTANT D'ALLOCATIONS FAMILIALES PERCUES PAR LE NOYAU(1978)	=0 FRANC	( 559)	13,23	0,0	11,4	13,6	23,0
AGE DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU	=25-34 ANS	( 310)	13,19	0,0	18,4	21,1	22,1
DIPLOMES DU CHEF DE NOYAU	=AUCUN DIPLOME	( 219)	12,57	0,0	34,2	37,3	21,0
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU	=05,00,MINEUR	( 161)	12,53	0,0	26,3	29,2	21,4
NOMBRE D'ACTIFS DANS LE NOYAU	=DEUX ACTIFS	( 450)	12,34	0,0	32,8	35,9	21,0
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU	=INDEPENDANT	( 157)	11,94	0,0	8,4	10,1	23,3
STATUT (3 POSTES) DU CHEF DE NOYAU	=INDEPENDANT	( 153)	11,65	0,0	8,4	10,1	23,2
NOMBRE DE VOITURES DANS LE NOYAU	=DEUX ET PLUS	(1363)	11,49	0,0	16,8	19,1	21,8
MONTANT DE COMPLEMENT FAMILIAL PERCU PAR LE NOYAU (1978)	=4248 F	( 557)	11,31	0,0	14,6	16,7	22,0
NOMBRE DE PIECES DU LOGEMENT	=QUATRE PIECES	(1342)	11,20	0,0	29,1	31,7	21,0
WC INTERIEUR DANS LE LOGEMENT?	=OUI	(1355)	10,94	0,0	85,7	87,7	19,7
SUPERFICIE DU LOGEMENT	=71-90 M2	(1381)	10,91	0,0	21,4	23,7	21,4
MONTANT DES RESSOURCES DISPONIBLES DU NOYAU (1978)	=48001-60000 F	( 777)	10,62	0,0	15,8	17,8	21,7
STATUT REGROUPE DU CHEF DE NOYAU	=INDEPENDANT	( 174)	10,42	0,0	7,3	8,8	23,1
NATIONALITE DU CHEF DE NOYAU	=ETRANGER	( 269)	10,31	0,0	6,0	7,3	23,5
AGE DU CHEF DE NOYAU	=60-64 ANS	(1329)	10,00	0,0	5,2	6,4	23,7

Tableau A10

IDENT CRITERE PROB      POURCENTAGES  
GLOBAL MOD/CLA CLA/MOD

CLASSE 4 : NOYAUX AYANT CONSOMME ENTRE 1001 ET 2000 F D'HONORAIRES MEDICAUX (1978)		(* 4*)	21.6				
CHOMAGE 1977-1978 DU CONJOINT?	=NON,NI 77 NI 78	(1140)	50.12	0.0	66.2	77.3	25.2
DUREE CHOMAGE 1978 DU CONJOINT	=PAS DE CHOMAGE	(1136)	49.75	0.0	67.0	77.9	25.1
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE NOYAU	=MARIE	( 228)	49.20	0.0	67.5	78.2	25.1
MONTANT DES BIENS MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU (1978)	=501-1000 F	(1406)	48.31	0.0	20.1	29.9	32.3
TYPE DE NOYAU	=FAMILLE	( 5)	46.29	0.0	74.9	84.1	24.3
CONJOINT GROS HANDICAPE? (CF GLOSSAIRE)	=NON	(1160)	45.06	0.0	67.8	77.6	24.8
CONJOINT MALADE OU HANDICAPE?	=NON	(1156)	44.33	0.0	56.9	67.4	25.6
MONTANT DES BIENS MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU (1978)	=1001-2000 F	(1407)	37.14	0.0	14.3	20.9	31.7
SEXE DU CHEF DE NOYAU	=MASCULIN	( 109)	36.12	0.0	77.6	84.6	23.6
CONJOINT HOSPITALISE DANS LES 6 DERNIERS MOIS?	=NON	(1152)	35.41	0.0	63.6	71.6	24.4
CHOMAGE 1977-1978 DU CHEF DE NOYAU?	=NON,NI 77 NI 78	(1123)	29.80	0.0	95.3	98.0	22.2
MONTANT DES RESSOURCES DISPONIBLES DU NOYAU (1978)	=60001-72000 F	( 778)	29.27	0.0	11.7	16.5	30.5
NOMBRE D'ASSURES SOCIAUX DU NOYAU	=2 ASSURES	(1291)	28.19	0.0	37.9	44.6	25.4
NOMBRE DE PIECES DU LOGEMENT	=CINQ PIECES	(1343)	27.01	0.0	14.9	19.8	28.7
MONTANT D'ALLOCATIONS FAMILIALES PERCUES PAR LE NOYAU(1978)	=1-3600 F	( 560)	25.37	0.0	12.6	16.9	28.9
NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT AUX PRESTATIONS FAMILIALES	=DEUX ENFANTS	( 438)	25.21	0.0	13.5	17.9	28.6
SUPERFICIE DU LOGEMENT	=PLUS DE 110 M2	(1383)	24.89	0.0	13.4	17.6	28.5
STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT	=PROPRIETAIRE	( 525)	24.86	0.0	43.7	49.7	24.6
NOMBRE DE PERSONNES DU NOYAU	=QUATRE	( 445)	24.60	0.0	15.6	20.0	27.8
SITUATION DU CONJOINT	=CONJOINT ACTIF	( 359)	24.32	0.0	34.1	39.7	25.2
COMPOSITION DU NOYAU (CF GLOSSAIRE)	=COUPLE HA,FA	(1397)	24.20	0.0	31.8	37.3	25.4
DUREE CHOMAGE 1978 DU CHEF DE NOYAU	=PAS DE CHOMAGE	(1122)	23.63	0.0	96.1	98.1	22.1
WC INTERIEUR DANS LE LOGEMENT?	=OUI	(1355)	23.05	0.0	85.7	89.4	22.6
NOMBRE D'ACTIFS DANS LE NOYAU	=DEUX ACTIFS	( 450)	21.76	0.0	32.8	37.8	24.9
NOMBRE DE VOITURES DANS LE NOYAU	=DEUX ET PLUS	(1363)	21.72	0.0	16.8	20.8	26.8
MONTANT DE COMPLEMENT FAMILIAL PERCU PAR LE NOYAU (1978)	=4248 F	( 557)	21.60	0.0	14.6	18.4	27.3
LE NOYAU POSSEDE T-IL UN LAVE VAISSELLE?	=OUI	(1373)	21.53	0.0	14.1	17.9	27.4
NOMBRE DE PERSONNES DU NOYAU	=TROIS	( 444)	21.11	0.0	19.3	23.4	26.3
EAU CHAUDE COURANTE DANS LE LOGEMENT?	=OUI	(1349)	21.07	0.0	85.6	89.1	22.5
LE NOYAU POSSEDE T-IL UNE TELEVISION COULEUR?	=OUI	(1376)	20.89	0.0	35.6	40.5	24.6
AGE DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU	=25-34 ANS	( 310)	20.79	0.0	18.4	22.4	26.3
SITUATION DU CONJOINT	=CONJOINT INACTIF	( 358)	20.65	0.0	35.7	40.5	24.6
NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DE MOINS DE 3 ANS(AU SENS PF)	=UN ENFANT	( 466)	20.30	0.0	10.5	13.7	26.1
LE NOYAU POSSEDE T-IL UNE MACHINE A LAVER?	=OUI	(1370)	20.21	0.0	75.7	79.8	22.8
CONJOINT HOSPITALISE DANS LES 6 DERNIERS MOIS?	=OUI	(1153)	19.63	0.0	6.1	8.5	30.1
CABINET DE TOILETTE OU SALLE DE BAINS DANS LE LOGEMENT?	=OUI	(1352)	19.22	0.0	22.6	26.0	22.5
LE NOYAU A T-IL LE TELEPHONE?	=OUI	(1346)	19.06	0.0	56.3	60.9	23.4
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU PERE DU CHEF DE NOYAU	=EMPLOYE	(1186)	18.73	0.0	9.0	11.7	28.1
NOMBRE D'A.A.H PERCUES PAR LE NOYAU (CF GLOSSAIRE)	=UNE A.A.H.	( 87)	18.61	0.0	1.3	2.4	40.6
MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES+RETRAITES DU NOYAU (1978)	=72001-96000 F	(1336)	18.59	0.0	13.1	16.2	26.8

Tableau A11

	IDENT	CRITERE	PROB	POURCENTAGES		
				GLOBAL	MOD/CLA	CLA/MOD
-----						
CLASSE 5 : NOYAUX AYANT CONSOMME ENTRE 2001 ET 4000 F D'HONORAIRES MEDICAUX (1978)		(* 5*)		16.4		
-----						
TYPE DE NOYAU	=FAMILLE	( 5)	59.03 0.0	74.9	88.2	19.3
DUREE CHOMAGE 1978 DU CONJOINT	=PAS DE CHOMAGE	(1136)	57.18 0.0	67.0	81.5	19.9
CHOMAGE 1977-1978 DU CONJOINT?	=NON, NI 77 NI 78	(1140)	57.14 0.0	66.2	80.8	20.0
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE NOYAU	=MARIE	( 228)	56.35 0.0	67.5	81.9	19.8
CONJOINT GROS HANDICAPE? (CF GLOSSAIRE)	=NON	(1160)	52.26 0.0	67.8	81.0	19.6
CONJOINT HOSPITALISE DANS LES 6 DERNIERS MOIS?	=NON	(1152)	49.67 0.0	63.6	76.7	19.8
SEXE DU CHEF DE NOYAU	=MASCULIN	( 109)	46.41 0.0	77.6	87.8	18.5
SITUATION DU CONJOINT	=CONJOINT INACTIF	( 358)	45.04 0.0	35.7	48.4	22.2
MONTANT DES BIENS MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU (1978)	=2001 F ET PLUS	(1408)	40.25 0.0	10.4	18.1	28.7
NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT AUX PRESTATIONS FAMILIALES	=DEUX ENFANTS	( 438)	40.11 0.0	13.5	22.1	26.7
CONJOINT MALADE OU HANDICAPE?	=OUI	(1157)	38.25 0.0	12.7	20.7	26.6
MONTANT D'ALLOCATIONS FAMILIALES PERCUES PAR LE NOYAU (1978)	=1-3600 F	( 560)	38.14 0.0	12.6	20.5	26.6
TOTAL DES I, J MALADIE PERCUES PAR LE NOYAU (1978)	=4001 F ET PLUS	(1447)	36.02 0.0	3.4	7.8	37.7
COMPOSITION DU NOYAU (CF GLOSSAIRE)	=COUPLE HA, FI	(1398)	34.06 0.0	24.3	33.1	22.2
MONTANT DES BIENS MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU (1978)	=1001-2000 F	(1407)	33.92 0.0	14.3	21.6	24.7
MONTANT DES BIENS MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU (1978)	=501-1000 F	(1406)	32.93 0.0	20.1	28.0	22.9
LE NOYAU POSSEDE T-IL UNE MACHINE A LAVER?	=OUI	(1370)	31.58 0.0	75.7	83.1	18.0
NOMBRE D'AYANTS DROIT DU NOYAU (AU SENS SS)	=2 AYANTS DROIT	(1295)	31.21 0.0	13.3	19.8	24.4
AGE DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU	=35-44 ANS	( 311)	31.05 0.0	13.2	19.7	24.4
NOMBRE DE PERSONNES DU NOYAU	=QUATRE	( 445)	30.75 0.0	15.6	22.4	23.5
ETAT DE SANTE DU CHEF ET DE SON CONJOINT EVENTUEL	=L'UN OU L'AUTRE MAL.	(1440)	28.74 0.0	34.9	42.9	20.1
NOMBRE D'ASSURES SOCIAUX DU NOYAU	=2 ASSURES	(1291)	27.85 0.0	37.9	45.7	19.8
MONTANT DE COMPLEMENT FAMILIAL PERCU PAR LE NOYAU (1978)	=0 FRANC	( 555)	27.13 0.0	18.5	24.9	22.0
NOMBRE D'AYANTS DROIT DU NOYAU (AU SENS SS)	=3 AYANTS DROIT	(1296)	25.54 0.0	8.4	12.8	24.9
CONJOINT MALADE OU HANDICAPE?	=NON	(1156)	24.12 0.0	56.9	63.7	18.3
NOMBRE DE PERSONNES DU NOYAU	=CINQ	( 446)	23.54 0.0	6.1	9.6	25.8
MONTANT D'IMPOTS LOCAUX PAYES PAR LE NOYAU (1978)	=501-1000 F	( 578)	22.64 0.0	27.5	33.4	19.9
AGE DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU	=25-34 ANS	( 310)	22.36 0.0	18.4	23.5	21.0
LE NOYAU A T-IL LE TELEPHONE?	=OUI	(1346)	22.26 0.0	56.3	62.6	18.2
MONTANT DE COMPLEMENT FAMILIAL PERCU PAR LE NOYAU (1978)	=4248 F	( 557)	22.17 0.0	14.6	19.3	21.6
CHEF DE NOYAU MALADE OU HANDICAPE?	=OUI	(1131)	21.78 0.0	28.2	33.9	19.7
TOTAL DES PRESTATIONS FAMILIALES PERCUES PAR LE NOYAU (1978)	=3501-7200 F	( 668)	21.53 0.0	7.9	11.5	23.8
TOTAL DES I, J MALADIE PERCUES PAR LE NOYAU (1978)	=501-1500 F	(1445)	21.23 0.0	7.1	10.5	24.1
NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT AUX PRESTATIONS FAMILIALES	=TROIS ENFANTS	( 439)	20.88 0.0	5.7	6.7	25.0
COMPOSITION DU NOYAU (CF GLOSSAIRE)	=COUPLE HI, FI	(1400)	20.59 0.0	11.3	15.3	22.1
CONJOINT GROS HANDICAPE? (CF GLOSSAIRE)	=OUI	(1161)	20.59 0.0	1.6	3.4	33.7
AGE DU CHEF DE NOYAU	=35-44 ANS	(1326)	20.04 0.0	14.7	19.0	21.1
NOMBRE DE VOITURES DANS LE NOYAU	=UNE	(1362)	19.84 0.0	51.1	56.8	16.2
MONTANT D'ALLOCATIONS FAMILIALES PERCUES PAR LE NOYAU (1978)	=7201-10800 F	( 562)	19.68 0.0	3.4	5.7	27.2
CHEF DE NOYAU HOSPITALISE DANS LES 6 DERNIERS MOIS?	=OUI	(1128)	19.55 0.0	5.5	8.3	24.6

Tableau A12

	IDENT	CRITERE	PROB	POURCENTAGES		
				GLOBAL	MOD/CLA	CLA/MOD
-----						
CLASSE 6 : NOYAUX AYANT CONSOMME PLUS DE 4000 F D'HONORAIRES MEDICAUX (1978)		(* 6*)		7,1		
-----						
MONTANT DES BIENS MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU (1978)	=2001 F ET PLUS	(1408)	80.83 0.0	10.4	41.2	28.3
TYPE DE NOYAU	=FAMILLE	( 5)	47.93 0.0	74.9	91.3	8.6
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE NOYAU	=MARIE	( 228)	44.54 0.0	67.5	84.9	8.9
DUREE CHOMAGE 1978 DU CONJOINT	=PAS DE CHOMAGE	(1136)	40.06 0.0	67.0	32.9	8.8
CONJOINT GROS HANDICAPE? (CF GLOSSAIRE)	=NON	(1160)	39.90 0.0	67.8	83.6	8.7
SITUATION DU CONJOINT	=CONJOINT INACTIF	( 358)	39.74 0.0	35.7	53.8	10.7
CHOMAGE 1977-1978 DU CONJOINT?	=NON,NI 77 NI 78	(1140)	38.97 0.0	66.2	81.9	8.8
CONJOINT MALADE OU HANDICAPE?	=OUI	(1157)	35.91 0.0	12.7	25.4	14.2
ETAT DE SANTE DU CHEF ET DE SON CONJOINT EVENTUEL	=L'UN OU L'AUTRE MAL.	(1440)	33.18 0.0	34.9	49.9	10.1
TOTAL DES I,J MALADIE PERCUES PAR LE NOYAU (1978)	=4001 F ET PLUS	(1447)	31.75 0.0	3.4	10.4	21.6
CONJOINT HOSPITALISE DANS LES 6 DERNIERS MOIS?	=OUI	(1153)	31.23 0.0	6.1	14.6	16.8
SEXE DU CHEF DE NOYAU	=MASCULIN	( 109)	31.02 0.0	77.6	88.3	8.1
NOMBRE DE PERSONNES DU NOYAU	=SIX ET PLUS	( 447)	28.25 0.0	4.1	10.6	18.2
LE NOYAU POSSEDE T-IL UNE MACHINE A LAVER?	=OUI	(1370)	27.79 0.0	75.7	85.8	8.0
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU	=CADRE SUPERIEUR	( 158)	27.63 0.0	7.1	14.8	14.8
MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES+RETRAITES DU NOYAU (1978)	=PLUS DE 120000 F	(1338)	27.20 0.0	6.3	13.5	15.3
LE NOYAU A T-IL LE TELEPHONE?	=OUI	(1346)	26.98 0.0	56.3	68.3	8.6
AGE DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU	=45-49 ANS	( 312)	25.99 0.0	7.0	14.2	14.3
COMPOSITION DU NOYAU (CF GLOSSAIRE)	=COUPLE HA,FI	(1398)	25.97 0.0	24.3	35.2	10.2
REGIME DE SECURITE SOCIALE DU CHEF DE NOYAU	=FONCTIONNAIRES	( 243)	25.79 0.0	9.8	17.8	12.9
TOTAL DES I,J MALADIE PERCUES PAR LE NOYAU (1978)	=1501-4000 F	(1446)	25.52 0.0	4.0	9.7	17.1
MONTANT DES RESSOURCES DISPONIBLES DU NOYAU (1978)	=108001-120000 F	( 782)	24.12 0.0	2.6	7.2	19.3
CHEF DE NOYAU MALADE OU HANDICAPE?	=OUI	(1131)	24.12 0.0	28.2	38.6	9.7
MONTANT DE COMPLEMENT FAMILIAL PERCU PAR LE NOYAU (1978)	=0 FRANC	( 555)	23.86 0.0	18.5	27.7	10.6
COMPOSITION DU NOYAU (CF GLOSSAIRE)	=COUPLE HI,FI	(1400)	22.53 0.0	11.3	18.6	11.6
TOTAL PRESTATIONS POUR HANDICAP PERCUES PAR LE NOYAU (1978)	=6001-12000 F	(1438)	22.24 0.0	2.6	6.7	18.3
CONJOINT HOSPITALISE DANS LES 6 DERNIERS MOIS?	=NON	(1152)	22.15 0.0	63.6	73.0	8.1
NOMBRE D'ACTIFS DANS LE NOYAU	=TROIS ACTIFS	( 451)	21.02 0.0	3.4	7.7	15.9
NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT AUX PRESTATIONS FAMILIALES	=CINQ ENFANTS ET PLUS	( 441)	20.92 0.0	1.4	4.3	22.7
SUPERFICIE DU LOGEMENT	=PLUS DE 110 M2	(1383)	20.32 0.0	13.4	20.3	10.8
NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT AUX PRESTATIONS FAMILIALES	=TROIS ENFANTS	( 439)	20.13 0.0	5.7	10.7	13.2
DUREE CHOMAGE 1978 DU CONJOINT	=MOINS DE 6 MOIS	(1137)	19.94 0.0	1.2	3.8	23.2
NOMBRE DE PERSONNES DU NOYAU	=CINQ	( 446)	19.58 0.0	6.1	11.0	12.8
NOMBRE D'AYANTS DROIT DU NOYAU (AU SENS SS)	=4 AYANTS DROIT	(1297)	19.49 0.0	4.8	9.3	13.7
SUPERFICIE DU LOGEMENT	=91-110 M2	(1382)	19.28 0.0	14.0	20.7	10.4
AGE DU CHEF DE NOYAU	=35-44 ANS	(1326)	19.19 0.0	14.7	21.4	10.3
CHEF DE NOYAU GROS HANDICAPE? (CF GLOSSAIRE)	=OUI	(1134)	19.05 0.0	4.8	9.2	13.5
CHOMAGE 1977-1978 DU CONJOINT?	=OUI 78	(1143)	18.77 0.0	1.5	4.3	19.7
CHEF DE NOYAU HOSPITALISE DANS LES 6 DERNIERS MOIS?	=OUI	(1128)	18.70 0.0	5.5	10.0	12.9
MONTANT DES BIENS MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU (1978)	=1001-2000 F	(1407)	18.68 0.0	14.3	20.7	10.3

Tableau A13

	IDENT	CRITERE	PROB	POURCENTAGES		
				GLOBAL	MOD/CLA	CLA/MOD
-----						
CLASSE 1 : NOYAUX N'AYANT PAS CONSOMME D'I.J. MALADIE (1978)			(* 1*)	64.1		
-----						
MONTANT DES HONORAIRES MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU (1978) = 0 FRANC	(1410)	88.75	0.0	8.1	12.5	98.8
MONTANT DES BIENS MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU (1978) = 0 FRANC	(1403)	77.16	0.0	10.2	15.0	94.1
NOMBRE D'ACTIFS DANS LE NOYAU = UN ACTIF	( 449)	54.71	0.0	47.3	54.0	73.2
NOMBRE D'ASSURES SOCIAUX DU NOYAU = 1 ASSURE	(1290)	54.52	0.0	44.7	51.3	73.6
ETAT DE SANTE DU CHEF ET DE SON CONJOINT EVENTUEL = AUCUN DES DEUX MAL.	(1441)	36.84	0.0	73.6	77.6	67.7
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU = CAURE SUPERIEUR	( 158)	36.08	0.0	8.0	10.2	82.0
MONTANT DES HONORAIRES MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU (1978) = 1-500 F	(1411)	32.97	0.0	25.3	28.7	72.9
COMPOSITION DU NOYAU (CF GLOSSAIRE) = CHEF SEUL ACTIF	(1401)	32.42	0.0	17.8	20.7	74.7
CHEF DE NOYAU HOSPITALISE DANS LES 6 DERNIERS MOIS? = NON	(1127)	32.35	0.0	94.6	96.5	65.4
CHEF DE NOYAU MALADE OU HANDICAPE? = NON	(1130)	32.21	0.0	80.5	63.7	66.7
NOMBRE DE PERSONNES DU NOYAU = UNE	( 442)	31.57	0.0	13.9	16.5	76.0
TYPE DE NOYAU = PERSONNE SEULE	( 6)	31.57	0.0	13.9	16.5	76.0
MONTANT DES BIENS MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU (1978) = 1-250 F	(1404)	31.17	0.0	26.1	29.4	72.2
CONJOINT MALADE OU HANDICAPE? = PAS DE CONJOINT	(1158)	28.63	0.0	20.5	23.3	72.8
CHOMAGE 1977-1978 DU CONJOINT? = PAS DE CONJOINT	(1144)	28.63	0.0	20.5	23.3	72.8
CONJOINT HOSPITALISE DANS LES 6 DERNIERS MOIS? = PAS DE CONJOINT	(1154)	28.63	0.0	20.5	23.3	72.8
AGE DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU = PAS DE CONJOINT	( 318)	28.63	0.0	20.5	23.3	72.8
SITUATION DU CONJOINT = PAS DE CONJOINT	( 360)	28.63	0.0	20.5	23.3	72.8
CONJOINT GROS HANDICAPE? (CF GLOSSAIRE) = PAS DE CONJOINT	(1162)	28.63	0.0	20.5	23.3	72.8
DUREE CHOMAGE 1978 DU CONJOINT = PAS DE CONJOINT	(1139)	28.63	0.0	20.5	23.3	72.8
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE NOYAU = CELIBATAIRE	( 230)	27.57	0.0	10.1	12.1	76.5
SEXE DU CHEF DE NOYAU = FEMININ	( 110)	24.03	0.0	14.4	16.4	73.1
AGE DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU = 60-64 ANS	( 315)	22.18	0.0	1.4	1.9	89.6
DUREE CHOMAGE 1978 DU CHEF DE NOYAU = MOINS DE 6 MOIS	(1120)	21.81	0.0	2.4	3.2	84.0
LE NOYAU A T-IL DES DIFFICULTES DE BUDGET? = NON	(1169)	21.12	0.0	38.3	40.9	68.3
COMPOSITION DU NOYAU (CF GLOSSAIRE) = COUPLE HA,FI	(1398)	20.83	0.0	31.9	34.3	68.9
AGE DU CHEF DE NOYAU = 65 ANS ET PLUS	(1330)	20.68	0.0	4.6	5.6	78.2
DIPLOMES DU CHEF DE NOYAU = ETUDES SUPERIEURES	( 226)	20.35	0.0	7.1	8.3	75.3
TOTAL PRESTATIONS POUR HANDICAP PERCUES PAR LE NOYAU (1978) = 0 FRANC	(1435)	20.15	0.0	91.6	93.0	65.1
MONTANT DES RESSOURCES DISPONIBLES DU NOYAU (1978) = 144001-180000 F	( 784)	19.09	0.0	1.6	2.2	65.0
NOMBRE D'A.A.H PERCUES PAR LE NOYAU (CF GLOSSAIRE) = PAS D' A.A.H.	( 86)	19.01	0.0	98.9	99.4	64.5
MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES+RETRAITES DU NOYAU (1978) = 96001-120000 F	(1337)	18.82	0.0	5.9	6.9	75.5
NOMBRE D'AYANTS DROIT DU NOYAU (AU SENS SS) = 4 AYANTS DROIT	(1297)	17.70	0.0	5.9	6.9	74.8
STATUT REGROUPE DU CHEF DE NOYAU = RETRAITE ET SALARIE	( 179)	17.52	0.0	2.1	2.7	81.4
MONTANT DES RESSOURCES DISPONIBLES DU NOYAU (1978) = 84001-96000 F	( 780)	17.02	0.0	6.6	7.6	73.8
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU PERE DU CHEF DE NOYAU = PARENTS INCONNUS	(1193)	16.51	0.0	1.5	2.0	83.0
LE NOYAU DISPOSE T-IL D'UNE RESIDENCE SECONDAIRE ? = OUI	(1358)	15.74	0.0	7.8	8.8	72.4
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE NOYAU = VEUF	( 232)	15.65	0.0	5.6	6.5	73.8
CHOMAGE 1977-1978 DU CHEF DE NOYAU? = OUI 78	(1126)	15.33	0.0	2.9	3.5	77.3
LE NOYAU POSSEDE T-IL UN LAVE VAISSELLE? = OUI	(1373)	14.98	0.0	15.2	16.5	69.6

Tableau A14

	IDENT	CRITERE	PROB	POURCENTAGES		
				GLOBAL	MOD/CLA	CLA/MOD
CLASSE 2 : NOYAUX AYANT CONSOMME ENTRE 1 ET 500 F D'I.J. MALADIE (1978)			(* 2*)	11.6		
AGE DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU	=MOINS DE 25 ANS	( 309)	30.79 0.0	10.2	19.9	22.5
AGE DU CHEF DE NOYAU	=MOINS DE 25 ANS	(1324)	30.10 0.0	8.0	16.7	24.0
NOMBRE D'ASSURES SOCIAUX DU NOYAU	=2 ASSURES	(1291)	27.09 0.0	47.4	59.6	14.6
TYPE DE NOYAU	=FAMILLE	( 5)	23.76 0.0	86.1	92.7	12.5
LE NOYAU DISPOSE T-IL D'UNE RESIDENCE SECONDAIRE ?	=NON	(1359)	18.61 0.0	92.2	96.2	12.1
AGE DU CHEF DE NOYAU	=25-34 ANS	(1325)	18.04 0.0	30.5	38.2	14.5
DUREE CHOMAGE 1978 DU CONJOINT	=PAS DE CHOMAGE	(1136)	17.19 0.0	75.3	81.8	12.6
MONTANT DES BIENS MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU (1978)	=251-500 F	(1405)	16.68 0.0	23.0	29.6	14.9
NOMBRE D'AYANTS DROIT DU NOYAU (AU SENS SS)	=2 AYANTS DROIT	(1295)	16.32 0.0	17.2	23.1	15.5
CONJOINT GROS HANDICAPE? (CF GLOSSAIRE)	=NON	(1160)	16.17 0.0	77.7	83.5	12.4
DIPLOMES DU CHEF DE NOYAU	=BACCALAUREAT	( 225)	15.31 0.0	6.6	10.4	18.2
MONTANT DES HONORAIRES MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU(1978)	=501-1000 F	(1412)	14.69 0.0	19.7	25.2	14.8
NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DE MOINS DE 3 ANS(AU SENS PF)	=UN ENFANT	( 466)	14.30 0.0	14.3	19.1	15.4
LE NOYAU A T-IL DES DIFFICULTES DE BUDGET?	=OUI,DIFFICULTES	(1172)	13.99 0.0	12.0	16.3	15.8
SEXE DU CHEF DE NOYAU	=MASCULIN	( 109)	13.87 0.0	85.6	89.8	12.1
NOMBRE D'ACTIFS DANS LE NOYAU	=DEUX ACTIFS	( 450)	13.86 0.0	43.6	49.8	13.2
MONTANT DE COMPLEMENT FAMILIAL PERCU PAR LE NOYAU (1978)	=4249 F	( 557)	13.78 0.0	20.9	26.2	14.5
CONJOINT MALADE OU HANDICAPE?	=NON	(1156)	13.72 0.0	67.9	73.6	12.5
CHOMAGE 1977-1978 DU CONJOINT?	=NON,NI 77 NI 78	(1140)	13.49 0.0	74.0	79.2	12.4
MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES+RETRAITES DU NOYAU (1978)	=60001-72000 F	(1335)	13.48 0.0	13.4	17.8	15.4
NOMBRE D'ACTIFS DANS LE NOYAU	=QUATRE ACTIFS ET PLU	( 452)	13.26 0.0	1.8	3.7	23.5
MONTANT DES RESSOURCES DISPONIBLES DU NOYAU (1978)	=49001-60000 F	( 777)	13.20 0.0	19.8	24.7	14.5
STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT	=LOCATAIRE	( 526)	13.14 0.0	49.6	55.5	13.0
AGE DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU	=25-34 ANS	( 310)	12.54 0.0	25.6	30.7	13.9
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE NOYAU	=CONCUBINAGE	( 229)	12.50 0.0	3.3	5.6	19.5
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU PERE DU CHEF DE NOYAU	=CADRE MOYEN	(1185)	12.10 0.0	4.6	7.2	17.9
NOMBRE D'A.A.H PERCUES PAR LE NOYAU (CF GLOSSAIRE)	=UNE A.A.H.	( 87)	11.79 0.0	1.1	2.4	25.7
LE NOYAU POSSEDE T-IL UNE TELEVISION COULEUR?	=NON	(1377)	11.63 0.0	65.2	70.2	12.4
CHOMAGE 1977-1978 DU CONJOINT?	=OUI 77	(1142)	10.42 0.0	1.3	2.5	22.7
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE NOYAU	=MARIE	( 228)	10.37 0.0	76.2	80.1	12.2
TOTAL DES PRESTATIONS FAMILIALES PERCUES PAR LE NOYAU(1978)	=3601-7200 F	( 668)	10.31 0.0	9.9	12.8	15.0
MONTANT D'ALLOCATIONS FAMILIALES PERCUES PAR LE NOYAU(1978)	=0 FRANC	( 559)	10.14 0.0	11.0	14.0	14.7
TOTAL PRESTATIONS POUR HANDICAP PERCUES PAR LE NOYAU (1978)	=6001-12000 F	(1438)	10.00 0.0	2.0	3.5	19.8
CONJOINT HOSPITALISE DANS LES 6 DERNIERS MOIS?	=NON	(1152)	9.86 0.0	71.1	75.1	12.2
CHEF DE NOYAU MALADE OU HANDICAPE?	=NON	(1130)	9.77 0.0	80.5	83.9	12.1
SITUATION DU CONJOINT	=CONJOINT ACTIF	( 359)	9.62 0.0	45.2	49.6	12.7
NOMBRE DE PERSONNES DU NOYAU	=DEUX	( 443)	9.45 0.0	26.3	30.1	13.3
COMPOSITION DU NOYAU (CF GLOSSAIRE)	=COUPLE HA,FA	(1397)	9.38 0.0	42.3	46.6	12.7
MONTANT DES HONORAIRES MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU(1978)	=1001-2000 F	(1413)	9.32 0.0	22.1	25.7	13.5
NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT AUX PRESTATIONS FAMILIALES	=UN ENFANT	( 437)	9.30 0.0	25.4	29.2	13.3

Tableau A15

IDENT CRITERE PROB POURCENTAGES  
GLOBAL MOD/CLA CLA/MOD

CLASSE 3 : NOYAUX AYANT CONSOMME ENTRE 501 ET 1500 F D'I.J. MALADIE (1978)

(\* 3\*)

11.9

IDENT	CRITERE	PROB	POURCENTAGES				
			GLOBAL	MOD/CLA	CLA/MOD		
NOMBRE D'ACTIFS DANS LE NOYAU	=DEUX ACTIFS	( 450)	24.35	0.0	43.6	54.4	14.8
COMPOSITION DU NOYAU (CF GLOSSAIRE)	=COUPLE HA,FA	(1397)	20.69	0.0	42.3	51.5	14.5
SITUATION DU CONJOINT	=CONJOINT ACTIF	( 359)	18.57	0.0	45.2	53.5	14.1
MONTANT DES HONORAIRES MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU (1978)	=1001-2000 F	(1413)	17.07	0.0	22.1	28.7	15.4
LE NOYAU POSSEDE T-IL UN LAVE VAISSELLE?	=NON	(1374)	16.84	0.0	84.7	89.7	12.6
MONTANT DES BIENS MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU (1978)	=1001-2000 F	(1407)	16.67	0.0	12.5	17.8	16.9
AGE DU CHEF DE NOYAU	=25-34 ANS	(1325)	16.41	0.0	30.5	37.4	14.6
MONTANT DES HONORAIRES MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU (1978)	=2001-4000 F	(1414)	16.11	0.0	18.3	24.1	15.7
MONTANT DES RESSOURCES DISPONIBLES DU NOYAU (1978)	=72001-84000 F	( 779)	15.28	0.0	10.7	15.3	16.9
CHEF DE NOYAU HOSPITALISE DANS LES 6 DERNIERS MOIS?	=OUI	(1128)	15.28	0.0	5.4	8.9	19.4
MONTANT DES RESSOURCES DISPONIBLES DU NOYAU (1978)	=60001-72000 F	( 778)	14.91	0.0	15.3	20.3	15.8
MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES+RETRAITES DU NOYAU (1978)	=60001-72000 F	(1335)	14.73	0.0	13.4	18.2	16.1
TOTAL PRESTATIONS POUR HANDICAP PERCUES PAR LE NOYAU (1978)	=3001-6000 F	(1437)	13.75	0.0	2.1	4.1	23.5
REGIME DE SECURITE SOCIALE DU CHEF DE NOYAU	=FONCTIONNAIRES	( 243)	13.20	0.0	3.1	5.4	20.8
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU	=OS,OG,MINEUR	( 161)	12.59	0.0	41.6	47.2	13.5
CONJOINT HOSPITALISE DANS LES 6 DERNIERS MOIS?	=OUI	(1153)	12.46	0.0	8.4	11.7	16.6
LE NOYAU A T-IL DES DIFFICULTES DE BUDGET?	=NON,JUSTE	(1170)	12.37	0.0	28.0	33.0	14.0
STATUT REGROUPE DU CHEF DE NOYAU	=SALARIE DU PRIVE	( 176)	12.33	0.0	70.5	75.4	12.7
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU PERE DU CHEF DE NOYAU	=PERS DE SERVICE	(1189)	12.03	0.0	1.3	2.7	25.0
DIPLOMES DU CHEF DE NOYAU	=CEP+DT	( 222)	11.85	0.0	16.1	20.2	14.9
NOMBRE D'ASSURES SOCIAUX DU NOYAU	=2 ASSURES	(1291)	11.70	0.0	47.4	52.6	13.2
AGE DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU	=MOINS DE 25 ANS	( 309)	11.55	0.0	10.2	13.5	15.7
STATUT (3 POSTES) DU CHEF DE NOYAU	=SALARIE	( 152)	11.41	0.0	85.0	88.5	12.4
DIPLOMES DU CHEF DE NOYAU	=BEPC	( 223)	11.31	0.0	4.2	6.4	18.1
MONTANT DES BIENS MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU (1978)	=501-1000 F	(1406)	11.03	0.0	22.1	26.3	14.1
MONTANT DES RESSOURCES DISPONIBLES DU NOYAU (1978)	=108001-120000 F	( 782)	10.75	0.0	2.9	4.7	19.1
NOMBRE D'ASSURES SOCIAUX DU NOYAU	=3 ASSURES ET PLUS	(1292)	9.98	0.0	8.0	10.5	15.7
STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT	=LOCATAIRE	( 526)	9.94	0.0	49.6	54.0	12.9
SUPERFICIE DU LOGEMENT	=71-90 M2	(1381)	9.72	0.0	21.7	25.3	13.9
CHOMAGE 1977-1978 DU CHEF DE NOYAU?	=NON,NI 77 NI 78	(1123)	9.41	0.0	94.3	95.1	12.1
AGE DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU	=35-44 ANS	( 311)	9.37	0.0	17.4	20.6	14.1
STATUT REGROUPE DU CHEF DE NOYAU	=INDEPENDANT	( 174)	9.04	0.0	3.2	4.7	17.6
LE NOYAU A T-IL LE TELEPHONE?	=NON	(1347)	9.02	0.0	48.3	52.3	12.9
DUREE CHOMAGE 1978 DU CHEF DE NOYAU	=PLUS DE 6 MOIS	(1121)	8.90	0.0	2.0	3.3	19.1
NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DE MOINS DE 3 ANS (AU SENS PF)	=AUCUN ENFANT	( 465)	8.81	0.0	84.1	86.9	12.3
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU	=CADRE MOYEN	( 159)	8.76	0.0	18.4	21.6	13.9
NOMBRE DE PERSONNES DU NOYAU	=TROIS	( 444)	8.71	0.0	25.0	28.4	13.5
NOMBRE D'AYANTS DROIT DU NOYAU (AU SENS SS)	=6 AYANTS DROIT ET PL	(1299)	8.65	0.0	2.0	3.1	19.1
NOMBRE D'A.A.H PERCUES PAR LE NOYAU (CF GLOSSAIRE)	=UNE A.A.H.	( 87)	8.62	0.0	1.1	2.0	21.8
NATIONALITE DU CHEF DE NOYAU	=ETRANGER	( 269)	8.04	0.0	8.9	11.0	14.7

Tableau A16

	IDENT	CRITERE	PROB	POURCENTAGES		
				GLOBAL	MOD/CLA	CLA/MOD
CLASSE 4 : NOYAUX AYANT CONSOMME ENTRE 1501 ET 4000 F D'I.J. MALADIE (1978)			(* 4*)	6,7		
COMPOSITION DU NOYAU (CF GLOSSAIRE)	=COUPLE MA,FA	(1397)	28.50 0.0	42.3	59.7	9.5
MONTANT DES HONORAIRES MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU(1978)	=4001 F ET PLUS	(1415)	28.02 0.0	6.5	17.1	17.7
NOMBRE D'ASSURES SOCIAUX DU NOYAU	=2 ASSURES	(1291)	27.85 0.0	47.4	64.3	9.1
SITUATION DU CONJOINT	=CONJOINT ACTIF	( 359)	27.53 0.0	45.2	62.0	9.2
ETAT DE SANTE DU CHEF ET DE SON CONJOINT EVENTUEL	=L'UN OU L'AUTRE MAL.	(1440)	26.74 0.0	26.3	41.7	10.6
REGIME DE SECURITE SOCIALE DU CHEF DE NOYAU	=REGIME GENERAL	( 250)	25.34 0.0	90.6	97.7	7.2
MONTANT DES BIENS MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU (1978)	=2001 F ET PLUS	(1408)	25.12 0.0	6.2	15.3	16.7
STATUT REGROUPE DU CHEF DE NOYAU	=SALARIE DU PRIVE	( 176)	24.31 0.0	70.5	83.1	7.9
CONJOINT MALADE OU HANDICAPE?	=OUI	(1157)	23.60 0.0	11.6	22.1	12.9
SEXE DU CHEF DE NOYAU	=MASCULIN	( 109)	22.33 0.0	85.6	93.9	7.4
NOMBRE D'ACTIFS DANS LE NOYAU	=DEUX ACTIFS	( 450)	21.42 0.0	43.6	56.6	8.7
TYPE DE NOYAU	=FAMILLE	( 5)	19.03 0.0	86.1	93.1	7.3
MONTANT DES BIENS MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU (1978)	=1001-2000 F	(1407)	18.09 0.0	12.5	20.6	11.1
AGE DU CHEF DE NOYAU	=55-59 ANS	(1328)	17.95 0.0	10.2	17.7	11.6
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU	=OS,OQ,MINEUR	( 191)	17.19 0.0	41.6	52.1	8.4
DIPLOMES DU CHEF DE NOYAU	=BEPC+DT	( 224)	16.57 0.0	6.3	12.0	12.8
CHEF DE NOYAU MALADE OU HANDICAPE?	=OUI	(1131)	16.49 0.0	19.4	27.9	9.7
SUPERFICIE DU LOGEMENT	=31-50 M2	(1379)	16.46 0.0	15.8	23.7	10.1
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU PERE DU CHEF DE NOYAU	=OUVRIER	(1187)	16.34 0.0	24.5	33.5	9.2
LE NOYAU POSSEDE T-IL UNE MACHINE A LAVER?	=OUI	(1370)	16.01 0.0	81.2	88.2	7.3
MONTANT DES RESSOURCES DISPONIBLES DU NOYAU (1978)	=60001-72000 F	( 778)	14.33 0.0	15.3	22.0	9.7
CONJOINT HOSPITALISE DANS LES 6 DERNIERS MOIS?	=OUI	(1153)	13.74 0.0	8.4	13.5	10.9
TOTAL PRESTATIONS POUR HANDICAP PERCUES PAR LE NOYAU (1978)	=12001 F ET PLUS	(1439)	13.70 0.0	2.1	5.1	16.2
MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES+RETRAITES DU NOYAU (1978)	=PLUS DE 120000 F	(1338)	13.67 0.0	6.8	11.5	11.4
CONJOINT GROS HANDICAPE? (CF GLOSSAIRE)	=NON	(1160)	13.51 0.0	77.7	84.2	7.3
MONTANT DES HONORAIRES MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU(1978)	=2001-4000 F	(1414)	12.19 0.0	18.3	24.3	8.9
AGE DU CHEF DE NOYAU	=35-44 ANS	(1326)	11.62 0.0	18.6	24.4	8.8
MONTANT DE COMPLEMENT FAMILIAL PERCU PAR LE NOYAU (1978)	=4248 F	( 557)	11.37 0.0	20.9	26.8	8.6
DUREE CHOMAGE 1978 DU CONJOINT	=PAS DE CHOMAGE	(1136)	11.27 0.0	75.3	81.0	7.2
NOMBRE D'ACTIFS DANS LE NOYAU	=TROIS ACTIFS	( 451)	11.25 0.0	5.4	8.9	11.0
STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT	=LOGE GRATUITEMENT	( 524)	11.09 0.0	8.3	12.4	10.0
CHOMAGE 1977-1978 DU CONJOINT?	=OUI 77 ET 78	(1141)	10.65 0.0	1.8	3.8	14.6
LE NOYAU POSSEDE T-IL UNE TELEVISION COULEUR?	=OUI	(1376)	10.64 0.0	34.8	41.1	7.9
CHEF DE NOYAU GROS HANDICAPE? (CF GLOSSAIRE)	=NON	(1133)	10.60 0.0	97.0	98.8	6.8
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE NOYAU	=CONCUBINAGE	( 229)	10.52 0.0	3.3	6.0	12.0
CABINET DE TOILETTE OU SALLE DE BAINS DANS LE LOGEMENT?	=NON	(1353)	10.45 0.0	14.5	19.2	8.9
STATUT (3 POSTES) DU CHEF DE NOYAU	=SALARIE	( 152)	10.27 0.0	85.0	89.2	7.1
NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DE MOINS DE 3 ANS(AU SENS PF)	=UN ENFANT	( 466)	10.20 0.0	14.3	18.9	8.9
NATIONALITE DU CHEF DE NOYAU	=ETRANGER	( 269)	10.17 0.0	8.9	12.7	9.6
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE NOYAU	=MARIE	( 228)	10.06 0.0	76.2	81.2	7.2

Tableau A17

IDENT CRITERE PROB      POURCENTAGES  
GLOBAL MOD/CLA CLA/MOD

CLASSE 5 : NOYAUX AYANT CONSOMME PLUS DE 4000 F D'I.J. MALADIE (1978)

(\* 5\*)

5,7

IDENT	CRITERE	PROB	POURCENTAGES		
			GLOBAL	MOD/CLA	CLA/MOD
ETAT DE SANTE DU CHEF ET DE SON CONJOINT EVENTUEL	=L'UN OU L'AUTRE MAL.	(1440)	46.68	0.0	
CHEF DE NOYAU MALADE OU HANDICAPE?	=OUI	(1131)	46.28	0.0	26.3
NOMBRE D'ACTIFS DANS LE NOYAU	=AUCUN ACTIF	( 446)	46.24	0.0	56.8
MONTANT DES BIENS MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU (1978)	=2001 F ET PLUS	(1408)	44.39	0.0	12.3
COMPOSITION DU NOYAU (CF GLOSSAIRE)	=COUPLE HI,FI	(1400)	41.29	0.0	14.1
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU	=INACTIF NON RETRAITE	( 164)	40.33	0.0	17.3
STATUT REGROUPE DU CHEF DE NOYAU	=INACTIF NON RETRAITE	( 185)	40.33	0.0	53.3
STATUT (3 POSTES) DU CHEF DE NOYAU	=INACTIF (YC CHOMEUR)	( 154)	34.98	0.0	26.7
MONTANT DES HONORAIRES MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU(1978)	=4001 F ET PLUS	(1415)	34.17	0.0	2.4
MONTANT DES HONORAIRES MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU(1978)	=2001-4000 F	(1414)	32.80	0.0	16.6
MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES+RETRAITES DU NOYAU (1978)	=MOINS DE 24000 F	(1331)	30.81	0.0	39.9
AGE DU CHEF DE NOYAU	=55-59 ANS	(1328)	23.42	0.0	17.9
CONJOINT HOSPITALISE DANS LES 6 DERNIERS MOIS?	=OUI	(1153)	22.74	0.0	33.4
MONTANT DES RESSOURCES DISPONIBLES DU NOYAU (1978)	=12001-24000 F	( 774)	21.34	0.0	33.4
CHEF DE NOYAU HOSPITALISE DANS LES 6 DERNIERS MOIS?	=OUI	(1128)	20.73	0.0	11.5
NOMBRE D'ASSURES SOCIAUX DU NOYAU	=2 ASSURES	(1291)	19.99	0.0	29.9
STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT	=LOCATAIRE	( 526)	19.70	0.0	14.8
NOMBRE DE VOITURES DANS LE NOYAU	=ZERO	(1361)	18.99	0.0	21.6
TOTAL PRESTATIONS POUR HANDICAP PERCUES PAR LE NOYAU (1978)	=6001-12000 F	(1438)	18.99	0.0	18.9
MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES+RETRAITES DU NOYAU (1978)	=48001-60000 F	(1334)	18.66	0.0	15.7
NOMBRE D'AYANTS DROIT DU NOYAU (AU SENS SS)	=1 AYANT DROIT	(1294)	18.22	0.0	6.9
MONTANT DES BIENS MEDICAUX CONSOMMES PAR LE NOYAU (1978)	=1001-2000 F	(1407)	18.09	0.0	14.9
COMPOSITION DU NOYAU (CF GLOSSAIRE)	=CHEF SEUL INACTIF	(1402)	17.00	0.0	13.9
TOTAL PRESTATIONS POUR HANDICAP PERCUES PAR LE NOYAU (1978)	=1-3000 F	(1436)	16.81	0.0	7.3
MONTANT DES RESSOURCES DISPONIBLES DU NOYAU (1978)	=MOINS DE 12000 F	( 773)	15.74	0.0	7.2
CHOMAGE 1977-1978 DU CONJOINT?	=NON,NI 77 NI 78	(1140)	14.75	0.0	8.7
AGE DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU	=55-59 ANS	( 314)	14.59	0.0	19.5
DUREE CHOMAGE 1978 DU CONJOINT	=PAS DE CHOMAGE	(1136)	12.55	0.0	9.5
DIPLOMES DU CHEF DE NOYAU	=CEP	( 221)	12.54	0.0	8.1
LE NOYAU A T-IL DES DIFFICULTES DE BUDGET?	=NON,JUSTE	(1170)	12.53	0.0	27.5
CONJOINT MALADE OU HANDICAPE?	=OUI	(1157)	11.91	0.0	38.9
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU PERE DU CHEF DE NOYAU	=OUVRIER,PETIT INDEPT	(1188)	11.63	0.0	21.4
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU PERE DU CHEF DE NOYAU	=EMPLOYE	(1186)	11.39	0.0	13.1
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE NOYAU	=CONCUBINAGE	( 229)	11.11	0.0	13.9
NOMBRE D'A.E.S PERCUES PAR LE NOYAU (CF GLOSSAIRE)	=PAS D'A.E.S.	( 83)	10.32	0.0	7.2
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU	=RETRAITE	( 163)	10.17	0.0	6.2
NOMBRE DE PERSONNES DU NOYAU	=DEUX	( 443)	10.14	0.0	9.5
AGE DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU	=50-54 ANS	( 313)	9.65	0.0	7.0
MONTANT DE COMPLEMENT FAMILIAL PERCU PAR LE NOYAU (1978)	=NON ALLOCATAIRE	( 558)	9.23	0.0	8.2
MONTANT D'ALLOCATIONS FAMILIALES PERCUES PAR LE NOYAU(1978)	=NON ALLOCATAIRE	( 568)	9.23	0.0	6.3

LES PRESTATIONS MALADIE DANS LES RESSOURCES  
TOTALES DES FAMILLES : TABLEAUX A18 A A31

---

Tableau A18

COMPOSITION DES RESSOURCES TOTALES DES NOYAUX  
SELON LE MONTANT DE LEURS REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES (1978)

*en francs/noyau*

Montant des revenus primaires + retraites du noyau	Revenus primaires	Retraites	Prestations familiales	Indemnités chômage et autres transferts	Prestations pour handicap ou invalidité	Indemnités journalières maladie	TOTAL DES RESSOURCES MONETAIRES A	Prestations maladie en nature B	TOTAL DES RESSOURCES MONETAIRES ET EN NATURE C = A+B	Total des impôts pris en compte D	RESSOURCES DISPONIBLES E = C-D
Moins de 24.000 F. %	5.149 21,9	9.124 38,9	1.884 8,0	2.562 10,9	2.000 8,5	786 3,4	21.505 91,6	1.962 8,4	23.467 100,0	566	22.881
24.001 à 36.000 F. %	21.230 55,1	9.345 24,2	3.680 9,6	737 1,9	949 3,5	400 1,0	36.340 94,3	2.216 5,7	38.556 100,0	1.184	37.372
36.001 à 48.000 F. %	32.598 65,4	9.382 18,8	3.496 7,0	850 1,7	704 1,4	555 1,1	47.585 95,4	2.308 4,6	49.893 100,0	2.219	47.674
48.001 à 60.000 F. %	46.575 75,8	7.449 12,1	2.798 4,6	854 1,4	483 0,8	1.004 1,6	59.163 96,3	2.286 3,7	61.449 100,0	3.416	58.033
60.001 à 72.000 F. %	58.313 81,1	7.666 10,7	2.445 3,4	366 0,5	538 0,8	391 0,5	69.719 97,0	2.154 3,0	71.873 100,0	4.953	66.920
72.001 à 96.000 F. %	75.605 85,0	7.520 8,4	2.259 2,5	340 0,4	406 0,5	442 0,5	86.571 97,3	2.393 2,7	88.964 100,0	6.625	82.339
96.001 à 120.000 F. %	98.155 88,5	7.709 6,9	1.862 1,7	316 0,3	489 0,4	210 0,2	108.741 98,0	2.194 2,0	110.935 100,0	10.580	100.355
120.001 F. et plus %	153.151 91,2	8.566 5,1	1.625 1,0	298 0,2	691 0,4	700 0,4	165.031 98,3	2.805 1,7	167.836 100,0	22.174	145.662
ENSEMBLE %	46.684 74,6	8.524 13,6	2.656 4,3	972 1,6	896 1,4	583 0,9	60.315 96,4	2.243 3,6	62.558 100,0	4.456	58.102

Tableau A19

COMPOSITION DES RESSOURCES TOTALES DES NOYAUX  
SELON LEUR NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT (1978)

en francs/noyau

Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau	Revenus primaires	Retraites	Prestations familiales	Indemnités chômage et autres transferts	Prestations pour handicap ou invalidité	Indemnités journalières maladie	TOTAL DES RESSOURCES MONETAIRES	Prestations maladie en nature	TOTAL DES RESSOURCES MONETAIRES ET EN NATURE	Total des impôts pris en compte	RESSOURCES DISPONIBLES
							A		C = A + B		
Aucun enfant %	33.456 63,7	14.155 27,0	174 0,3	1.059 2,0	1.044 2,0	550 1,0	50.438 96,0	2.094 4,0	52.532 100,0	4.365	48.167
Un enfant %	67.297 90,1	945 1,3	1.796 2,4	1.107 1,5	740 1,0	626 0,8	72.511 97,1	2.199 2,9	74.710 100,0	5.389	69.321
Deux enfants %	66.018 86,9	483 0,6	5.338 7,0	610 0,8	568 0,7	550 0,7	73.566 96,7	2.514 3,3	76.080 100,0	4.474	71.606
Trois enfants %	63.961 77,6	433 0,5	13.363 16,3	699 0,8	605 0,7	601 0,7	79.662 96,6	2.764 3,4	82.426 100,0	3.753	78.673
Quatre enfants %	55.673 68,9	618 0,8	19.431 24,1	538 0,7	832 1,0	591 0,7	77.684 96,2	3.055 3,8	80.739 100,0	2.090	78.649
Cinq enfants et plus %	40.246 53,1	122 0,2	28.405 37,5	665 0,9	1.356 1,8	1.639 2,1	72.434 95,6	3.329 4,4	75.763 100,0	742	75.021
ENSEMBLE %	46.684 74,6	8.524 13,6	2.656 4,3	972 1,6	896 1,4	583 0,9	60.315 96,4	2.243 3,6	62.558 100,0	4.456	58.102

Tableau A20

COMPOSITION DES RESSOURCES TOTALES DES NOYAUX  
SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU (1978)

*en francs/noyau*

C.S.P. du chef de noyau	Revenus primaires	Retraites	Prestations familiales	Indemnités chômage et autres transferts	Prestations pour handicap ou invalidité	Indemnités journalières maladie	TOTAL DES RESSOURCES MONETAIRES	Prestations maladie en nature	TOTAL DES RESSOURCES MONETAIRES ET EN NATURE	Total des impôts pris en compte	RESSOURCES DISPONIBLES
							A	B	C = A + B	D	E = C - D
Professions indépendantes %	73.116 90,9	2.272 2,8	2.241 2,8	385 0,5	413 0,5	171 0,2	78.598 97,7	1.812 2,3	80.410 100,0	10.555	69.855
Cadres supérieurs %	116.272 92,7	1.776 1,4	2.188 1,8	1.316 1,0	596 0,5	345 0,3	122.494 97,7	2.880 2,3	125.374 100,0	14.543	110.831
Cadres moyens %	72.507 90,0	590 0,7	2.816 3,5	1.418 1,8	283 0,4	730 0,9	78.344 97,3	2.199 2,7	80.543 100,0	5.821	74.722
Employés %	47.741 84,6	2.664 4,7	2.611 4,6	817 1,5	473 0,8	453 0,8	54.763 97,0	1.688 3,0	56.451 100,0	3.193	53.258
OUVRIERS	Ouvriers qualifiés, spécialisés, mineurs %	49.806 83,8	413 0,7	4.711 8,0	1.268 2,1	488 0,8	57.463 96,7	1.986 3,3	59.449 100,0	2.418	57.031
	Manœuvres, gens de maison %	30.184 77,9	145 0,4	5.094 13,1	643 1,7	521 1,3	37.200 96,0	1.563 4,0	38.763 100,0	918	37.845
INACTIFS	Retraités %	7.426 16,9	31.470 71,7	324 0,7	473 1,1	1.091 2,5	40.983 93,4	2.884 6,6	43.867 100,0	2.706	41.161
	Autres inactifs %	10.012 31,2	9.726 30,4	2.042 6,4	1.344 4,2	4.788 15,0	29.674 92,7	2.330 7,3	32.004 100,0	1.001	31.003
ENSEMBLE %	46.684 74,6	8.524 13,6	2.656 4,3	972 1,6	896 1,4	583 0,9	60.315 96,4	2.243 3,6	62.558 100,0	4.456	58.102

Tableau A21

COMPOSITION DES RESSOURCES TOTALES DES NOYAUX  
SELON L'AGE DU CHEF DE NOYAU (1978)

*en francs/noyau*

Age du chef de noyau	Revenus primaires	Retraites	Prestations familiales	Indemnités chômage et autres transferts	Prestations pour handicap ou invalidité	Indemnités journalières maladie	TOTAL DES RESSOURCES MONETAIRES	Prestations maladie en nature	TOTAL DES RESSOURCES MONETAIRES ET EN NATURE C = A + B	Total des impôts pris en compte D	RESSOURCES DISPONIBLES E = C - D
							A	B			
Moins de 24 ans %	37.071 88,4	- -	2.597 6,2	621 1,5	34 0,1	510 1,2	40.833 97,4	1.084 2,6	41.917 100,0	1.640	40.277
25 à 34 ans %	59.878 88,5	20 ε	4.096 6,0	1.106 1,6	161 0,2	578 0,9	65.840 97,2	1.931 2,8	67.771 100,0	4.306	63.465
35 à 44 ans %	69.354 86,8	109 0,1	6.353 7,9	553 0,7	672 0,8	528 0,7	77.570 97,0	2.370 3,0	79.940 100,0	4.998	74.942
45 à 54 ans %	67.082 88,5	1.336 1,8	2.669 3,5	602 0,8	1.200 1,6	739 1,0	73.627 97,2	2.146 2,8	75.773 100,0	6.069	69.704
55 à 59 ans %	54.003 80,5	5.513 8,2	548 0,8	648 1,0	2.134 3,2	1.640 2,4	64.485 96,1	2.610 3,9	67.095 100,0	6.492	60.603
60 à 64 ans %	27.984 50,0	17.955 32,1	459 0,8	4.871 8,7	1.873 3,4	694 1,2	53.836 96,2	2.100 3,8	55.936 100,0	5.296	50.640
65 ans et plus %	7.714 18,7	28.557 68,4	317 0,8	763 1,9	1.002 2,4	84 0,2	38.436 93,4	2.705 6,6	41.141 100,0	2.700	38.441
ENSEMBLE %	46.684 74,6	8.524 13,6	2.656 4,3	972 1,6	896 1,4	583 0,9	60.315 96,4	2.243 3,6	62.558 100,0	4.456	58.102

Tableau A22  
COMPOSITION DES RESSOURCES TOTALES DES NOYAUX  
SELON LE MONTANT DE LEURS REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES (1978)

*Champ : NOYAUX SANS ENFANTS OUVRANT DROIT*

*en francs/noyau*

Montant des Revenus primaires + Retraites du noyau	Revenus primaires	Retraites	Prestations familiales	Indemnités chômage et autres transferts	Prestations pour handicap ou invalidité	Indemnités journalières maladie	TOTAL DES	Prestations maladie en nature	TOTAL DES	Total des impôts pris en compte	RESSOURCES
							RESSOURCES MONÉTAIRES		RESSOURCES MONÉTAIRES ET EN NATURE		DISPONIBLES
							A	B	C = A + B	D	E = C - D
Moins de 24.000 F. %	3.753 17,2	10.696 49,1	427 2,0	2.268 10,4	1.974 9,1	740 3,4	19.858 91,2	1.905 8,8	21.763 100,0	589	21.174
24.001 à 36.000 F. %	15.251 44,4	15.056 43,8	197 0,6	588 1,7	967 2,8	242 0,7	32.301 94,0	2.043 6,0	34.344 100,0	1.483	32.861
36.001 à 48.000 F. %	25.778 55,4	16.092 34,6	28 ε	1.019 2,2	862 1,9	554 1,2	44.333 95,3	2.196 4,7	46.529 100,0	2.945	43.584
48.001 à 60.000 F. %	40.700 70,0	13.335 22,9	99 0,2	747 1,3	312 0,5	846 1,4	56.039 96,3	2.140 3,7	58.179 100,0	4.301	53.878
60.001 à 72.000 F. %	50.817 73,0	15.519 22,3	42 ε	416 0,6	337 0,5	313 0,5	67.444 96,9	2.139 3,1	69.583 100,0	6.615	62.968
72.001 à 96.000 F. %	67.480 77,3	15.933 18,3	22 ε	332 0,4	777 0,9	334 0,4	84.878 97,3	2.332 2,7	87.210 100,0	8.286	78.924
96.001 à 120.000 F. %	89.794 83,2	15.603 14,5	2 ε	307 0,3	352 0,3	205 0,2	106.263 98,5	1.565 1,5	107.828 100,0	12.871	94.957
120.001 F. et plus %	131.477 84,9	18.718 12,1	- -	41 ε	748 0,5	1.112 0,7	152.096 98,2	2.849 1,8	154.945 100,0	22.348	132.597
ENSEMBLE %	33.456 63,7	14.155 27,0	174 0,3	1.059 2,0	1.044 2,0	550 1,0	50.438 96,0	2.094 4,0	52.532 100,0	4.365	48.167

Tableau A23

COMPOSITION DES RESSOURCES TOTALES DES NOYAUX  
SELON LE MONTANT DE LEURS REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES (1978)

*Champ : NOYAUX COMPRENANT UN ENFANT OUVRANT DROIT*

*en francs/noyau*

Montant des Revenus primaires + Retraites du noyau	Revenus primaires	Retraites	Prestations familiales	Indemnités chômage et autres transferts	Prestations pour handicap ou invalidité	Indemnités journalières maladie	TOTAL DES RESSOURCES MONETAIRES	Prestations maladie en nature	TOTAL DES RESSOURCES MONETAIRES ET EN NATURE	Total des impôts pris en compte	RESSOURCES DISPONIBLES
							A		C = A - B		
Moins de 24.000 F. %	11.891 46,0	780 3,0	4.074 15,8	5.049 19,6	1.644 6,4	387 1,5	23.825 92,3	1.989 7,7	25.814 100,0	508	25.306
24.001 à 36.000 F. %	29.123 74,3	1.126 2,9	3.000 7,7	1.260 3,2	1.336 3,4	735 1,9	36.580 93,4	2.588 6,6	39.168 100,0	824	38.344
36.001 à 48.000 F. %	41.259 84,4	942 1,9	2.517 5,2	826 1,7	335 0,7	602 1,2	46.481 95,1	2.405 4,9	48.886 100,0	1.706	47.180
48.001 à 60.000 F. %	53.273 85,3	1.150 1,8	2.007 3,2	1.687 2,7	1.151 1,8	1.358 2,2	60.626 97,0	1.876 3,0	62.502 100,0	2.925	59.577
60.001 à 72.000 F. %	65.030 93,2	661 1,0	1.316 1,9	146 0,2	354 0,5	547 0,8	68.054 97,6	1.693 2,4	69.747 100,0	3.877	65.870
72.001 à 96.000 F. %	81.507 94,0	1.266 1,5	922 1,1	521 0,6	5 ε	495 0,6	84.716 97,8	1.943 2,2	86.659 100,0	5.714	80.945
96.001 à 120.000 F. %	105.748 94,7	649 0,6	252 0,2	585 0,5	1.148 1,0	302 0,3	108.684 97,3	3.040 2,7	111.724 100,0	10.000	101.724
120.001 F. et plus %	175.271 97,2	608 0,3	465 0,3	360 0,2	776 0,4	370 0,2	177.850 98,6	2.539 1,4	180.389 100,0	23.507	156.882
ENSEMBLE %	67.297 90,1	945 1,3	1.796 2,4	1.107 1,5	740 1,0	626 0,8	72.511 97,1	2.199 2,9	74.710 100,0	5.389	69.321

Tableau A24

COMPOSITION DES RESSOURCES TOTALES DES NOYAUX  
SELON LE MONTANT DE LEURS REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES (1978)

*Champ : NOYAU COMPRENANT DEUX ENFANTS OUVRANT DROIT*

*en francs/noyau*

Montant des Revenus primaires + Retraites du noyau	Revenus primaires	Retraites	Prestations familiales	Indemnités chômage et autres transferts	Prestations pour handicap ou invalidité	Indemnités journalières maladie	TOTAL DES RESSOURCES MONETAIRES	Prestations maladie en nature	TOTAL DES RESSOURCES MONETAIRES ET EN NATURE	Total des impôts pris en compte	RESSOURCES DISPONIBLES
							A	B	C = A + B	D	E = C - D
Moins de 24.000 F. %	15.800 45,8	- -	10.412 30,2	3.263 9,5	2.469 7,1	659 1,9	32.603 94,5	1.894 5,5	34.497 100,0	404	34.093
24.001 à 36.000 F. %	31.637 73,0	66 0,1	8.080 18,7	732 1,7	117 0,3	476 1,1	41.108 94,9	2.217 5,1	43.325 100,0	780	42.525
36.001 à 48.000 F. %	42.043 79,9	47 ε	6.319 12,0	486 0,9	869 1,7	456 0,9	50.220 95,4	2.413 4,6	52.633 100,0	1.218	51.415
48.001 à 60.000 F. %	53.439 84,5	120 0,2	4.783 7,6	592 0,9	233 0,4	1.290 2,0	60.465 95,6	2.778 4,4	63.243 100,0	2.167	61.076
60.001 à 72.000 F. %	65.532 87,5	424 0,6	4.667 6,2	542 0,7	973 1,3	431 0,6	72.569 96,9	2.314 3,1	74.884 100,0	3.483	71.400
72.001 à 96.000 F. %	82.853 91,1	941 1,0	3.733 4,1	132 0,2	157 0,2	462 0,5	88.278 97,1	2.666 2,9	90.944 100,0	5.451	85.493
96.001 à 120.000 F. %	104.108 93,5	1.797 1,6	2.990 2,7	- -	- -	114 0,1	109.009 97,9	2.379 2,1	111.388 100,0	8.476	102.912
120.001 F. et plus %	158.965 94,6	918 0,5	3.141 1,9	702 0,4	776 0,4	308 0,2	164.810 98,0	3.294 2,0	168.104 100,0	20.339	147.765
ENSEMBLE %	66.018 86,9	483 0,6	5.338 7,0	610 0,8	568 0,7	550 0,7	73.566 96,7	2.514 3,3	76.080 100,0	4.474	71.606

Tableau A25

COMPOSITION DES RESSOURCES TOTALES DES NOYAUX  
SELON LE MONTANT DE LEURS REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES (1978)

*Champ : NOYAUX COMPRENANT TROIS ENFANTS OUVRANT DROIT*

*en francs/noyau*

Montant des Revenus primaires + Retraites du noyau	Revenus primaires	Retraites	Prestations familiales	Indemnités chômage et autres transferts	Prestations pour handicap ou invalidité	Indemnités journalières maladie	TOTAL DES RESSOURCES MONETAIRES	Prestations maladie en nature	TOTAL DES RESSOURCES MONETAIRES ET EN NATURE	Total des impôts pris en compte	RESSOURCES DISPONIBLES
							A		C = A - B		D
Moins de 24.000 F. %	11.830 28,8	1.388 3,4	16.935 41,3	3.454 8,4	2.260 5,5	2.109 5,1	37.976 92,5	3.078 7,5	41.054 100,0	1.532	39.522
24.001 à 36.000 F. %	31.692 61,7	42 0,1	14.733 28,7	1.114 2,2	826 1,6	547 1,0	48.954 95,3	2.426 4,7	51.380 100,0	601	50.779
36.001 à 48.000 F. %	42.124 69,8	21 e	14.068 23,3	716 1,2	197 0,3	627 1,1	57.753 95,7	2.579 4,3	60.332 100,0	833	59.499
48.001 à 60.000 F. %	53.710 75,6	172 0,2	13.292 18,7	86 0,1	217 0,3	666 0,3	68.143 95,8	2.970 4,2	71.114 100,0	1.963	69.151
60.001 à 72.000 F. %	63.797 75,9	504 0,6	13.728 16,3	- -	2.139 2,5	168 0,2	80.336 95,5	3.772 4,5	84.108 100,0	2.207	81.901
72.001 à 96.000 F. %	80.677 82,9	184 0,2	12.261 12,6	327 0,3	211 0,2	476 0,5	94.136 96,7	3.166 3,3	97.302 100,0	4.269	93.033
96.001 à 120.000 F. %	102.678 85,4	3.181 2,6	12.005 10,0	182 0,2	118 0,1	111 0,1	118.275 98,4	1.912 1,6	120.187 100,0	5.736	114.451
120.001 F. et plus %	174.902 93,2	- -	9.049 4,9	622 0,3	- -	603 0,3	185.176 98,7	2.431 1,3	187.607 100,0	20.504	167.103
ENSEMBLE %	63.961 77,6	433 0,5	13.363 16,3	699 0,8	605 0,7	601 0,7	79.662 96,6	2.764 3,4	82.426 100,0	3.753	78.673

Tableau A26

COMPOSITION DES RESSOURCES TOTALES DES NOYAUX  
SELON LE MONTANT DE LEURS REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES (1978)

Champ : NOYAUX COMPRENANT QUATRE ENFANTS ET PLUS OUVRANT DROIT

en francs/noyau

Montant des revenus primaires + retraites du noyau	Revenus primaires	Retraites	Prestations familiales	Indemnités chômage et autres transferts	Prestations pour handicap ou invalidité	Indemnités journalières maladie	TOTAL DES RESSOURCES MONETAIRES	Prestations maladie en nature	TOTAL DES RESSOURCES MONETAIRES ET EN NATURE	Total des impôts pris en compte	RESSOURCES DISPONIBLES
							A	B	C = A + B	D	E = C - D
Moins de 24.000 F. %	10.532 19,5	- -	29.338 54,3	2.741 5,0	3.679 6,8	4.046 7,5	50.337 93,1	3.728 6,9	54.065 100,0	198	53.867
24.001 à 36.000 F. %	30.942 50,4	142 0,2	25.107 40,9	273 0,5	1.353 2,2	820 1,3	58.637 95,5	2.762 4,5	61.399 100,0	414	60.985
36.001 à 48.000 F. %	42.058 60,9	- -	23.195 33,6	245 0,4	291 0,4	626 0,9	66.414 96,2	2.592 3,8	69.006 100,0	464	68.542
48.001 à 60.000 F. %	53.612 64,9	382 0,5	23.231 28,0	238 0,3	965 1,2	587 0,7	79.015 95,6	3.597 4,4	82.612 100,0	776	81.836
60.001 à 72.000 F. %	64.450 70,2	1.672 1,8	20.489 22,3	1.339 1,5	368 0,4	280 0,3	88.598 96,5	3.198 3,5	91.796 100,0	1.474	90.322
72.001 à 96.000 F. %	81.356 74,6	984 0,9	19.862 18,1	164 0,2	865 0,8	1.500 1,4	104.730 96,0	4.372 4,0	109.102 100,0	2.931	106.171
96.001 à 120.000 F. %	108.997 83,1	- -	17.148 13,1	190 0,1	354 0,3	298 0,2	126.987 96,8	4.163 3,2	131.150 100,0	5.092	126.058
120.001 F. et plus %	173.897 89,7	1.988 1,0	14.721 7,6	- -	183 0,1	43 ε	190.832 98,4	3.063 1,6	193.895 100,0	22.327	171.568
ENSEMBLE %	49.031 62,4	404 0,6	23.294 29,6	593 0,8	1.058 1,3	1.042 1,3	75.423 96,0	3.174 4,0	78.597 100,0	1.510	77.087

Tableau A27

COMPOSITION DES RESSOURCES TOTALES DES NOYAUX  
SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU (1978)

*Champ : NOYAUX SANS ENFANTS OUVRANT DROIT*

*en francs/noyau*

C.S.P. du chef de noyau	Revenus primaires	Retraites	Prestations familiales	Indemnités chômage et autres transferts	Prestations pour handicap ou invalidité	Indemnités journalières maladie	TOTAL DES RESSOURCES MONETAIRES A	Prestations maladie en nature B	TOTAL DES RESSOURCES MONETAIRES ET EN NATURE C = A + B	Total des impôts pris en compte D	RESSOURCES DISPONIBLES E = C - D
Professions indépendantes %	67.049 91,1	4.483 6,1	- -	433 0,6	25 ε	43 0,1	72.033 97,9	1.549 2,1	73.582 100,0	12.601	60.981
Cadres supérieurs %	99.867 91,3	3.671 3,4	41 ε	1.850 1,7	476 0,4	496 0,5	106.401 97,3	2.932 2,7	109.333 100,0	14.342	94.991
Cadres moyens %	66.809 93,1	442 0,6	108 0,2	1.568 2,2	364 0,5	976 1,4	70.268 98,0	1.469 2,0	71.737 100,0	6.928	64.809
Employés %	44.179 86,6	4.118 8,1	96 0,2	601 1,2	378 0,7	436 0,9	49.808 97,7	1.168 2,3	50.976 100,0	3.624	47.352
Ouvriers %	46.347 88,6	829 1,6	64 0,1	2.131 4,1	785 1,5	700 1,3	50.856 97,2	1.467 2,8	52.323 100,0	3.015	49.308
Inactifs %	7.181 17,9	27.185 67,7	289 0,7	658 1,6	1.659 4,1	510 1,3	37.482 93,3	2.639 6,7	40.171 100,0	2.340	37.831
ENSEMBLE %	33.456 63,7	14.155 27,0	174 0,3	1.059 2,0	1.044 2,0	550 1,0	50.438 96,0	2.094 4,0	52.532 100,0	4.365	48.167

Tableau A28

COMPOSITION DES RESSOURCES TOTALES DES NOYAUX  
SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU (1978)

*Champ : NOYAUX COMPRENANT UN ENFANT OUVRANT DROIT*

*en francs/noyau*

C.S.P. du chef de noyau	Revenus primaires	Retraites	Prestations familiales	Indemnités chômage et autres transferts	Prestations pour handicap ou invalidité	Indemnités journalières maladie	TOTAL DES RESSOURCES MONETAIRES	Prestations maladie en nature	TOTAL DES RESSOURCES MONETAIRES ET EN NATURE	Total des impôts pris en compte	RESSOURCES DISPONIBLES
							A	B	C = A + B	D	E = C - D
Professions indépendantes %	77.620 94,0	629 0,8	743 0,9	239 0,3	1.072 1,3	282 0,3	80.584 97,6	1.978 2,4	82.562 100,0	8.112	74.450
Cadres supérieurs %	135.634 95,5	- -	1.036 0,7	1.397 1,0	1.035 0,7	168 0,1	139.270 98,0	2.865 2,0	142.135 100,0	18.086	124.049
Cadres moyens %	78.881 92,0	686 0,8	1.461 1,7	2.141 2,5	24 e	395 0,5	83.588 97,5	2.127 2,5	85.715 100,0	6.036	79.679
Employés %	52.344 86,5	809 1,3	2.423 4,0	1.664 2,7	594 1,0	622 1,1	58.456 96,6	2.075 3,4	60.531 100,0	2.970	57.561
Ouvriers %	51.823 89,4	126 0,2	2.258 3,9	557 1,0	278 0,5	945 1,6	55.987 96,6	1.995 3,4	57.982 100,0	2.532	55.450
Inactifs %	24.197 46,1	13.776 26,3	1.385 2,6	755 1,4	7.906 15,1	741 1,4	48.760 92,9	3.724 7,1	52.484 100,0	1.871	50.613
ENSEMBLE %	67.297 90,1	945 1,3	1.796 2,4	1.107 1,5	740 1,0	626 0,8	72.511 97,1	2.199 2,9	74.710 100,0	5.389	69.321

Tableau A29

COMPOSITION DES RESSOURCES TOTALES DES NOYAUX  
SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX COMPRENANT DEUX ENFANTS OUVRANT DROIT

en francs/noyau

C.S.P. du chef de noyau	Revenus primaires	Retraites	Prestations familiales	Indemnités chômage et autres transferts	Prestations pour handicap ou invalidité	Indemnités journalières maladie	TOTAL DES RESSOURCES MONETAIRES A	Prestations maladie en nature B	TOTAL DES RESSOURCES MONETAIRES ET EN NATURE C = A + B	Total des impôts pris en compte D	RESSOURCES DISPONIBLES E = C - D
Professions indépendantes %	74.931 91,2	- -	3.903 4,7	652 0,8	568 0,7	191 0,2	80.245 97,6	1.946 2,4	82.191 100,0	8.683	73.508
Cadres supérieurs %	120.171 93,3	1.067 0,8	3.455 2,7	481 0,4	549 0,4	229 0,2	125.952 97,8	2.791 2,2	128.743 100,0	12.773	115.970
Cadres moyens %	75.420 88,4	698 0,8	4.419 5,2	531 0,6	430 0,5	809 0,9	82.307 96,4	3.030 3,6	85.337 100,0	4.748	80.589
Employés %	54.835 83,8	664 1,0	6.022 9,2	353 0,5	767 1,2	333 0,5	62.974 96,2	2.496 3,8	65.470 100,0	2.582	62.888
Ouvriers %	48.818 82,8	125 0,2	6.085 10,3	663 1,1	338 0,6	673 1,1	56.701 96,1	2.309 3,9	59.010 100,0	1.685	57.325
ENSEMBLE (1) %	66.028 86,9	483 0,6	5.338 7,0	610 0,8	568 0,7	550 0,7	73.566 96,7	2.514 3,3	76.080 100,0	4.474	71.606

(1) Y compris la catégorie des "inactifs" pour laquelle le détail n'est pas fourni ici, les effectifs étant trop restreints.

Tableau A30  
COMPOSITION DES RESSOURCES TOTALES DES NOYAUX  
SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU (1978)

*Champ : NOYAUX COMPRENANT TROIS ENFANTS OUVRANT DROIT*

*en francs/noyau*

C.S.P. du chef de noyau	Revenus primaires	Retraites	Prestations familiales	Indemnités chômage, et autres transferts	Prestations pour handicap ou invalidité	Indemnités journalières maladie	TOTAL DES RESSOURCES MONETAIRES	Prestations maladie en nature	TOTAL DES RESSOURCES MONETAIRES ET EN NATURE	Total des impôts pris en compte	RESSOURCES DISPONIBLES
							A	B	C = A + B	D	E = C - D
Professions indépendantes %	88.039 87,1	- -	10.910 10,8	75 0,1	68 0,1	- -	99.092 98,1	1.870 1,9	100.962 100,0	10.922	90.040
Cadres supérieurs %	125.668 89,7	- -	9.889 7,1	984 0,7	79 0,1	501 0,4	137.122 98,0	2.766 2,0	139.888 100,0	10.544	129.344
Cadres moyens %	71.798 79,6	256 0,3	12.898 14,3	594 0,7	375 0,4	629 0,7	86.550 96,0	3.602 4,0	90.152 100,0	3.152	87.000
Employés %	50.660 71,7	971 1,4	14.692 20,8	639 0,9	218 0,3	166 0,2	67.347 95,3	3.286 4,7	70.633 100,0	1.919	68.714
Ouvriers %	46.680 71,9	75 0,1	14.078 21,7	874 1,3	245 0,4	673 1,0	62.626 96,4	2.329 3,6	64.955 100,0	1.117	63.838
ENSEMBLE (1) %	63.961 77,6	433 0,5	13.363 16,3	699 0,8	605 0,7	601 0,7	79.662 96,6	2.764 3,4	82.426 100,0	3.753	78.673

(1) Y compris la catégorie des "inactifs" pour laquelle le détail n'est pas fourni ici, les effectifs étant trop restreints.

**Tableau A31**  
**COMPOSITION DES RESSOURCES TOTALES DES NOYAUX**  
**SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU (1978)**

*Champ : NOYAUX COMPRENANT QUATRE ENFANTS OUVRANT DROIT ET PLUS*

*en francs/noyau*

C.S.P. du chef de noyau	Revenus primaires	Retraites	Prestations familiales	Indemnités chômage et autres transferts	Prestations pour handicap ou invalidité	Indemnités journalières maladie	TOTAL DES RESSOURCES MONETAIRES	Prestations maladie en nature	TOTAL DES RESSOURCES MONETAIRES ET EN NATURE	Total des impôts pris en compte	RESSOURCES DISPONIBLES
							A	B	C = A + B	D	E = C - D
Professions indépendantes %	77.175 73,2	303 0,3	19.840 18,8	264 0,2	1.341 1,3	2.170 2,1	101.094 95,9	4.276 4,1	105.370 100,0	7.669	97.701
Cadres moyens %	68.827 72,2	1.753 1,8	19.744 20,7	200 0,2	537 0,6	350 0,3	91.412 95,8	3.980 4,2	95.392 100,0	1.971	93.421
Employés %	44.456 60,5	172 0,2	24.625 33,4	331 0,4	578 0,8	291 0,4	70.454 95,7	3.191 4,3	73.645 100,0	710	72.935
Ouvriers %	40.947 58,3	190 0,3	24.234 34,5	772 1,1	501 0,7	774 1,1	67.418 96,0	2.836 4,0	70.254 100,0	527	69.727
ENSEMBLE (1) %	49.031 62,4	404 0,6	23.294 29,6	593 0,8	1.058 1,3	1.042 1,3	75.423 96,0	3.174 4,0	78.597 100,0	1.510	77.087

(1) Y compris les catégories de "Cadres Supérieurs" et d'"Inactifs", pour lesquelles le détail n'est pas fourni ici, les effectifs étant trop restreints.

TABLEAUX DEMOGRAPHIQUES  
(Noyaux totalement couverts par  
la C.N.A.M.T.S. et la C.A.N.A.M.)

-----

Tableau A32

REPARTITION DES NOYAUX  
SELON LE NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DU NOYAU (1)

Champ : NOYAUX TOTALEMENT COUVERTS PAR LA CNAM ET LA CANAM

Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau	Nombre de noyaux	
	En milliers	en %
Aucun enfant	9.050	58,2
Un enfant	3.031	19,5
Deux enfants	2.100	13,5
Trois enfants	896	5,8
Quatre enfants	272	1,7
Cinq enfants et plus	205	1,3
ENSEMBLE	15.554	100,0

1 - Nombre d'enfants ouvrant droit au sens des prestations familiales.

Tableau A33

REPARTITION DES NOYAUX  
SELON LE NOMBRE D'AYANTS DROIT DU NOYAU

Champ : NOYAUX TOTALEMENT COUVERTS PAR LA CNAM ET LA CANAM

Nombre d'ayants droit du noyau	Nombre de noyaux	
	En milliers	en %
Aucun ayant droit	6.652	25,2
Un ayant droit	4.380	22,1
Deux ayants droit	2.074	14,8
Trois ayants droit	1.304	11,9
Quatre ayants droit	754	12,8
Cinq ayants droit et plus	389	13,2
ENSEMBLE	15.554	100,0

Tableau A34

REPARTITION DES NOYAUX  
SELON LE NOMBRE D'ASSURES DU NOYAU

Champ : NOYAUX TOTALEMENT COUVERTS PAR LA CNAM ET LA CANAM

Nombre d'assurés du noyau	Nombre de noyaux	
	en milliers	en %
Un assuré	8.831	61,2
Deux assurés	5.895	34,5
Trois assurés	829	4,3
ENSEMBLE	15.554	100,0

Tableau A35

REPARTITION DES NOYAUX  
SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU

Champ : NOYAUX TOTALEMENT COUVERTS PAR LA CNAM ET LA CANAM

C.S.P. du chef de noyau	Nombre de noyaux		
	En milliers	en %	
Professions indépendantes	1.302	8,4	
Cadres supérieurs	1.098	7,1	
Cadres moyens	2.184	14,0	
Employés	1.891	12,2	
OUVRIERS	Ouvriers qualifiés, spécialisés, mineurs	4.093	26,3
	Manœuvres, gens de maison	421	2,7
INACTIFS	Retraités	3.471	22,3
	Autres inactifs	1.066	6,8
ENSEMBLE (1)	15.554	100,0	

1 - Y compris C.S.P. agricoles.

Tableau A36

REPARTITION DES NOYAUX  
SELON LE MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES DU NOYAU

Champ : NOYAUX TOTALEMENT COUVERTS PAR LA CNAM ET LA CANAM

Montant des revenus primaires + retraites	Nombre de noyaux	
	En milliers	en %
Moins de 24.000 F.	2.945	18,9
24.001 à 36.000 F.	2.671	17,2
36.001 à 48.000 F.	2.536	16,3
48.001 à 60.000 F.	1.852	11,9
60.001 à 72.000 F.	1.684	10,8
72.001 à 96.000 F.	2.031	13,1
96.001 à 120.000 F.	864	5,6
120.001 F. et plus	971	6,2
ENSEMBLE	15.554	100,0

Tableau A37

REPARTITION DES NOYAUX  
SELON L'AGE DU CHEF DE NOYAU

Champ : NOYAUX TOTALEMENT COUVERTS PAR LA CNAM ET LA CANAM

Age du chef de noyau	Nombre de noyaux	
	En milliers	en %
Moins de 24 ans	898	5,8
25 à 34 ans	3.481	22,4
35 à 44 ans	2.290	14,7
45 à 54 ans	2.941	18,9
55 à 59 ans	1.427	9,2
60 à 64 ans	806	5,2
65 ans et plus	3.711	23,8
ENSEMBLE	15.554	100,0

Tableau A38

REPARTITION DES NOYAUX  
SELON LA COMPOSITION DU NOYAU ET L'ACTIVITE DU CHEF ET DE SON CONJOINT

Champ : NOYAUX TOTALEMENT COUVERTS PAR LA CNAM ET LA CANAM

Situation du noyau	Nombre de noyaux		
	En milliers	en %	
COUPLES (avec ou sans enfants)	Homme actif, femme active	4.949	29,4
	Homme actif, femme inactive	3.783	39,1
	Homme inactif, femme active	350	1,6
	Homme inactif, femme inactive	1.768	8,9
Personne seule active (avec ou sans enfants)	2.285	9,4	
Personne seule inactive (avec ou sans enfants)	2.419	11,6	
ENSEMBLE	15.554	100,0	

Tableau A39

REPARTITION DES NOYAUX  
SELON QUE LE CHEF OU SON CONJOINT S'EST DECLARE "MALADE OU HANDICAPE"

Champ : NOYAUX TOTALEMENT COUVERTS PAR LA CNAM OU LA CANAM

Situation du noyau	Nombre de noyaux	
	En milliers	en %
Noyaux dont au moins un des conjoints s'est déclaré "malade ou handicapé"	5.428	34,9
Noyaux dont ni le chef ni son conjoint ne se sont déclarés "malades ou handicapés"	10.098	64,9
ENSEMBLE (1)	15.554	100,0
1 - Y compris non-réponses.		

Tableau A40

REPARTITION DES NOYAUX  
SELON LE MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES DU NOYAU  
ET LE NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT

Champ : NOYAUX TOTALEMENT COUVERTS PAR LA CNAM ET LA CANAM

Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau  Montant des revenus primaires + retraites du noyau	Aucun	Un	Deux	Trois	Quatre et plus	ENSEMBLE	
						En milliers	En %
Moins de 24.000 F.	2.488	239	117	54	47	2.945	18,9
24.001 à 36.000 F.	1.620	462	287	172	131	2.671	17,2
36.001 à 48.000 F.	1.454	393	381	187	120	2.536	16,3
48.001 à 60.000 F.	996	379	299	125	53	1.852	11,9
60.001 à 72.000 F.	796	476	279	84	49	1.684	10,8
72.001 à 96.000 F.	885	562	409	125	50	2.031	13,1
96.001 à 120.000 F.	385	239	157	68	(16)	864	5,6
120.001 F. et plus	426	281	171	81	(12)	971	6,2
ENSEMBLE	9.050	3.031	2.100	896	477	15.554	100,0
%	58,2	19,5	13,5	5,8	3,0	100,0	

Tableau A41

REPARTITION DES NOYAUX  
SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU  
ET LE NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DU NOYAU

Champ : NOYAUX TOTALEMENT COUVERTS PAR LA CNAM ET LA CANAM

C.S.P. du chef de noyau \ Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau	Aucun	Un	Deux	Trois	Quatre ou plus	ENSEMBLE	
						En milliers	En %
Professions indépendantes	612	330	216	115	29	1.302	8,4
Cadres supérieurs	455	284	250	89	(21)	1.098	7,1
Cadres moyens	885	639	448	151	60	2.184	14,0
Employés	1.076	451	241	74	49	1.891	12,2
Ouvriers	1.687	1.199	910	426	292	4.514	29,0
Inactifs	4.321	124	(32)	(41)	(18)	4.536	29,1
ENSEMBLE (1)	9.050	3.031	2.100	896	477	15.554	100,0
%	58,2	19,5	13,5	5,8	3,0	100,0	
1 - Y compris C.S.P. agricoles.							

FAC-SIMILES DES TABLEAUX DE RELEVES  
COMPLETES PAR LES CAISSES PRIMAIRES D'ASSURANCE MALADIE (CNAMTS)  
ET LES ORGANISMES CONVENTIONNES (CANAM)

---

Les données exploitées dans l'étude sont les suivantes :

- pour la CNAMTS, colonnes 02, 03, 04 et 07 du 1er fac-similé joint.
- pour la CANAM, colonnes 02, 03, et 04 du 2ème fac-similé .





CONTENU DES RUBRIQUES ANALYSEES DANS LE RAPPORT

---

CONTENU DES RUBRIQUES RETENUES DANS L'ETUDE,  
DEFINIES PAR LEUR LIBELLE DANS LE CODE "ACTES"  
DU SYSTEME NATIONAL DE LA CNAMTS

1. BIENS MEDICAUX (Maladie) EN MEDECINE AMBULATOIRE.

- Pharmacie normale.
- Pharmacie mutualiste.
- Sang, plasma et dérivés.
- Lait humain
- Autres produits d'origine humaine.
- Optique médicale.
- Petit appareillage.
- Grand appareillage.
- Prothèse interne et accessoire.
- Copies d'ordonnance.
- Majoration pharmacie p/achat en dehors des heures ouvrables.

2. HONORAIRES MEDICAUX (Maladie) EN MEDECINE AMBULATOIRE COMME EN HOSPITALISATION.

- Consultation.
- Visite.
- Honoraires indexés s/le C. (praticien attaché à l'établissement).
- Honoraires indexés s/le C. (praticien non attaché à l'établissement).
- Honoraires non indexés sur le C.
- Prélèvement par Directeur de laboratoire non médecin (KB).
- Honoraires de radium-thérapie.
- Fourniture de produits radioactifs.
- Actes en ScP (sauf prothèse et ODF).
- Actes en K non dentaires.
- Actes en K dentaires ou actes en D.
- Prothèse dentaire.
- Orthodontie.
- Actes en Z.
- Actes en B.
- Actes en SF (autres que SFI).

- Actes en SFI-AMI.
- Actes en AMM.
- Actes en AMP.
- Actes en AMO.
- Actes en AMY.
- Honoraires non ventilables.
- Séance de diagnostic.
- Séance de soins.
- Forfait journalier de soins à domicile aux personnes âgées.
- Indemnités temporaire de dérangement.
- I.S.D.
- I.K.

3. INDEMNITES JOURNALIERES (Maladie).

- Indemnités journalières de moins de trois mois.
- Indemnités journalières de plus de trois mois.
- Perte de salaire (contrôle médical).

7 FEB 1983

F